

ELECTION

GENERAL



archives
municipales

VOUS NOUS OBLIGERIEZ EN NOUS RETOURNANT

LE DOSSIER DANS LE PLUS BREF DÉLAI.

NOUS JEUX ELECTEURS

Comme nous l'avons annoncé dans notre édition d'hier que nous publions ci-dessous la liste des noms des personnes qui ont été appelés à se faire inscrire pour les élections aux prochaines élections municipales.

QUARTIER ST ANTOINE

Octave Aubin, Louis Momeau, Lambert Payette, Joseph Larivée, Edouard A. Corde, Edouard Maillois, Emery Bassonette, William Palardy, William Mitchell, O James Wagnard, M John Cooley, Oscar Racette, Chs Labelle, Thomas Trompary, C D Papineau, Pierre Danvers, N Jean William Bennam, Joseph Danvers, P Chs Baker, Phionone Malette, Joseph D K panguy, Alexandre Dufour, M David Danvers, Olivier Pilon, Angèle Bonjeannette, Douglas St Jacques, Alfred De Gour, Meuse R Arigie, Chs Maillo, Solomon Parent, Otilon Desauter, Fred Laroché, Martin Vallière, Nap Vallée, Fabien Tevora, A Nalphe Provencas, Joseph Desauter, — 37

QUARTIER EST

Lois M. enler, Ledger Simon, Joseph Connellier, Pierre C Poupert, Hieronimas Contant, F A Lusinuan, AD Roumelle, G C Boyf, Wilfrid Bédard, Olivier Desauter, Louis Houde, Adolphe Calmet, L B Dagonna, Ferréal Forrest, M Ropol, Gédion Couriol, François Payette, D D Nantais, E Pelletier, Louis Gladin, O D Perrin, Terrence Flanagan, Louis M. Mills, Cyprien Dupuis. — 38

QUARTIER STE MARIE

Napoléon Bouthillet, G A Duguay, Melard Baigné, Louis P Dion, Arthur Lemoine, Antoine Trudel, Hieronimas Contant, Edmond Melburn, Théo Chartrand, Chs Contant, Michel Donatier, Homer Downport, Nichols Bourget. — 13

QUARTIER ST LAURENT

Léonidas Lalaton, P Oscar Lavallée, Alf Laparte, Archey McCloskey, H E Bagnard, J A Alarie, James Quinn. — 7

QUARTIER ST LOUIS

C H O'Gré, Chs Pilon, Camille Dupont, Léon D Mathieu, Jos Rivard, Edin Sabot, Jos Jolin, Louis Lemon, F E Geron, Geo Mathieu, Philippe Krugarski, J B Lepoutre, H Gagnon, David Dumont, Alf Legendre, Chs Camarillo, Amable Levré, Théo Couillard, Archiba Labine, N Chartrand, Adolard Drolot, Fred Skipton, Alex Trempanier, Geo Latrelle, Alex D Farrheran, Michel Parent, Jules Nardel, Moise Hespigny, Edmond Lessville, Hyacinthe Charbonneau, W. J. Murphy, Michel L. Bois, H Villeneuve, F A Aude, A Lefebvre, P Alarie, S Beaudoin, O Paquin, L D Hunter, Joseph Leclerc, J M Latrelle, Alf Bailard, Joseph Meunier, Jean J Vincent, Joseph Petit, F X A Dabord, Chs H Quory, Pierre Plante, Jacques David, Joseph Caron, J Labeche, F A Boucher, Antoine Trudel, C R Lecours, Louis J Baricot, Napoléon Hubert, Alfred Meloche, A B Lafrenière, J A Marcotte, Cléophas Rodrigue, J H Trudel, Léon Martineau, L P Pelletier, N Lefebvre. — 64

COMTE ROCHELLE

Damase Pilon, Octave Vallée, Pierre Danvers, Uric Danvers, Joseph Droulet, George Landreau, Augustin Fortier, A Fontaine, Joseph Martineau, J Bte Picard, Joseph Smith, C Danvers, Tancrede Danvers, Alfred Morvan, William Murphy, Adolphe Bernard, John Kelly, Nap DesLauriers, Dominique Danvers, Uric Lecours, Otila Giroux. — 21

QUARTIER CENTRE

Chs Denison, J Bte Fournier, Louis Archambault, P B Lafleur, Julien Hébert, Paul Calvert, Gadioue Ross, Antoine A Meilleur, Benjamin Mercier, Camille Danvers, Louis Perrault, Hieronimas Danvers, Pierre P Darsis, Alexandre Lamirand, Raoul Duperronel, Jos Lafricain, Aug L. McKay, Zoticie Duchesneau, J Bte Ferron, Emile Rabat, Jos Guerin, David Belleau, Albert Hatel, J H Legard, Alphonse Fournier, Frank Descarries, George A Phewas, Alfred Rodrigue, H J Danvers, Michel Vallée, Joseph Durocher, Olivier St Ours, Napoléon Thérault, Victor Bernier, Th Danvers. — 35

QUARTIER ST JACQUES

V H Leclair, C A Grothé, Pierre Laroché, M Duivoit, Theophile Morisset, Narcisse Lacroix, F A Grothé, Edmond Lacroix, Xavier Content, Aime Gellana, Jos D Trudel, Emile Leclair, L O Grothé, Etienne Lappare, F A Grothé, A C Grothé, Aime Grothé, E H Lalonde, Eugène Hamelin, A Emery Charvat, Ed E Bellecourt, Albert Levré, Alexandre Levré, Clément Beaudin. — 24

LISTES ELECTORALES

L'avocat de la ville, M. Roy, a remercié nos écrivains sur les conséquences du jugement rendu sur la validité des listes électorales. Il affirme que, en vertu des dispositions de la charte, on ne peut contester une élection municipale que dans un délai de trente jours après l'élection.

Nous ne voudrions pas troubler la quiétude de nos églises, mais nous avons constaté souvent que les juges ont la déplorable habitude de décider les questions dans un sens diamétralement opposé à celui de M. Roy, l'avocat de la ville, et nous ne nous sentons pas ainsi rassuré que nous le devrions après son affirmation. Il n'y a pas de doute que le délai utile pour la contestation d'une élection est expiré : mais si toute la procédure a été radicalement nulle, n'y a-t-il par un moyen légal, en dehors d'une contestation d'élection, pour faire constater le fait par un tribunal ? D'autres ayants le droit et il pourrait se faire que des juges fussent amenés de cet avis.

Il serait préférable, dans tous les cas, de faire réviser les listes dans le sens que nous indiquons hier, afin de leur rendre la légalité qui leur manque.

Et c'est d'autant plus important que la ville va avoir à conclure un emprunt à l'étranger. On craint que le moindre doute jeté sur la légalité de l'existence du conseil municipal serait fatal aux négociations qui vont être engagées à ce sujet. Sans compter que la nullité des élections et, par conséquent, la non-existence légale du conseil, pourrait faire rejeter, par les tribunaux, tout règlement qui serait adopté en l'état actuel des choses.

Extrait "La Presse", 17 mars 1896.

pour 1932

212,476 électeurs inscrits sur les listes électorales

M. J. Hamilton Ferns, président du bureau des Évaluateurs de la ville de Montréal, a soumis, hier matin, au comité exécutif, la liste des électeurs qui auront le droit de vote lors des prochaines élections municipales. Les citoyens, qui désirent que des noms soient ajoutés ou biffés des listes, doivent en aviser par écrit le greffier de la ville, M. J.-Etienne Gauthier d'ici au 17 décembre.

212,476 électeurs sont maintenant inscrits sur les listes, soit 3,250 de plus que l'an dernier.

Voici les chiffres, par quartiers, pour 1930 et 1931, ainsi que le nombre de districts électoraux:

Quartiers	Districts électoraux	Nombre d'électeurs inscrits	
		1931	1930
Ahuntsic	30	5,080	5,002
Bourget	39	5,885	5,955
Crémazie	23	3,445	3,424
Delormier	69	10,997	10,921
Hochelaga	34	5,013	5,045
Lafontaine	18	2,578	2,549
Laurier	29	5,040	5,073
Maisonneuve	45	7,342	7,164
Mercier	36	6,111	6,031
Montcalm	25	4,404	4,047
Mont-Royal	17	3,158	2,531
N.-D.-de-Grâce	91	16,065	15,269
Papineau	27	4,106	4,048
Préfontaine	28	4,628	4,553
Rosemont	64	11,460	10,827
S.-André	41	6,671	6,374
Sainte-Anne	29	4,072	4,151
Ste-Cunégonde	32	4,711	4,734
Saint-Denis	38	6,177	5,862
S.-Edouard	49	8,627	8,641
S.-Eusébe	28	4,455	4,416
S.-Gabriel	31	4,708	4,678
S.-Georges	37	5,539	5,721
S.-Henri	42	6,681	6,802
S.-Jacques	40	5,768	5,837
S.-Jean	41	6,515	6,405
S.-Jean-Baptiste	49	7,137	7,267
S.-Joseph	20	2,815	2,814
S.-Laurent	34	5,415	5,472
S.-Louis	30	4,409	4,621
Sainte-Marie	20	3,196	3,173
S.-Michel	41	6,600	6,658
S.-Paul	36	6,345	6,288
Villeray	77	13,969	13,448
Ville-Marie	21	3,264	3,146
	1311	212,476	
Électeurs inscrits en 1930			209,226
Augmentation en 1931			3,250

*Recueilli
1^{er} dec. 1931*

1934

Montréal compte 219,438 votants pour le 9 avril

Notre-Dame de Grâce tient
la tête avec 17,879. — S.-
Joseph en dernier, avec
2,725.

16 janv 1934

Voici la liste électorale, telle que
révisée par la cour du recorder et qui
vient d'être rendue publique par le
greffier de la ville de Montréal. Cette
liste, préparée pour les élections
municipales du 9 avril prochain,
comprend les noms des trente-cinq
quartiers, le nombre des bureaux de
votation dans chacun ainsi que le
nombre des électeurs.

Quartiers	Bureaux de Votation	Votants
St-Marc	16	2231
St-Aimé	20	4185
St-Joseph	14	2725
St-Georges	27	5703
St-Laurent	25	3560
St-Jacques	18	3342
St-Jacques	27	3911
St-Jacques	26	3997
St-Jacques	16	4153
St-Marc	13	3137
St-Casimir	23	4717
St-Cunégonde	22	4821
St-André	22	3700
St-Louis	22	4333
St-François	12	2629
St-François	25	4728
St-François	23	4980
St-François	24	5201
St-François	24	7410
St-François	33	6125
St-François	33	6704
St-François	35	6075
Notre-Dame de Grâce	35	17879
Mont-Royal	18	3948
St-Jean-Baptiste	25	7073
Laurot	25	4980
St-Denis	29	6050
Delorimier	49	11947
St-Michel	29	6410
St-Jean	33	6938
St-Edouard	40	8701
Montcalm	22	4839
Rasson	56	12073
Villeray	68	16136
Abundio	28	5476
	1026	219,438

NOMBRE D'ELECTEURS PAR QUARTIER

Election:
9 avril 1934

ANUNTSIC	5,400
BOURGET	5,978
CREMAZIE	3,423
DELORIMIER	10,953
HOCHELAGA	5,016
LAFONTAINE	2,624
LAURIER	5,118
MERCIER	6,196
MONTCALM	4,809
MONT-ROYAL	3,817
MAISONNEUVE	7,305
NOTRE DAME DE GRACE	17,307
PAPINEAU	4,092
PREFONTAINE	4,928
ROSEMONT	12,198
STE. ANNE	4,123
ST. ANDRE	6,623
STE. CUNEGONDE	4,771
ST. DENIS	6,141
ST. EDOUARD	8,682
ST. EUSEBE	4,641
ST. JEAN BAPTISTE	7,083
ST. JACQUES	5,822
ST. JEAN	6,834
ST. JOSEPH	2,772
ST. GABRIEL	4,763
ST. GEORGES	5,513
ST. HENRI	6,778
ST. LAURENT	5,308
ST. LOUIS	4,402
ST. MICHEL	6,865
STE. MARIE	3,143
ST. PAUL	6,657
VILLE MARIE	3,227
VILLERAY	<u>14,835</u>
	217,547

Les électeurs municipaux sont 780 de moins que l'an dernier

La liste électorale de Montréal porte 218,317 noms

219,097 l'an dernier

18 sept 1934

Pour la première fois dans l'histoire de Montréal, on constate une diminution du nombre des électeurs. Celui-ci atteignait l'an dernier, pour les élections municipales, 219,097; il n'est plus maintenant, dans les registres préparés pour 1935, que de 218,317. Il y a donc eu diminution de 780.

C'est la première fois qu'en vertu d'un amendement apporté à la Charte de Montréal, à la dernière session de l'Assemblée législative, l'Hôtel de Ville dépose sa liste électorale en septembre. Depuis plusieurs années, cela ne se faisait qu'au mois de décembre. C'est le changement de la date des élections qui a rendu nécessaire cet autre changement. Désormais, le bureau des évaluateurs doit déposer la liste électorale au plus tard le 15 septembre, et l'ouvrir immédiatement au public pour consultation en vue de la révision devant le recorder.

Raison de la baisse

Pourquoi y a-t-il moins de noms sur la liste électorale, c'est à dire moins d'électeurs ayant droit de vote à l'élection municipale? Des fonctionnaires disent que "c'est la crise". Il arrive très souvent aujourd'hui que deux familles habitent sous le même toit, pour des raisons d'économie. Un seul des deux chefs de famille a droit de vote. C'est une explication. D'au-

tres disent que c'est le retour à la terre et le refus de la Ville de secourir les Montréalais de trop fraîche date. Enfin, la migration des campagnes vers la métropole aurait grandement diminué.

Électeurs par quartier

Voici le nombre des électeurs inscrits dans chaque quartier de Montréal:

Ahuntsic	5,500
Bourget	6,060
Crémazie	3,382
Delormier	11,317
Hochelaga	5,039
Lafontaine	2,654
Laurier	4,548
Maisonneuve	7,422
Mercier	6,163
Montcalm	4,797
Mont-Royal	4,060
Notre-Dame-de-Grâce	18,023
Papineau	4,053
Préfontaine	4,904
Rosemont	12,127
Saint-André	6,735
Sainte-Anne	3,937
Sainte-Cunégonde	4,722
Saint-Denis	6,256
Saint-Edouard	8,160
Saint-Eusèbe	4,714
Saint-Gabriel	4,690
Saint-Georges	5,821
Saint-Henri	6,903
Saint-Jacques	5,889
Saint-Jean	6,789
Saint-Joseph	2,622
Saint-Laurent	5,287
Saint-Louis	4,001
Sainte-Marie	3,120
Saint-Michel	6,134
Saint-Paul	6,720
Villeray	15,238
Ville-Marie	2,145

218,317

La nouvelle liste électorale est visible au bureau des évaluateurs, pour toute réclamation en vue de la prochaine révision par la cour du recorder.

Les électeurs municipaux sont 780 de moins que l'an dernier

La liste électorale de Montréal porte 218,317 noms

219,097 l'an dernier

18 sept 1934

Pour la première fois dans l'histoire de Montréal, on constate une diminution du nombre des électeurs. Celui-ci atteignait l'an dernier, pour les élections municipales, 219,097; il n'est plus maintenant, dans les registres préparés pour 1935, que de 218,317. Il y a donc eu diminution de 780.

C'est la première fois qu'en vertu d'un amendement apporté à la Charte de Montréal, à la dernière session de l'Assemblée législative, l'Hôtel de Ville dépose sa liste électorale en septembre. Depuis plusieurs années, cela ne se faisait qu'au mois de décembre. C'est le changement de la date des élections qui a rendu nécessaire cet autre changement. Désormais, le bureau des évaluateurs doit déposer la liste électorale au plus tard le 15 septembre, et l'ouvrir immédiatement au public pour consultation en vue de la révision devant se recorder.

Raison de la baisse

Pourquoi y a-t-il moins de noms sur la liste électorale, c'est à dire moins d'électeurs ayant droit de vote à l'élection municipale? Des fonctionnaires disent que "c'est la crise". Il arrive très souvent aujourd'hui que deux familles habitent sous le même toit, pour des raisons d'économie. Un seul des deux chefs de famille a droit de vote. C'est une explication. D'au-

tres disent que c'est le retour à la terre et le refus de la Ville de secourir les Montréalais de trop fraîche date. Enfin, la migration des campagnes vers la métropole aurait grandement diminué.

Electeurs par quartier

Voici le nombre des électeurs inscrits dans chaque quartier de Montréal:

Ahuntsic	5,500
Bourget	6,060
Crémazie	3,382
Delormier	11,317
Hochelaga	5,039
Lafontaine	2,554
Laurier	4,548
Maisonneuve	2,422
Mercier	6,163
Montcalm	4,797
Mont-Royal	4,050
Notre-Dame-de-Grâce	18,023
Papineau	4,053
Préfontaine	4,904
Rosemont	12,127
Saint-André	6,735
Sainte-Anne	3,937
Sainte-Cunégonde	4,722
Saint-Denis	6,256
Saint-Edouard	8,160
Saint-Eusèbe	4,714
Saint-Gabriel	4,690
Saint-Georges	5,821
Saint-Henri	6,902
Saint-Jacques	5,889
Saint-Jean	6,789
Saint-Joseph	2,622
Saint-Laurent	5,287
Saint-Louis	4,001
Sainte-Marie	3,120
Saint-Michel	6,134
Saint-Paul	6,730
Villeray	15,238
Ville-Marie	3,145
Total	218,317

La nouvelle liste électorale est visible au bureau des évaluateurs, pour toute réclamation en vue de la prochaine révision par la cour du recorder.

**CITY VOTERS LISTED
NUMBERING 225,545**

Gazette
Total Compares With 218,961 on Roll of Year

16 sept. 1935
1936

REVISION ON OCTOBER 2

All Applications for Changes Must Be Submitted On or Before First of Month

Voters qualified to go to the polls in civic elections on December 14 next total 225,545, according to the official 1936 roll issued yesterday by J. Etienne Gauthier, City Clerk. The total compares with 218,961 on the 1935 list.

At the same time, official notice was issued that applications for changes in the 1936 list must be in the hands of the City Clerk by October 1, as Recorder Semple will sit in revision in the Recorder's Court at 3 p.m. on October 2.

Detail of the list:

Ahuntsic	5,799
Bourget	6,033
Cremazie	3,516
Delorimier	11,672
Hochelaga	5,268
Lafontaine	2,695
Laurier	4,929
Maisonneuve	7,793
Mercier	6,312
Montcalm	5,180
Mount Royal	4,328
Notre Dame de Grace	17,604
Papineau	4,014
Préfontaine	5,109
Rosemont	12,720
St. Andrew	6,841
St. Ann	3,966
St. Cunegonde	4,793
St. Denis	6,341
St. Edward	8,933
St. Eusebe	4,778
St. Gabriel	4,737
St. George	5,634
St. Henry	6,931
St. James	6,006
St. John	7,195
St. Jean Baptiste	6,941
St. Joseph	2,682
St. Lawrence	5,536
St. Louis	4,429
St. Mary	3,240
St. Michael	6,914
St. Paul	6,848
Villeray	16,159
Ville Marie	3,227
Total	225,545

The revision notice:

Public Notice is hereby given that the electors' list for the several wards of the City of Montreal have been delivered to the undersigned, and that, within fifteen days from the date hereof, any elector in any ward may give notice in writing to the undersigned that he will apply to the Recorder of the City to have the list of electors for any ward amended either by the addition thereto of names of persons omitted, or by striking therefrom the names of persons improperly inserted. Such notice must specify the qualifications of the persons, whose names are sought to be added and the cause of disqualifications of those sought to be struck off, and must be served at the diligence of the applicant, on or before the 1st day of October, 1936.

upon every person whose name is sought to be struck from the electors' lists by registered letter and to the address mentioned on said list.

And Public Notice is also hereby given that the Recorder of the City of Montreal will sit on the 2nd day of October, 1936, at 3.00 o'clock in the afternoon in the Recorder's Court, No. 2 City Hall Annex, for the purpose of considering such applications or complaints in respect of said electors' lists, as may be made according to law.

**Il y aura 15 pools
de plus qu'en 1934**

Lebanon 21 oct 1936

Les nouvelles listes électorales municipales seront imprimées bientôt

Malgré le fait qu'il y aura 7,045 électeurs de plus aux élections municipales du 14 décembre qu'aux dernières élections de 1934, il n'y aura que 15 polls de plus dans les 35 quartiers de la ville. En 1934, il y avait 1,026 polls et 219,100 électeurs, alors que cette année, pour 226,145 électeurs, il y a 1,041 polls.

Les contrats pour l'impression des listes électorales seront probablement accordés demain à une séance du Comité exécutif.

Voici la liste des quartiers avec le nombre de polls et le nombre de voteurs dans chacun:

	Nombre de polls	Nombre de vot.
Ville-Marie	14	3,232
Ste-Anne	19	3,976
St-Joseph	13	2,663
St-Georges	26	5,638
St-Laurent	25	5,549
Crémazie	17	3,524
St-Jacques	28	6,015
Bourget	28	6,073
Papineau	18	4,052
Ste-Marie	14	3,244
St-Gabriel	22	4,754
St-Cunégerde	22	4,798
St-André	32	6,854
St-Louis	20	4,449
Lafontaine	12	2,697
St-Eusebe	24	4,994
Préfontaine	24	5,126
Hochelaga	24	5,219
Maisonneuve	35	7,818
Mercier	31	6,335
St-Paul	32	6,870
St-Henri	32	6,951
N.-Dame-de-Grâce	83	17,826
Mont-Royal	20	4,341
St-Jean-Baptiste	33	6,951
Laurier	23	4,991
St-Denis	29	6,350
Delorimier	55	11,691
St-Michel	31	6,931
St-Jean	33	7,219
St-Edouard	39	9,019
Montcalm	23	5,208
Rosemont	59	12,755
Villeray	74	16,211
Ahuntsic	27	5,828
Total	1,041	226,145

**DEPATRICK CANNOT
BE A DICTATOR YET**

Elections 1936

Two-Year Prison Term for Fraud Delays Would-Be Fuehrer's Plans

Gazette 25 nov.

HE WELCOMES SENTENCE
1936

Calls It Part of His Destiny, as "All Dictators Suffer"—Admits Long Prison Record

Joseph Eugene dePatrick, alias Joseph A. Depatria, alias A. Geof. frion, alias "Dictator of Montreal," will have the opportunity to fulfil his destiny in a penitentiary for the next two years. DePatrick, who admitted a long list of previous convictions, was sentenced by Judge Enright yesterday in criminal court for defrauding a local store. He needed to go to jail so he could suffer, the ex-candidate for the mayoralty told the court, "so I can become a real dictator—all dictators suffer."

The 35-year-old Rhode Island-born architect faced two fraud charges, and the trials consumed most of the morning. They were enlivened by lengthy orations on the part of the accused which brought boos and hisses from a packed courtroom—dePatrick's biggest audience since the entered the mayoralty lists. The accused made the most of the event, too, by putting forward a unique defence.

Evidence showed the "dictator" had obtained merchandise valued at \$90 from the department store of Henry Morgan some 10 days ago by representing himself as Andre Chaput, 3605 St. Denis street, after credit had been denied him in his own name. A man he knew as Andre Chaput had gone to him voluntarily, dePatrick told the court, with an offer of \$25,000 for his campaign. He told Crown Prosecutor Ivan Sabourin that he hadn't yet received the \$25,000, but in the meantime had been authorized to use Chaput's account at the store. The money, he replied to a question, was to be used in dePatrick's "fight against capitalists and Communists," in which Chaput was interested.

Mr. Chaput failed to daunt the accused when he appeared in the box to say he had never seen dePatrick before the case came up. He merely declared: "He is not the Chaput who came to see me," with the offer of the cash.

With smiling bravado dePatrick admitted the following record: 1924, posing as lawyer, \$200 and costs or three months; 1924, false pretences, costs or one month; 1927, bogus cheque, 18 months; 1931, impersonation, time in jail; 1931, theft, time in jail; 1931, theft, time in jail; 1933, false pretences, two years; 1934, false pretences, two years; February, 1936, false pretences, one month; July, 1936, no driver's licence, costs or eight days.

Still smiling, dePatrick drew himself up to his full height (of five feet) as he was sentenced to two concurrent terms of two years, and led off to the cells.

*Vois aussi:
Administration
Conseil - fait, divers*

233,706 citoyens ont droit de vote

Quartiers :	Bureaux de scrutin	Elec- teurs
Ahuntsic	28	5,942
Bourget	39	6,390
Crémazie	19	3,702
Delormier	57	11,985
Hochelaga	26	5,284
LaFontaine	14	2,770
Laurier	26	5,243
Maison-Neuve	38	7,999
Mercier	33	6,424
Montcalm	27	5,451
Mont-Royal	28	4,998
N.-D. de Grâce	91	18,545
Papineau	20	4,161
Préfontaine	25	5,123
Rosemont	64	12,989
S.-André	35	7,257
Ste-Anne	20	4,006
Ste-Cunégonde	38	4,958
St-Denis	32	6,423
St-Edouard	45	9,228
St-Eusèbe	25	5,108
St-Gabriel	26	4,941
St-Georges	27	5,651
St-Henri	36	7,177
St-Jacques	31	6,308
St-Jean	35	7,459
St-Jean-Baptiste	35	7,394
St-Joseph	14	2,733
St-Laurent	29	5,789
St-Louis	23	4,734
St-Marie	17	3,390
St-Michel	35	7,405
St-Paul	35	7,036
Villeray	79	16,592
Ville-Marie	16	3,261
Total	1,143	233,706

*La Presse 12 Dec
1938*

ARCHIVES MUNICIPALES
MONTRÉAL
MUNICIPAL ARCHIVES

Carte électorale de Montréal

La répartition des électeurs d'après le bill soumis
par le gouvernement

Le Devoir

11 juin 1940

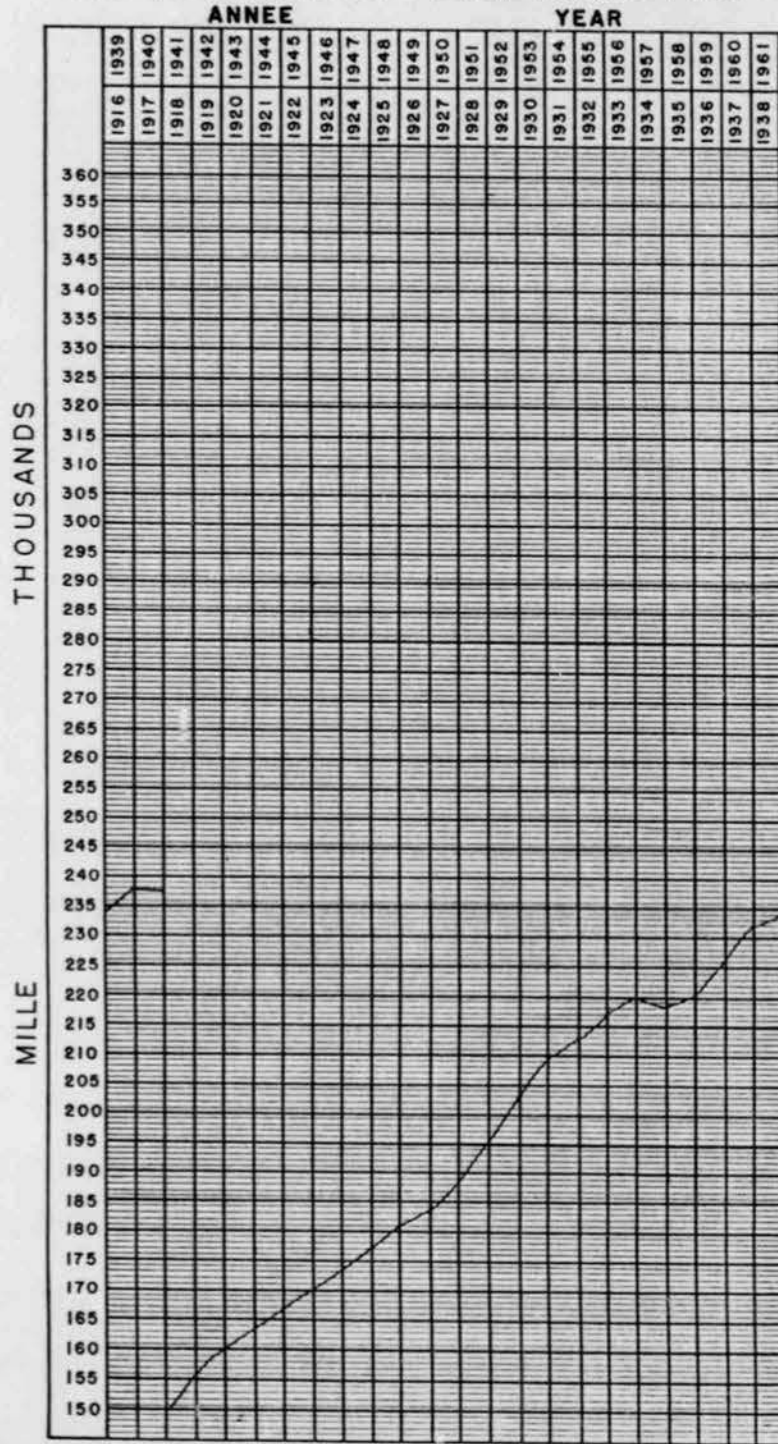
Nouveaux districts	Anciens quartiers	Nombre d'électeurs	
		par quartiers	par districts
1	St-Paul	7,139	19,395
	St-Henri	7,239	
	St-Cunégonde	5,023	
2	St-Gabriel	5,037	11,884
	St-Anne	4,086	
	St-Joseph	2,759	
3	N.-Dame de Grâce	19,571	19,571
4	St-Laurent	5,860	22,948
	Mont-Royal	5,035	
	St-André	7,250	
	St-Georges	5,660	
5	Crémazie	3,873	21,726
	St-Louis	5,003	
	St-Michel	7,491	
	Laurier	3,559	
6	St-Edouard	9,267	22,380
	St-Jean	7,553	
	Montcalm	5,360	
7	St-Denis	6,466	18,508
	Delorimier	12,042	
8	St-Jean-Baptiste	7,566	26,514
	Lafontaine	2,845	
	St-Jacques	6,410	
	Ville-Marie	3,312	
	Bourget	6,381	
9	Rosemont	13,224	23,493
	St-Eusèbe	5,172	
	Préfontaine	5,097	
10	Papineau	4,206	27,413
	St-Marie	3,375	
	Hochelaga	5,243	
	Maisonneuve	8,081	
	Mercier	6,478	
11	Villeray	16,942	22,828
	Ahuntsic	5,886	

Here's how, on the basis of 1939 statistics, the electorate of Montreal will be divided on the proposed eleven district plan:

New Dist.	Present Wards	Electors in New	
		In Ward	Dist.
1	St. Paul	7,139	19,395
	St. Henry	7,239	
	St. Cunegonde	5,023	
2	St. Gabriel	5,037	11,884
	St. Ann	4,086	
	St. Joseph	2,759	
3	Notre Dame de Grace	19,571	19,571
4	St. Lawrence ..	5,860	22,948
	Mt. Royal	5,035	
	St. Andrew ...	7,250	
	St. George	5,660	
5	Crémazie	3,873	21,726
	St. Louis	5,003	
	St. Michael ...	7,491	
6	Laurier	3,559	22,380
	St. Edward ...	9,267	
	St. John	7,553	
7	Montcalm	5,350	18,508
	St. Denis	6,466	
8	DeLorimier ...	12,042	26,514
	St. Jean B'tste .	7,566	
	Lafontaine	2,845	
	St. James	6,410	
	Ville Marie ...	3,312	
9	Bourget	6,381	23,493
	Rosemount	13,224	
	St. Eusebe ...	5,172	
10	Préfontaine ...	5,097	27,413
	Papineau	4,206	
	St. Mary	3,375	
	Hochelaga	5,243	
	Maisonneuve ..	8,081	
11	Mercier	6,478	22,828
	Villeray	16,942	
	Ahuntsic	5,886	

ARCHIVES MUNICIPALES
MONTREAL
MUNICIPAL ARCHIVES

DIAGRAMME DES ELECTEURS DIAGRAM OF ELECTORS



DEPARTEMENT DES ESTIMATEURS
ASSESSORS' DEPARTMENT
MONTREAL

3,637 électeurs de plus en 1943

4 Octobre 1943

Le nombre des électeurs sur les listes municipales a augmenté de 3,637 depuis un an, d'après un rapport que vient de publier M. A.-E. Hulst, directeur du services des estimations municipales. Le nombre total des électeurs est actuellement de 246,987 à comparer à 243,350, l'an dernier.

Cette augmentation est notée dans chacun des onze districts de la ville de Montréal, les districts Nos 4 et 9 venant en tête. Voici une liste comparative pour chaque district:

Districts	1943	1942
1	19,629	19,520
2	12,033	11,958
3	20,790	20,565
4	27,333	26,516
5	22,502	22,301
6	23,152	22,779
7	19,445	19,228
8	26,811	26,635
9	24,961	24,332
10	27,321	27,011
11	23,020	22,506

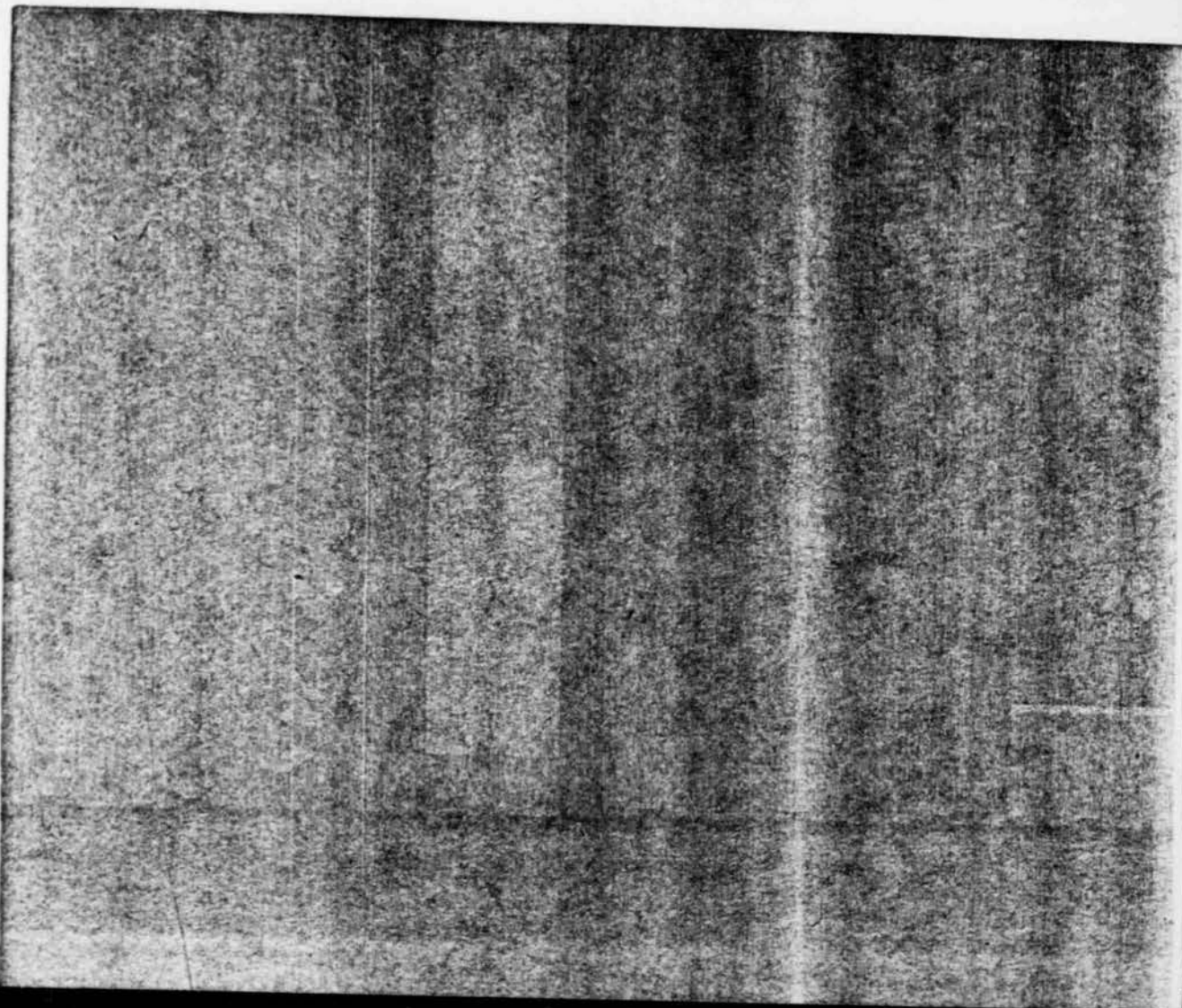
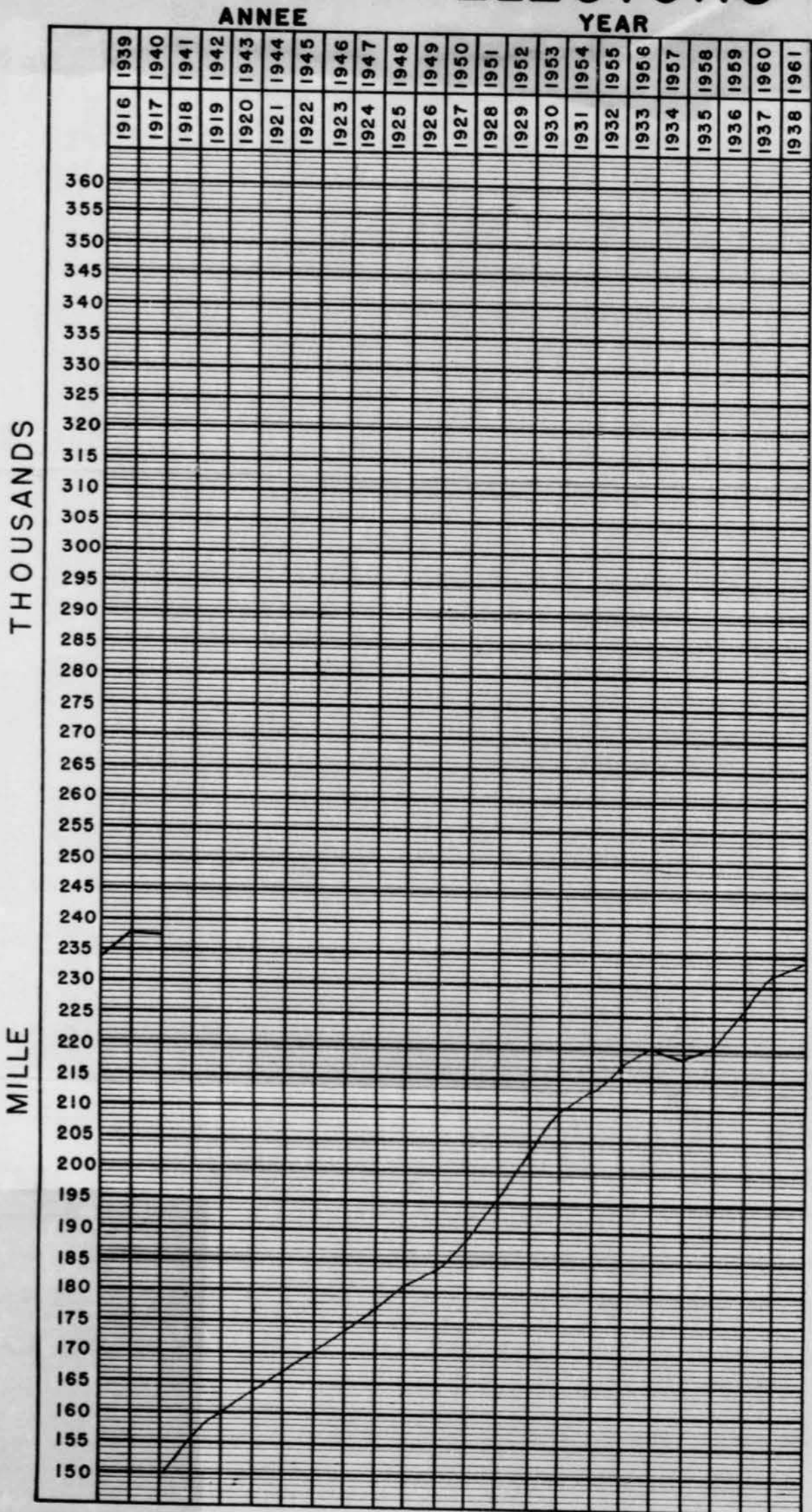


DIAGRAMME DES ELECTEURS DIAGRAM OF ELECTORS



DEPARTEMENT DES ESTIMATEURS
ASSESSORS' DEPARTMENT
MONTREAL

3,637 électeurs de plus en 1943

4 Octobre 1943

Le nombre des électeurs sur les listes municipales a augmenté de 3,637 depuis un an, d'après un rapport que vient de publier M. A.-E. Hulse, directeur du services des estimations municipales. Le nombre total des électeurs est actuellement de 246,987 à comparer à 243,350, l'an dernier.

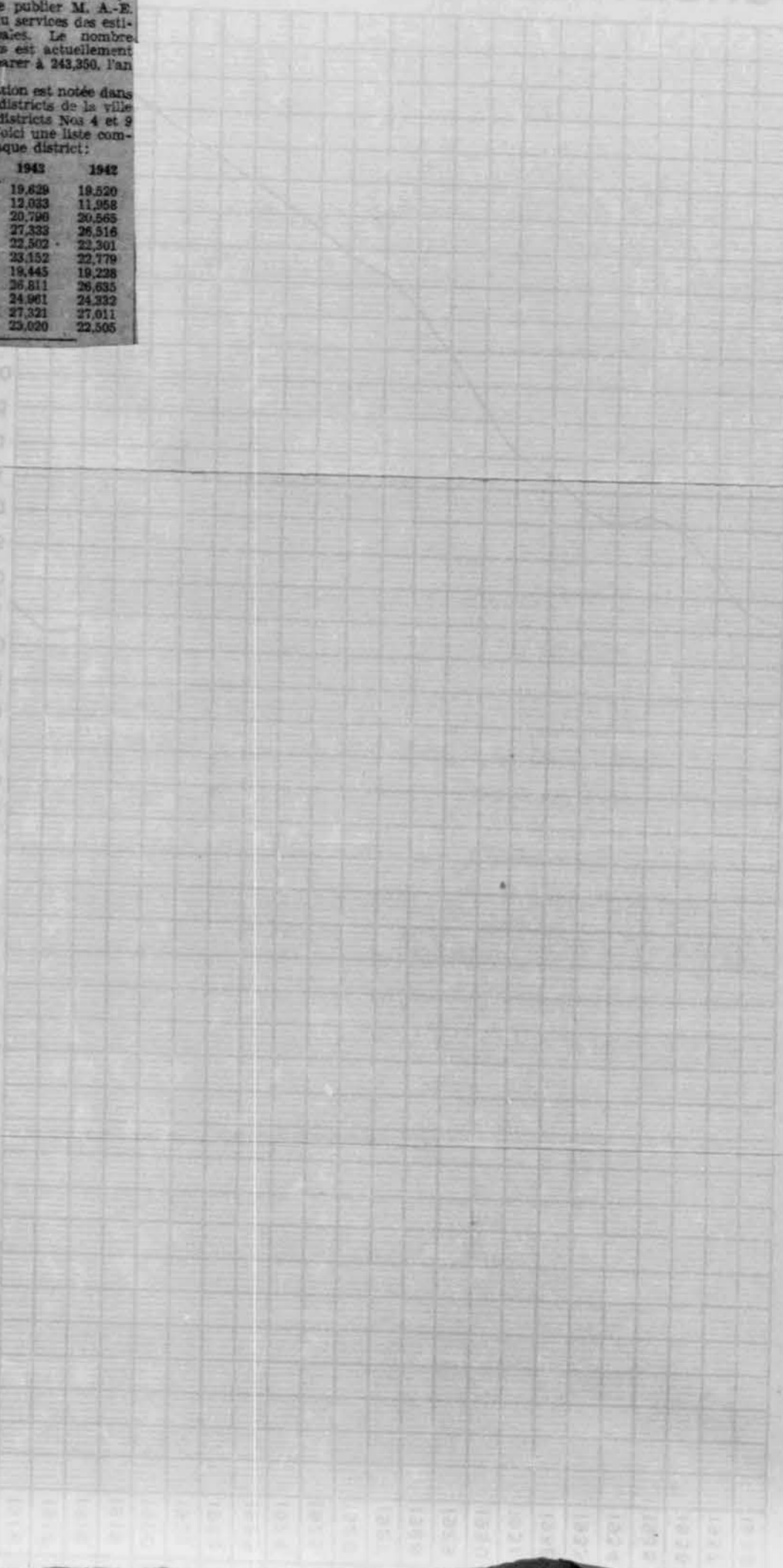
Cette augmentation est notée dans chacun des onze districts de la ville de Montréal, les districts Nos 4 et 9 venant en tête. Voici une liste comparative pour chaque district:

Districts	1943	1942
1	19,629	19,520
2	12,033	11,958
3	20,799	20,565
4	27,333	26,516
5	22,502	22,301
6	23,152	22,779
7	19,445	19,238
8	26,811	26,635
9	24,961	24,332
10	27,321	27,011
11	23,020	22,505

MILLE

DIZAINES DE MILLE

500
502
510
514
520
522
524
526
528
530
532
534
536
538
540
542
544
546
548
550
552
554
556
558
560
562
564
566
568
570
572
574
576
578
580
582
584
586
588
590
592
594
596
598
600



1913 1914 1915 1916 1917 1918 1919 1920 1921 1922 1923 1924 1925 1926 1927 1928 1929 1930 1931 1932 1933 1934 1935 1936 1937 1938 1939 1940 1941 1942 1943

Le propriétaire, une classe qui disparaît très vite à Montréal

C'est ce que révèlent les dernières listes électorales préparées par M. A. E. Hulse

Le Canada 16 sept 1942

La révision des listes électorales préparées par M. A. E. Hulse, directeur du bureau municipal des évaluateurs et déposées par lui hier au bureau du greffier de la Ville, commencera le 5 octobre prochain devant la cour du recorder. Ces listes serviront aux élections du 14 décembre prochain.

On y découvre que le nombre de citoyens qui auront alors le droit de voter est plus élevé de 6,512 qu'il ne l'était aux dernières élections municipales. Il n'y avait en effet que 236,898 électeurs à Montréal, il y a deux ans. On en compte maintenant 243,410.

Autre fait intéressant que révèle la compilation effectuée par M. Hulse: le nombre des locataires s'accroît sans cesse à Montréal et celui des propriétaires diminue. L'an dernier il y avait encore 62,876 propriétaires dans notre ville. Il n'y en a plus cette année que 60,056, soit une diminution de 2,820.

Les 243,410 électeurs éliront en décembre les conseillers de la classe C et le maire. Sur ce nombre 60,056 propriétaires voteront deux fois car il leur faudra élire les conseillers de la classe B, celle qui représente les propriétaires. Ces derniers ne peuvent voter qu'une fois pour le candidat de leur choix à la mairie.

Ex: Rapport annuel
ESTIMATEURS, 1944-45

ESTIMATIONS IMMOBILIÈRES DANS LA VILLE DE
MONTREAL, Y COMPRIS LES IMMEUBLES
EXEMPTS D'IMPÔTS, DE 1880 A 1944.

ASSESSED VALUATIONS FOR THE CITY OF MONTREAL,
INCLUDING THOSE OF EXEMPT PROPERTIES,
FROM 1880 TO 1944.

Année — Year	Imposable — Taxable	Exempt	Total
1880	\$ 64,625,339.	\$ 13,762,400.	\$ 78,387,739.
1890	101,979,939.	20,879,920.	122,859,859.
1895	137,872,695.	35,954,360.	173,827,055.
1900	148,095,202.	37,133,275.	185,228,477.
1901	150,479,863.	38,254,130.	188,733,993.
1902	154,593,590.	39,398,535.	193,992,125.
1903	158,616,290.	40,797,105.	199,413,395.
1904	163,268,685.	42,911,815.	206,180,500.
1905	172,630,245.	46,443,215.	219,073,460.
1906	200,964,594.	53,704,795.	254,669,389.
1907	216,880,719.	55,914,313.	272,795,032.
1908	234,822,751.	64,387,513.	299,210,264.
1909	259,454,374.	68,445,183.	327,899,557.
1910	319,341,616.	109,192,499.	428,534,115.
1911	381,148,206.	120,119,419.	501,267,625.
1912	500,216,575.	136,274,784.	636,491,359.
1913	611,063,099.	180,750,146.	791,813,245.
1914	635,288,376.	215,152,261.	850,440,637.
1915	620,931,385.	216,019,164.	836,950,549.
1916	615,982,631.	206,735,926.	822,718,557.
1917	613,826,868.	205,624,029.	819,450,897.
1918	623,820,959.	226,934,131.	850,755,090.
1919	627,114,570.	224,144,746.	851,259,316.
1920	663,532,174.	227,436,969.	890,969,143.
1921	695,229,140.	229,533,371.	924,762,511.
1922	709,324,469.	230,308,074.	939,632,543.
1923	734,142,238.	237,392,434.	971,534,672.
1924	764,133,056.	243,280,294.	1,007,413,350.
1925	788,582,481.	248,748,856.	1,037,331,337.
1926	811,652,158.	254,770,012.	1,066,422,170.
1927	834,012,720.	261,848,095.	1,095,860,815.
1928	866,565,408.	267,801,019.	1,134,366,427.
1929	919,830,252.	269,462,162.	1,189,292,414.
1930	961,961,641.	283,784,818.	1,245,746,459.
1931	979,629,413.	297,792,815.	1,277,422,228.
1932	983,145,389.	309,878,869.	1,293,024,258.
1933	955,950,170.	317,149,313.	1,273,099,483.
1934	948,894,675.	320,850,611.	1,269,745,286.
1935	931,241,705.	321,167,700.	1,252,409,405.
1936	920,005,859.	318,796,888.	1,238,802,747.
1937	919,928,481.	313,085,654.	1,233,014,135.
1938	921,699,954.	314,837,275.	1,236,537,229.
1939	928,424,558.	317,835,461.	1,246,260,019.
1940	928,796,517.	326,905,537.	1,255,702,054.
1941	932,997,781.	330,199,651.	1,263,197,432.
1942	912,924,021.	337,204,619.	1,250,128,640.
1943	923,433,917.	345,633,648.	1,269,067,565.
1944	931,637,962.	346,566,674.	1,278,204,636.

Revision de la liste électorale

La Presse - 27 août 1954



Le juge **ROLAND PAQUETTE**, juge en chef de la Cour municipale de Montréal, a présidé, hier après-midi, à la revision des listes électorales en vue du scrutin du 25 octobre prochain. Seulement deux citoyens se sont présentés pour demander que leurs noms, omis des listes, y soient inscrits. Dans la photo, prise en cour même, on remarque, de gauche à droite: le juge **PAQUETTE**, **Me MAURICE LAVERDURE**, de la Cour municipale; **Me HERMAN PRIMEAU**, C.R., avocat en charge de la même cour; **M. ARTHUR HOOPER**, greffier adjoint de la ville, présentant la liste au juge; **M. LUCIEN VERDON**, surintendant du service des estimations, et **M. EUGENE MORENCY**, chef de la division de la liste électorale.

Fluctuations de l'électorat

La Presse (par OVILA LEFEBVRE) 29 août 1954

Quatre des onze circonscriptions électorales de Montréal accusent une diminution du nombre des contribuables ayant le droit de vote, aux prochaines élections municipales, comparativement à 1950, d'après la liste électorale qui vient d'être terminée en vue du prochain scrutin municipal du 25 octobre.

C'est dans le district numéro 5, comprenant les quartiers Crémazie, Saint-Louis, Laurier et Saint-Michel que l'on remarque la plus forte diminution (2,459). Le district numéro 8, groupant les quartiers Saint-Jean-Baptiste, Lafontaine, Saint-Jacques, Ville-Marie et Bourget vient en second lieu, avec une diminution de 1,186 électeurs. Les deux autres circonscriptions où il y a diminution sont le district numéro 2, englobant les quartiers Saint-Gabriel, Sainte-Anne et Saint-Joseph, et le district numéro 7, formé des quartiers Saint-Denis et Delorimier.

LES PLUS FORTES AUGMENTATIONS

Dans tous les autres districts, il y a augmentation plus ou moins considérable. Le district numéro 9, comprenant les quartiers Rosemont, Saint-Eusèbe et Préfontaine, vient en première place avec une augmentation de 6,912 électeurs, sur la nouvelle liste électorale, comparativement à celle de 1950. Le district numéro 3, comprenant tout simplement le quartier Notre-Dame-de-Grâce, vient en second lieu avec une augmentation de 6,160 contribuables éligibles à voter. Le district

numéro 11 (Villeray et Ahuntsic) vient en troisième place avec une augmentation de 6,051 électeurs.

LES EXPROPRIATIONS

Au service des estimations, à l'hôtel de ville, on attribue les diminutions de population, dans divers districts, au fait que des immeubles ont été expropriés, faisant ainsi diminuer le nombre des propriétaires et des locataires ayant droit de vote aux élections municipales.

Ce sont tout particulièrement les expropriations de la rue Dorchester ainsi que celles faites par le C.N.R., dans le district numéro 2, qui sont cause de déplacements de populations.

Par ailleurs, ces gens se sont dirigés vers d'autres quartiers, généralement de nouveaux centres résidentiels, ce qui a contribué à y accentuer les augmentations de populations qu'on y enregistre.

LISTE ELECTORALE

Voici maintenant comment se répartissent les électeurs, en vue du prochain scrutin municipal, par rapport à la liste de 1950. Dans la liste de 1954, on fait également le partage entre les locataires et les propriétaires, ce qu'on ne faisait pas avant cette année.

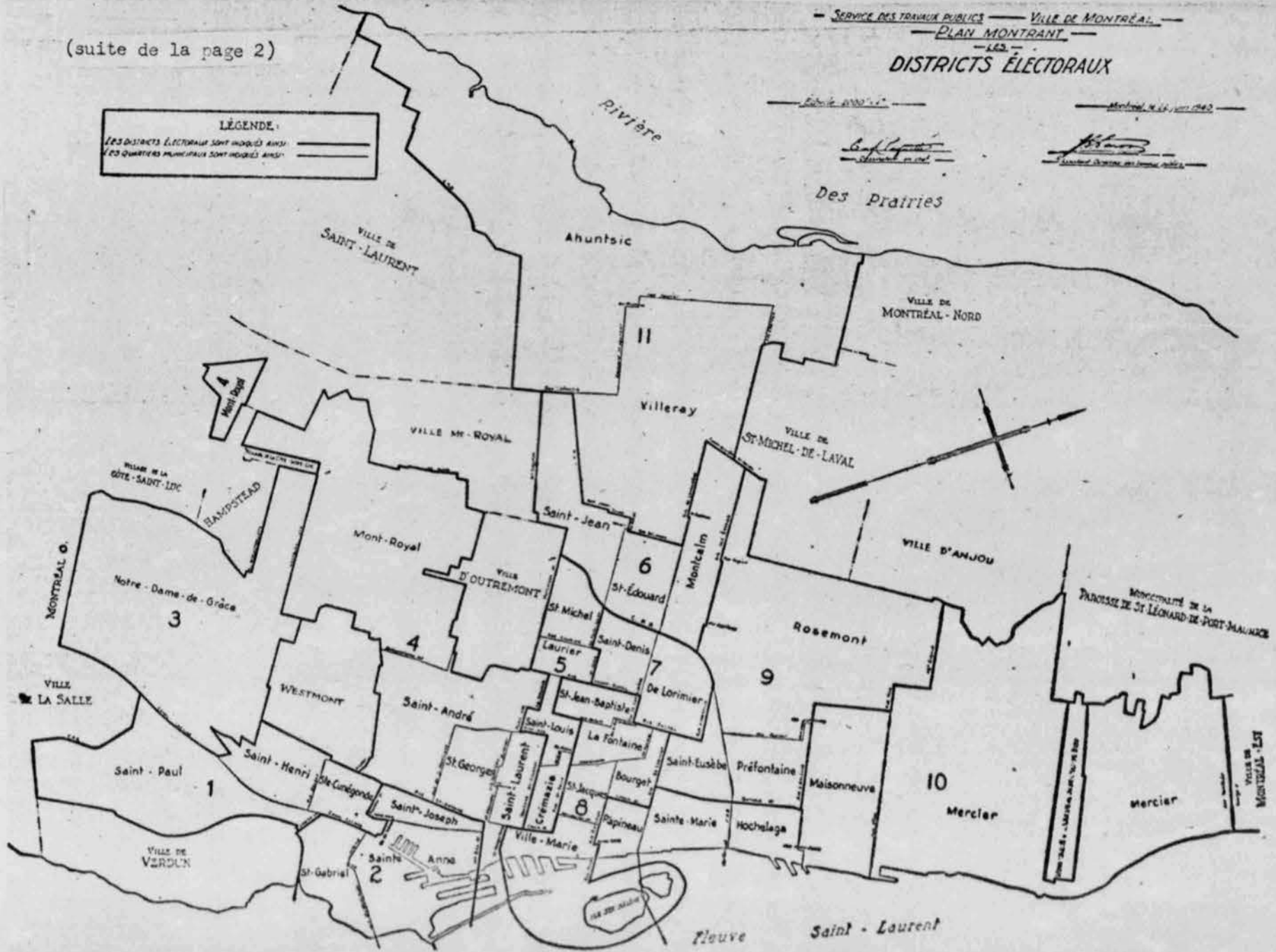
DISTRICTS	LISTE DE 1954	LISTE DE 1950
1—Quartiers:	Total des électeurs: 22,589	21,239
St-Paul	Locataires 16,234	
St-Henri	Propriétaires 6,355	Augmentation: 1,350
St-Cunégonde	Total 11,017	11,831
2—	Locataires 8,314	
St-Gabriel	Propriétaires 2,703	Diminution: 814
St-Anne	Total 31,622	25,462
St-Joseph	Locataires 20,992	
3—	Propriétaires 10,630	Augmentation: 6,160
Notre-Dame-de-Grâce	Total 41,362	36,061
4—	Locataires 33,680	
Mt-Royal	Propriétaires 7,682	Augmentation: 5,301
St-André	Total 19,830	22,289
St-Georges	Locataires 14,294	
St-Laurent	Propriétaires 5,536	Augmentation: 2,459
5—	Total 31,280	28,539
Crémazie	Locataires 20,810	
St-Louis	Propriétaires 10,470	Augmentation: 2,741
Laurier	Total 19,724	19,828
St-Michel	Locataires 15,245	
6—	Propriétaires 4,479	Diminution: 104
St-Edouard	Total 24,919	26,105
St-Jean	Locataires 19,571	
Montcalm	Propriétaires 5,348	Diminution: 1,186
7—	Total 38,727	31,815
St-Denis	Locataires 26,053	
Delorimier	Propriétaires 12,674	Augmentation: 6,912
8—	Total 32,347	29,997
St-J.-Baptiste	Locataires 22,350	
Lafontaine	Propriétaires 9,997	Augmentation: 2,350
St-Jacques	Total 36,538	30,487
Ville-Marie	Locataires 22,014	
Bourget	Propriétaires 14,514	Augmentation: 6,051
9—	Total des électeurs: 309,955	283,654
Rosemont	Locataires: 219,557	
St-Eusèbe	Propriétaires: 90,398	Augmentation: 26,301
Préfontaine		
10—		
Papineau		
St-Marie		
Hochelaga		
Maisonnette		
Mercier		
11—		
Villeray		
Ahuntsic		

(suite de la page 2)

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS — VILLE DE MONTRÉAL —
PLAN MONTRANT
— LES —
DISTRICTS ÉLECTORAUX

LÉGENDE:
LES DISTRICTS ÉLECTORAUX SONT INDICÉS AINSI: [double line]
LES QUARTIERS MUNICIPAUX SONT INDICÉS AINSI: [single line]

Échelle 1:50,000
G. Gagnon
M. Gauthier
Montréal, le 24 juin 1938
Secrétaire Général des Travaux Publics



LA PATRIE Dimanche, 23 septembre 1938

Elections municipales

\$33,000 pour dresser cette liste électorale

Le service des estimations de la cité de Montréal, dirigé par M. Camille-R. Godin, a révélé, hier, que la préparation de la liste électorale pour les élections municipales qui doivent avoir lieu en octobre représente quelque 11.000 heures de travail supplémentaire.

A cet effet, le Comité exécutif a voté une somme de \$33,000 pour couvrir ces frais. La liste complétée des propriétaires et des locataires sera transmise au greffier de la cité qui a tâche de répartir les noms par bureau de votation.

Aucun candidat officiel à ces élections municipales d'octobre n'est, jusqu'ici, connu. L'on s'attend, vers la fin de l'été, à la création officielle d'un grand gouvernement métropolitain qui régirait toute l'île de Montréal, comprenant 35 municipalités, y compris Montréal.

Il a été récemment question d'avancer les sessions de la Législature provinciale et de retarder les élections municipales de Montréal afin de créer cet organisme métropolitain dont relèvera toute grande décision.

Premier signe officiel des élections municipales à Mtl

Le comité exécutif a voté hier un crédit de \$33,000 pour la préparation des listes électorales en vue des prochaines élections municipales qui auront lieu au mois d'octobre prochain.

C'est le premier signe officiel des prochaines élections. Le directeur du service des Estimations, M. Camille R. Godin a établi que la préparation des listes électorales nécessiterait 11.000 heures supplémentaires de travail. Le service des estimations dresse la liste de tous ceux qui sont aptes à voter en indiquant les propriétaires et locataires et transmet cette liste au greffier qui a la tâche de répartir les noms par bureau de votation.

Votre nom est-il inscrit sur la liste électorale?

(Par Roland Côté)

Etes-vous intéressé à voter aux élections municipales du 23 octobre prochain? Eh bien, si vous désirez vérifier si votre nom est sur la liste des électeurs, il ne vous reste plus qu'à quelques jours pour le faire. Après, il sera trop tard.

Les électeurs de Montréal ont jusqu'au 22 août inclusivement pour aller voir si l'estimateur de la ville, M. C. Godin, a votre nom sur sa liste. Le lendemain, il remet sa liste au greffier de la ville, M. C.-E. Longpré; cette liste conservée aux greffes de la ville peut être consultée pendant quatre ou cinq jours. Après, il sera trop tard pour faire ajouter votre nom sur la liste des électeurs, s'il n'y est pas.

"Cette façon de procéder, explique M. Longpré, est conforme à la charte municipale relative aux élections municipales."

Depuis le premier mai dernier, les employés du bureau d'estimation de la ville ont commencé l'énumération. Cette liste qui n'est pas encore publiée officiellement contiendra environ 235,000 noms. Aux dernières élections, elle en comprenait 309,717. On prévoit une augmentation d'environ 10 pour cent.

"Les chances d'erreur ou d'oubli sont minimes, explique M. Longpré. Lors de la dernière énumération en 1954, nous avons eu moins de 500 plaintes. Une erreur peut se produire quand il y a des déménagements et que les locataires partent sans laisser d'adresse."

Ainsi, si vous êtes propriétaire ou locataire dans la ville de

Montréal, il y a 99,99 chances sur 100 que votre nom soit bel et bien inscrit sur la liste.

Un surcroît de travail

Dans le temps des élections, le bureau du greffier devient très occupé. Tout le travail d'élection retombe sur ce service.

"Depuis le début de juillet, explique M. Longpré, les employés de notre département travaillent presque tous les soirs. À compter du 23 août, le personnel sera sensiblement augmenté. Certains jours, il y aura jusqu'à 200 supplémentaires."

Le travail du bureau consiste à préparer les boîtes de scrutin, de faire les plans des polls, de

Jusqu'au premier août

Toutes les entreprises qui ont un siège social à Montréal et qui payent des taxes ont le droit de déléguer un représentant qui vote en leur nom.

Ces entreprises avaient jusqu'au 1er août pour se prévaloir de leur droit de vote.

Selon M. Longpré, il y a un très petit nombre de sociétés qui ne se sont pas prévaluées de ce droit de vote. Elles sont au courant du règlement et quand elles sont intéressées à voter, elles prennent les mesures nécessaires.

Un véritable confessionnal

Au temps qui précède les élections municipales, le bureau de C.-E. Longpré devient un véritable confessionnal.

"Je reçois à cette époque, explique le greffier de la ville, une foule de demandes de la part de citoyens qui veulent avoir des informations sur les conditions requises pour se présenter à l'échevinage et sur les bénéfices et "embêtements" de cette charge."

Il y en a plusieurs qui sortent

de son bureau et qui n'ont plus envie de se présenter. Le salaire officiel d'un conseiller de la métropole est de \$1,500 par année. Or, on calcule qu'il lui coûte au moins de \$2,000 à \$4,000 pour se faire élire. Pour employer une expression populaire: "Être conseiller municipal, ce n'est pas une job paraitie."

Longpre Gets Started

342,000 Voters Expected On List

The technical machinery for Montreal's Oct. 28 municipal elections, with City Clerk C. E. Longpre as engineer-in-charge, will start getting up a head of steam tomorrow, when the assessors' department deposits with him the new electoral list. It is expected to carry about 342,000 names compared with the 309,717 on the list for the 1954 balloting.

Revision of the list will open before Chief Judge Roland Paquette in the Municipal Court on Aug. 28 at 2:30 p.m., and must be completed by Sept. 1, so that it may be printed and made available to would-be candidates later next month.

Mr. Longpre will be sworn in as chief returning officer for the elections and will proclaim them 20 days before balloting date.

Meanwhile, Mr. Longpre already has started the official machinery rolling.

1,400 Polling Places Will Be Needed

Six members of his City Hall staff have nearly completed visits to Protestant and Roman Catholic schools and to some large privately owned halls to establish where the nearly 1,600 polls that will be required can be grouped. In the 1954 balloting only 1,439 polls were needed.

Similarly, the 1,439 ballot boxes used last time have nearly all been emptied of their contents — a Bible, pen and ink, pencils, surplus ballots, etc. — and are being made ready for the new voting. Such of the supplies as can be used again have been saved, and a list of materials on hand as well as of those that will have to be bought has been completed.

Mr. Longpre also has ordered 150 new ballot boxes so as to be able to equip the additional polls needed. He also has ordered tables, chairs and voting booth screens for the new polls.

A municipal election involves considerable printed matter, and Mr. Longpre already has ordered such of it as will not be subject to amendment before Oct. 28.

Printed Matter Covers Many Items

Such printed matter includes copies of the city charter clauses dealing with elections, one of which is made available to each deputy returning officer at the polls, the forms of oath taken by each deputy returning officer; placards warning against corrupt practices, which are placed inside and outside each poll; poll books; numbers for polls; instructions to deputy returning officers, to special employees and to special

constables. Printing of ballots is a rush job to follow nomination day.

Another post-nomination day task is appointment of a deputy returning officer for each poll of special employees and special constables.

City Voters Set Mark At 342,000

A record 342,000 names are expected on this year's municipal election list which will be deposited with City Clerk C. E. Longpre by the assessors' department tomorrow.

The 1954 balloting list carried 309,717 names.

Revision of the list will open before Chief Judge Roland Paquette in the Municipal Court on Aug. 28 at 2:30 pm.

The list must be printed and made available to would-be candidates later next month.

A city hall survey has shown that almost 1,600 polls will be necessary as compared to the 1,439 needed in the 1954 balloting.

Active campaigning for election invariably gets a head of steam when electoral lists for the 11 civic districts become available in late September.

There are a mayor, 33 "A" category councillors (elected by property owners solely) and 33 "B" category councillors (elected by property owners and tenants; to be chosen in the balloting).

The city council is completed with the 33 "C" category councillors named by a designated group of public bodies.

2 MONTREAL-MATIN, JEUDI, 22 AOUT 1957

Il y aurait 342,000 inscrits sur les listes électorales de Montréal

C'est demain que sera déposé au bureau du greffier de la Ville de Montréal, M. C.-E. Longpré, la nouvelle liste électorale en prévision des élections municipales du 28 octobre. On s'attend que la liste contienna 342,000 noms, au regard de 309,717 lors du scrutin de 1954.

Dès que M. Longpré aura reçu ce document officiel, il mettra en branle la machine qui conduira la métropole du Canada à l'importante consultation populaire de cet automne.

La révision de la liste électorale commencera à 2 h. 30 de l'après-midi le 28 août, en Cour municipale, devant le juge en chef Roland Paquette. Cette procédure devra être terminée au plus tard le 1er septembre, car il faudra ensuite remettre la liste à l'imprimeur qui devra, au cours du mois prochain, en livrer un grand nombre d'exemplaires, pour l'usage des candidats.

La proclamation des élections sera faite par M. Longpré 20 jours avant la date du scrutin. Le greffier aura été, auparavant, assermenté comme président des élections.

On aura besoin, le 28 octobre, de près de 1,600 bureaux de vote, qui seront, comme d'habitude, installés dans des écoles et de vastes salles appartenant à des particuliers. En 1954, il n'en avait fallu que 1,439. Des fonctionnaires de l'hôtel de ville ont, à peu près terminé les démarches nécessaires en vue de retirer ces écoles et ces salles.

Mais ce n'est pas tout. Le personnel de M. Longpré doit également voir à ce que les endroits de vote soient munis de tout le nécessaire: boîtes de scrutin, meubles, tables, crayons, isolants, etc., etc.

Et nous n'avons pas parlé de l'immense amas de papiers de toute sorte, en plus des bulletins de vote qui ne seront imprimés qu'après l'appel nominal, qui requiert la méticuleuse attention du greffier et de ses aides.

326,158 électeurs aptes à voter à la mairie le 28 octobre prochain

En sa qualité d'officier-rapporteur pour les élections municipales du 28 octobre prochain, le greffier de la Cité, M. C.-E. Longpré, a annoncé, hier, qu'il venait de recevoir de l'estimateur, M. Camille-R. Godin, la liste électorale répartie entre propriétaires, locataires et électeurs éligibles à voter à la mairie.

Cette liste révèle que l'on comptera à la mairie 326,158 électeurs à la mairie, que le nombre d'électeurs locataires s'élève à 240,926, et que le nombre des propriétaires sera de 85,232. La liste renferme en tout les noms de 340,143 électeurs.

En octobre 1954, étaient inscrits sur les listes 309,717 électeurs éligibles à voter à la mairie.

La marge entre le nombre d'électeurs à la mairie et le nombre de voteurs en général inscrits sur les listes provient du fait qu'un contribuable ne peut voter qu'une seule fois à la mairie, mais qu'il lui est loisible de voter plusieurs fois à l'échevinage, s'il est qualifié pour ce faire.

Modalité du vote
Un propriétaire possédant des

biens dans plusieurs districts peut, dans chaque arrondissement où il est qualifié pour voter pour trois candidats de chacune des catégories A et B. Un contribuable, par exemple en affaires, qui serait locataire dans plusieurs districts, est apte à voter pour trois candidats de la catégorie "B" dans chaque arrondissement où il est assujéti au paiement de la taxe d'eau. Mais, tout électeur ne vote qu'une seule fois à la mairie.

En s'en tenant aux dispositions de la charte, l'estimateur de la Cité a réparti les électeurs en 2,170 arrondissements. Il appartient maintenant à l'officier-rapporteur, c'est-à-dire à M. Longpré, de répartir ces arrondissements en bureaux de vote.

Le scrutin du 28 octobre

La liste électorale comprend 340,143 noms

En 1954, elle en comptait 309,717. — Les personnes qui ont droit de voter à la mairie, comme propriétaires et locataires.

La liste électorale dressée en vue du scrutin municipal du 28 octobre prochain comprendra exactement 340,143 noms, comparativement à 309,717 lors des élections municipales du 23 octobre 1954.

Cette liste a été déposée hier après-midi au bureau de M. Charles-Edouard Longpré, greffier, par M. Camille Godin, chef du service des estimations.

Elle comprend les noms de 99,232 propriétaires et de 240,926 locataires.

La liste mentionne, de plus, 326,158 noms à la mairie.

La ville, divisée en 11 districts, comprendra 2,170 arrondissements électoraux.

Un seul vote à la mairie

La charte stipule que chaque électeur n'a droit qu'à un vote à la mairie.

Toutefois, un propriétaire qui possède une ou plusieurs maisons dans chacun des 11 districts, peut, en plus d'enregistrer son vote à la mairie, voter pour les candidats de la classe "A" des propriétaires et des candidats de la classe "B" des locataires dans chacun des districts.

C'est dire qu'il pourrait voter 87 fois.

Quant aux personnes, soit qu'elles soient locataires payant la taxe d'eau ou qu'elles possèdent une ou plusieurs maisons et payant la taxe d'eau dans plusieurs districts, elles ont droit de voter dans chacun de ces districts pour les candidats de la classe "B", en plus d'enregistrer un seul vote à la mairie.

La liste est répartie comme suit dans chacun des districts.

District no 1: électeurs, 24,328; propriétaires, 6,916; locataires, 17,412; à la mairie, 23,524; arrondissements électoraux, 157.

District no 2: électeurs, 10,720; propriétaires, 2,862; locataires, 8,858; à la mairie, 9,956; arrondissements, 80.

District no 3: électeurs, 33,791; propriétaires, 11,007; locataires, 22,784; à la mairie, 23,068; arrondissements, 204.

District no 4: électeurs, 44,059; propriétaires, 8,635; locataires, 35,424; à la mairie, 42,385; arrondissements, 285.

District no 5: électeurs, 19,587; propriétaires, 5,303; locataires, 14,284; à la mairie, 17,747; arrondissements, 129.

District no 6: électeurs, 34,728; propriétaires, 11,203; locataires, 23,525; à la mairie, 32,833; arrondissements, 220.

District no 7: électeurs, 20,215; propriétaires, 4,809; locataires, 15,406; à la mairie, 18,581; arrondissements, 120.

District no 8: électeurs, 24,336; propriétaires, 5,309; locataires, 19,027; à la mairie, 22,102; arrondissements, 169.

District no 9: électeurs, 46,396; propriétaires, 14,457; locataires, 31,939; à la mairie, 44,434; arrondissements, 284.

District no 10: électeurs, 37,543; propriétaires, 12,201; locataires, 25,342; à la mairie, 35,767; arrondissements, 238.

District no 11: électeurs, 44,614; propriétaires, 17,499; locataires, 27,115; à la mairie, 42,123; arrondissements, 264.

M. Longpré nous a fait remarquer que le nombre réel de personnes ayant le droit de vote s'élève à 326,158, le chiffre indiqué à la mairie.

Le greffier a, enfin, annoncé que le juge en chef Roland Paquette commencera à la Cour municipale, à 2 h. 30 p.m., le 23 courant, soit mercredi prochain, à présider les séances de révision de la liste qui sera définitivement complétée le 1er septembre, de façon qu'elle puisse être imprimée et que les candidats éventuels puissent s'en procurer des exemplaires, le mois prochain.

Les 11 districts municipaux comprennent 2,170 arrondissements mais un bureau de voteation pourra contenir plusieurs de ces arrondissements.

M. Longpré, qui est le président de l'élection municipale, en sa qualité de greffier, n'a pu dire, hier après-midi, combien il y aura de bureaux de voteation.

La révision des listes

M. Longpré a enfin annoncé que la révision de la liste électorale dressée par l'estimateur aurait lieu le 28 août en l'our municipale. Tous les changements apportés devront être certifiés par sa signature par le juge en chef Roland Paquette de la Cour municipale.

Répartition des électeurs

C'est dans le district No 9, formé des quartiers Rosemont, St-Eusèbe et Préfontaines, que l'on compte le plus grand nombre d'électeurs à la mairie, soit 44,434. Le district No 11, formé des quartiers Villarey et Aboulin, vient au second rang, avec 42,123 électeurs.

Suivent par ordre de nombre d'électeurs les districts suivants: le district No 4 (Mont-Royal, St-André, St-Georges et St-Laurent), 42,385; le district No 10 (Papineau, St-Marie, Hochelaga, Maisonneuve et Mercier), 35,767; le district No 3 (Chapelle-Blonde-de-Grâce et avec 33,068 électeurs; le district No 8 (St-Edouard, St-Jean et Mont-Raini), 32,833; le district No 1 (St-Paul, St-Henri et Ste-Camégonde), 27,115; le district No 6 (St-Jean-Baptiste, Lafontaine, St-Jacques, Ville-Marie et Bourget), 25,342; le district No 7 (St-Denis et Delorimier), 25,342; le district No 5 (Crémazie, St-Louis, Laurier et St-Michel), 23,525; le district No 2 (St-Gabriel, Ste-Anne et St-Joseph), 23,068; le district No 11.

La liste révèle enfin que c'est dans le district No 4 que l'on compte le plus grand nombre d'électeurs locataires, soit 35,424, et que le plus grand nombre de propriétaires éligibles à voter se situent dans le district No 11.

1547 pour la PRESSE
à l'élection
SEPTEMBRE 1957

1547 pour la PRESSE
à l'élection
SEPTEMBRE 1957

La distribution des bulletins est plus
révisée cette année à cause du plus
grand nombre d'électeurs. La loi
fixe une limite maximum de 25
électeurs par poll.

Le responsable des élections mu-
nicipales, M. Robert F. J. van
Loppe, qui est secrétaire de la
ville, a fourni ces chiffres aux
journalistes cette après-midi. Il a
souhaité que son personnel soit
le prochain à représenter les élec-
teurs dans les différents polls. Les
facteurs dont principalement la
location de bureaux des conseillers
entrent en ligne de compte
dans la distribution des électeurs
selon chaque poll.

La liste électorale comprend cette
année, 240,143 électeurs pour le
choix des 66 conseillers, compari-
vement à 209,712 en 1954, alors que
pour l'élection à la mairie, le nom-
bre des électeurs est de 220,153,
compativement à quelque 200,000
en 1954.

LES ELECTIONS MUNICIPALES

323,658 Montréalais ont droit de vote à la mairie

Dans les onze districts électoraux, on compte 339,784 noms sur les listes électorales dont 99,101 propriétaires.

par Jean-Marc LALIBERTE

Les listes électorales pour l'élection municipale du 20 octobre prochain seront mises à la disposition du public aujourd'hui, au bureau du greffier de l'hôtel de ville.

Toute personne qui désire acquiescer cette liste peut l'obtenir moyennant un dépôt de 1/2 cent du nom. La liste des propriétaires, comportant les adresses de ceux-ci, sera prête dans une semaine environ. Elle pourra être obtenue sur dépôt de \$200.

Il s'agit en effet d'un dépôt car tous les candidats qui seront officiellement mis en nomination le 17 octobre prochain auront droit au remboursement du dépôt versé lors de l'achat des listes.

Le nombre des électeurs à la mairie, cette année, est de 323,658. Cependant les listes comportent 339,784 noms répartis dans les 11 districts électoraux. Cette différence provient du fait que certains électeurs possèdent des propriétés dans divers quartiers de la ville. Ils ont donc le droit de vote, aux postes de conseil-

lers, dans chacun de ces districts, mais à la mairie ils ne peuvent voter qu'une seule fois.

Lors des élections de 1954, on comptait 1,439 polls, 209,717 électeurs dont 92,233 propriétaires.

Il est à noter que le nombre des propriétaires a augmenté de près de 7,000. Le nombre des électeurs en général a augmenté de 20,067. Ce sont les districts 9, 10 et 11 qui ont enregistré les plus fortes augmentations, soit le nord, le nord-est et l'est de la Cité.

Le district No 9 qui comptait 38,178 électeurs en 1954 en a aujourd'hui 46,195; le No 10 est passé de 32,210 à 37,649 et le district No 11 de 36,518 à 44,506.

Trois districts comptent aujourd'hui moins d'électeurs qu'en 1954, soit les districts No 2, 5 et 8. Le premier est le plus affecté. En 1954 on y dénombrait 11,009 citoyens aptes à voter tandis qu'aujourd'hui on n'en compte plus que 10,701. Dans le district No 5, le total

des électeurs est passé de 19,621 à 19,563 et dans le district No 8, de 24,906 à 24,310.

L'augmentation du nombre des électeurs-propriétaires se fait aussi sentir dans les districts 9, 10 et 11. Ainsi, dans le district No 9, le nombre des propriétaires est passé de 12,653 à 14,465; dans le No 10, de 9,951 à 12,187 et dans le 11 de 14,495 à 17,487.

Les trois autres districts, 2, 5 et 8 ont aussi enregistré une baisse du nombre de propriétaires. Le district No 2 en a perdu 5; il est passé de 2,697 à 2,692; dans le district No 5 la proportion est plus forte. Des 5,539 propriétaires qui y étaient enregistrés en 1954 il n'en reste plus que 5,200; dans le district No 8 le nombre est passé de 5,244 à 5,297.

À la mairie il est difficile présentement de faire une comparaison par district avec 1954. Au total, le nombre des citoyens qui ont droit de vote à la mairie est passé de 293,931 à 323,658, soit une augmentation de 29,727.

Cette année le greffier de la Cité, M. C. G. Leppore, qui a la responsabilité de la préparation des listes électorales a eu recours à un procédé moderne, utilisé pour la première fois dans la préparation des listes électorales au Canada. C'est un procédé photographique connu sous le nom de Xerox et fourni par International Business Machine. La liste des électeurs a été préparée en dix jours alors que les années dernières on devait prendre de deux à trois semaines avec un personnel beaucoup plus nombreux.

Voici la répartition des électeurs dans les 11 districts:

Dist.	Polls	Electeurs	Prop.	Locat.	Mairie
1	108	24,295	6,313	17,982	23,501
2	47	10,701	2,692	8,009	7,918
3	151	33,745	10,795	22,950	33,920
4	202	44,021	8,014	36,007	42,357
5	87	19,543	5,200	14,343	17,204
6	159	34,629	11,178	23,451	32,740
7	90	20,190	4,594	15,596	18,958
8	115	24,310	5,297	19,013	22,129
9	212	46,195	14,415	31,780	44,424
10	172	37,649	12,187	25,462	35,858
11	203	44,506	17,487	27,019	42,016
	1,547	339,784	99,101	240,683	323,658

SEP 17 1957

Economie de temps et d'argent LA PRESSE



La liste électorale de Montréal a été dressée cette année, une tâche plus fastidieuse que jamais, au secrétariat de la ville. Grâce à un système de photocopie installé dans les bureaux du greffier, M. C. E. LONCPRE, à Montréal, les listes ont été dressées selon chaque des 157 polls, à une rapidité à l'égal de celle des machines qui photographient, impriment, développent, séchent et gèrent les copies de la liste électorale. Dans chaque district, le travail a été très efficace, puisque les heures de travail ont été économisées, et que le travail se fait plus rapidement. Dans le bureau du greffier de la ville, M. C. E. LONCPRE, reçoit des renseignements de M. GERARD DUNHAM, chef de la liste électorale d'un district, 275 de la cinquième avenue, 1001-1002.

NOMBRE D'ELECTEURS
CITE DE MONTREAL - 1957

	<u>Nombre</u>	<u>P.C.</u>
<u>DISTRICT 9</u>	46,195	13.6
<u>DISTRICT 11</u>	44,506	13.1
<u>DISTRICT 4</u>	44,021	13.0
<u>DISTRICT 10</u>	37,649	11.1
<u>DISTRICT 6</u>	34,629	10.2
<u>DISTRICT 3</u>	33,745	9.9
<u>DISTRICT 8</u>	24,310	7.2
<u>DISTRICT 1</u>	24,295	7.2
<u>DISTRICT 7</u>	20,190	5.9
<u>DISTRICT 5</u>	19,543	5.7
<u>DISTRICT 2</u>	<u>10,701</u>	<u>3.1</u>
<u>TOTAL</u>	<u>339,784</u>	<u>100.0</u>

NOMBRE D'ELECTEURS PROPRIETAIRES
CITE DE MONTREAL - 1957

	<u>Nombre</u>	<u>P.C.</u>
<u>DISTRICT 11</u>	17,487	17.6
<u>DISTRICT 9</u>	14,445	14.6
<u>DISTRICT 10</u>	12,187	12.3
<u>DISTRICT 6</u>	11,178	11.3
<u>DISTRICT 3</u>	10,995	11.1
<u>DISTRICT 4</u>	8,014	8.1

	<u>Nombre</u>	<u>P.C.</u>
<u>DISTRICT 1</u>	6,913	7.1
<u>DISTRICT 5</u>	5,300	5.3
<u>DISTRICT 8</u>	5,297	5.3
<u>DISTRICT 7</u>	4,594	4.6
<u>DISTRICT 2</u>	<u>2,692</u>	<u>2.7</u>
<u>TOTAL</u>	<u>99,102</u>	<u>100.0</u>

NOMBRE D'ELECTEURS LOCATAIRES

CITE DE MONTREAL - 1957

	<u>Nombre</u>	<u>P.C.</u>
<u>DISTRICT 4</u>	36,007	15.0
<u>DISTRICT 9</u>	31,750	13.2
<u>DISTRICT 11</u>	27,019	11.2
<u>DISTRICT 10</u>	25,462	10.6
<u>DISTRICT 6</u>	23,451	9.7
<u>DISTRICT 3</u>	22,750	9.5
<u>DISTRICT 8</u>	19,013	7.9
<u>DISTRICT 1</u>	17,382	7.2
<u>DISTRICT 7</u>	15,596	6.5
<u>DISTRICT 5</u>	14,243	5.9
<u>DISTRICT 2</u>	<u>8,009</u>	<u>3.3</u>
<u>TOTAL</u>	<u>240,682</u>	<u>100.0</u>

DIAGRAMME
DIAGRAM

DES
OF

ELECTEURS
ELECTORS

Electeurs

ANNEE

YEAR

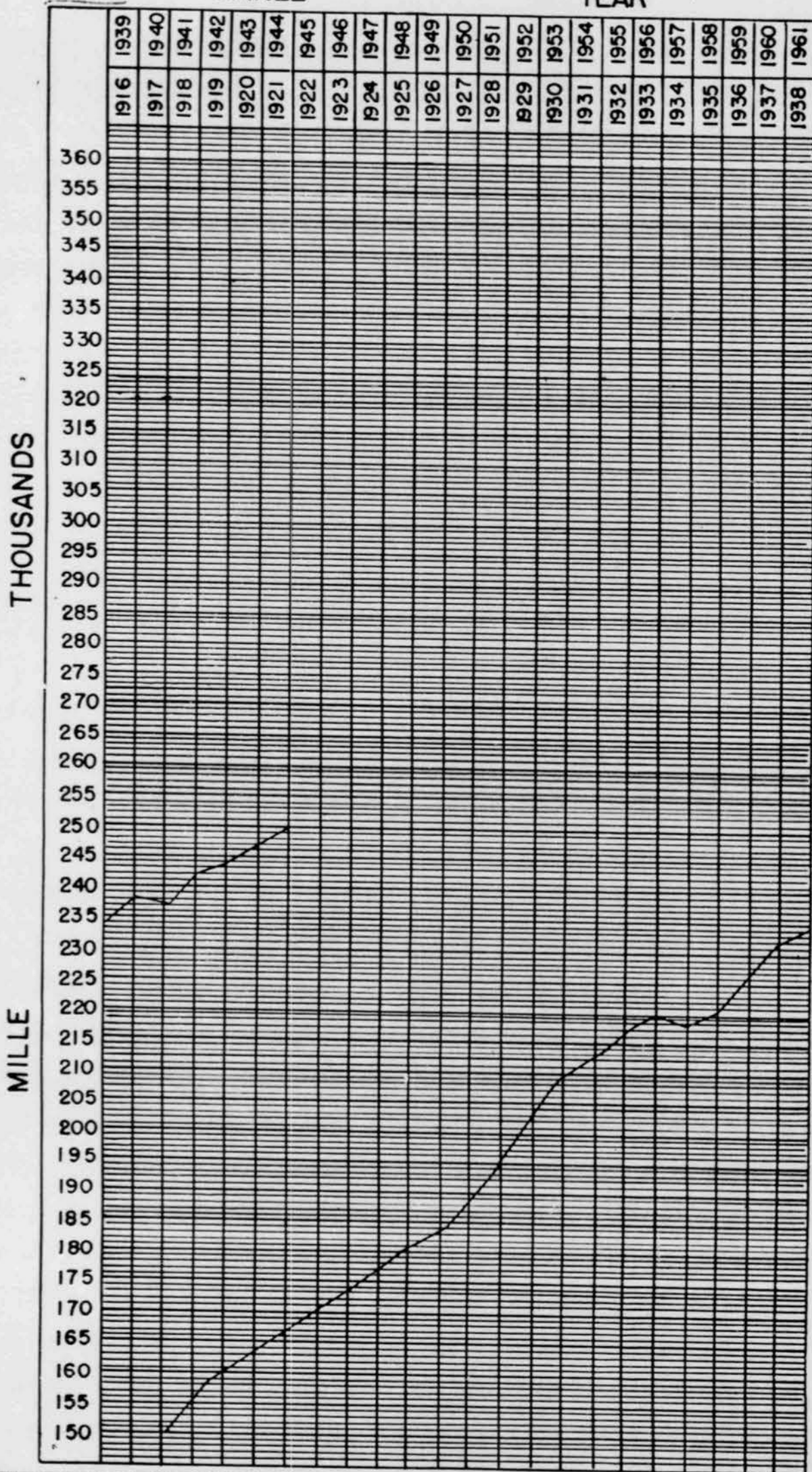


DIAGRAMME
DIAGRAM

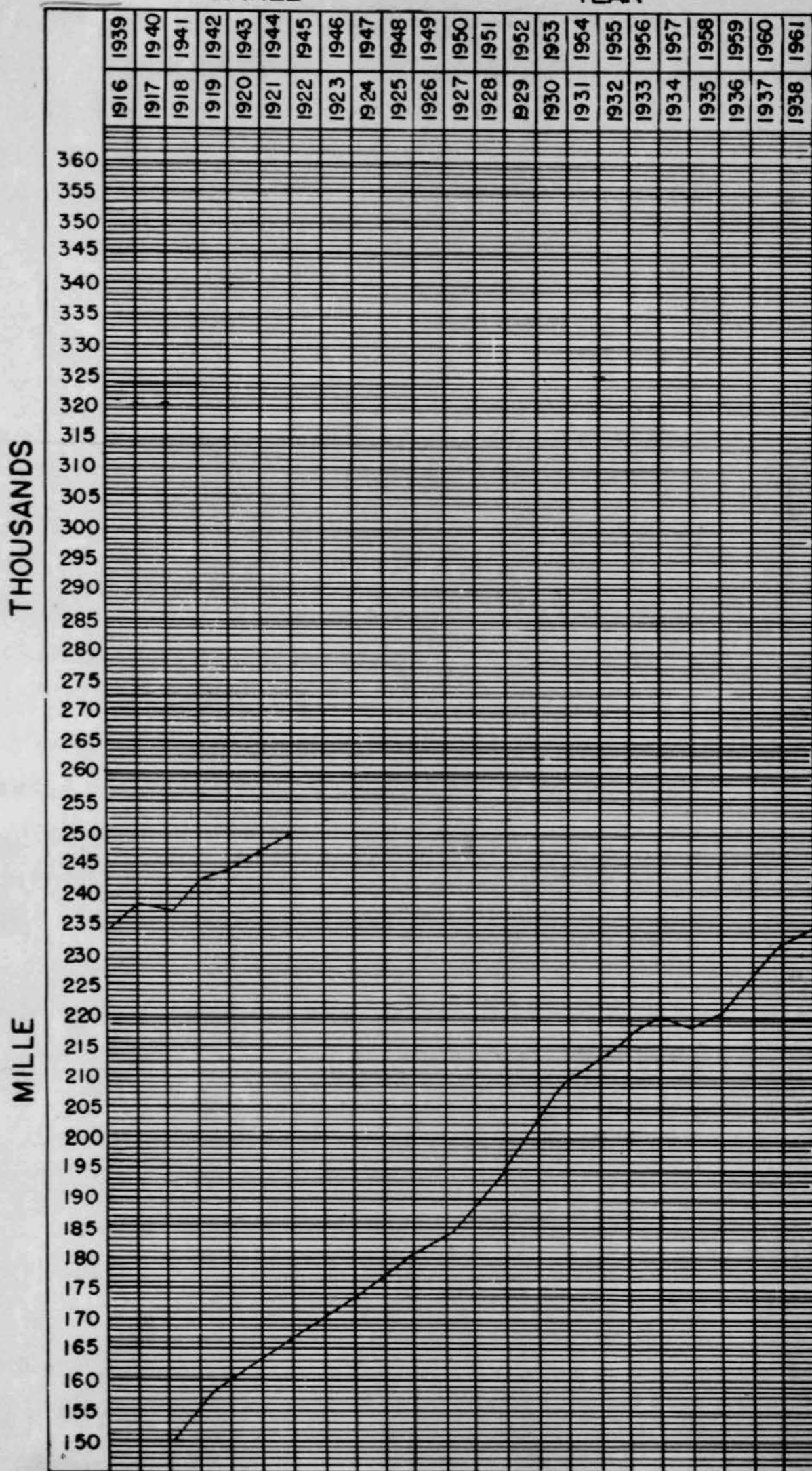
DÉS
OF

ELECTEURS
ELECTORS

Elections

ANNEE

YEAR



Ex: Rapport annuel
ESTIMATEURS, 1944-45

ESTIMATIONS IMMOBILIÈRES DANS LA VILLE DE
MONTRÉAL, Y COMPRIS LES IMMEUBLES
EXEMPTS D'IMPÔTS, DE 1880 A 1944.

ASSESSED VALUATIONS FOR THE CITY OF MONTREAL,
INCLUDING THOSE OF EXEMPT PROPERTIES,
FROM 1880 TO 1944.

Année Year	Imposable Taxable	Exempt	Total
1880			
1890	\$ 64,625,339.	\$ 13,762,400.	\$ 78,387,739.
1895	101,979,939.	20,879,920.	122,859,859.
1900	137,872,695.	35,954,360.	173,827,055.
1901	148,095,202.	37,133,275.	185,228,477.
1902	150,479,863.	38,254,130.	188,733,993.
1903	154,593,590.	39,398,535.	193,992,125.
1904	158,616,290.	40,797,105.	199,413,395.
1905	163,268,685.	42,911,815.	206,180,500.
1906	172,630,245.	46,443,215.	219,073,460.
1907	200,964,594.	53,704,795.	254,669,389.
1908	216,880,719.	55,914,313.	272,795,032.
1909	234,822,751.	64,387,513.	299,210,264.
1910	259,454,374.	68,445,183.	327,899,557.
1911	319,341,616.	109,192,499.	428,534,115.
1912	381,148,206.	120,119,419.	501,267,625.
1913	500,216,575.	136,274,784.	636,491,359.
1914	611,063,099.	180,750,146.	791,813,245.
1915	635,288,376.	215,152,261.	850,440,637.
1916	620,931,385.	216,019,164.	836,950,549.
1917	615,982,631.	206,735,926.	822,718,557.
1918	613,826,868.	205,624,029.	819,450,897.
1919	623,820,959.	226,934,131.	850,755,090.
1920	627,114,570.	224,144,746.	851,259,316.
1921	663,532,174.	227,436,969.	890,969,143.
1922	695,229,140.	229,533,371.	924,762,511.
1923	709,324,469.	230,308,074.	939,632,543.
1924	734,142,238.	237,392,434.	971,534,672.
1925	764,133,056.	243,280,294.	1,007,413,350.
1926	788,582,481.	248,748,856.	1,037,331,337.
1927	811,652,158.	254,770,012.	1,066,422,170.
1928	834,012,720.	261,848,095.	1,095,860,815.
1929	866,565,408.	267,801,019.	1,134,366,427.
1930	919,830,252.	269,462,162.	1,189,292,414.
1931	961,961,641.	283,784,818.	1,245,746,459.
1932	979,629,413.	297,792,815.	1,277,422,228.
1933	983,145,389.	309,878,869.	1,293,024,258.
1934	955,950,170.	317,149,313.	1,273,099,483.
1935	948,894,675.	320,850,611.	1,269,745,286.
1936	931,241,705.	321,167,700.	1,252,409,405.
1937	920,005,859.	318,796,888.	1,238,802,747.
1938	919,928,481.	313,085,654.	1,233,014,135.
1939	921,699,954.	314,837,275.	1,236,537,229.
1940	928,424,558.	317,835,461.	1,246,260,019.
1941	928,796,517.	326,905,537.	1,255,702,054.
1942	932,997,781.	330,199,651.	1,263,197,432.
1943	912,924,021.	337,204,619.	1,250,128,640.
1944	923,433,917.	345,633,648.	1,269,067,565.
	931,637,962.	346,566,674.	1,278,204,636.

Elections

Electoral List Given City Clerk

The electoral list for the Oct. 24 municipal election — which may or may not take place on that date — was deposited today with City Clerk Gabriel Morin in accordance with the law.

While city administrators await official word from the Provincial Government on what changes, if any, will be made in Montreal's administrative and electoral system, civic employees responsible for election details have gone into action.

22,000 Increase

The electoral list, prepared by the city's assessment department, shows an increase of nearly 22,000 names over the 1957 electoral list.

Total voters for "A" and "B" class councillors number 361,720, compared with 339,784 in 1957. Of these, 104,434 are proprietors, and 257,286 are tenants.

Eligible to vote for mayor are 346,419 voters, compared with 323,658 in 1957. Fewer persons vote for mayor than for councillor, because proprietors, who vote for "A" class councillors, get a vote for property they own in any districts, and may vote in one district as proprietor, for instance, and in another as tenant.

Six councillors, three "A" class and three "B" class, run in each of the 11 districts, and the breakdown in voters by district still shows wide variation in representation.

One district, No. 11, for instance, has 51,189 names on the list, while at the other end of the scale, District No. 2 has only 10,709 names.

District No. 11 includes Villieray and Ahuntsic, while District No. 2 is made up of St. Gabriel, St. Ann's, and St. Joseph wards.

Other large districts are No. 9, (Rosemount, St. Eusebe, and Prefontaine) with 50,394; and No. 4 (Mount Royal, St. Andrew, St. George, and St. Lawrence) with 47,677.

After the electoral roll has

been deposited with the city clerk, who is the chief returning officer for municipal elections, qualified voters whose names are missing from it have three days in which to get themselves inscribed.

Revision of the list then begins before a municipal court judge on Aug. 26, and has to be completed by Sept. 1.

In 1957, 99,191 ballots were cast for "A" class candidates, and 339,784 for "B" class candidates.

Hammaraskjold's handling of the Congo crisis.

Observers believed that Yakovlev had told Lumumba that Russia was not prepared to go outside UN jurisdiction to supply military aid.

The spokesman for Lumumba said "the appeal to other friendly countries is not necessary for the moment because the situation is satisfactory."

Lumumba also received delegates of several African delegations. They were also believed to have pointed out that their UN delegates had swung behind Hammaraskjold's handling of the Congo situation and, despite previous promises, were not willing to flout the UN.

Meanwhile Communists and "anti-imperialists" of uncertain doctrinal background are reported pouring into Leopoldville.

Soviet Ambassador Yakovlev has rented an embassy on a street named after the hated Belgian colonialist Leopold II. It is only a short distance from the Czech Embassy, which has been in business here as a consulate for months.

If Premier Lumumba, as he has threatened, turned to one of the Communist states for "disinterested assistance," he wouldn't have to turn far.

Correspondents for Soviet and other Communist journals have also turned up in surprising numbers. There is even a correspondent from the Soviet literary publication, Literary Gazette.

One of the new journalistic arrivals has been showing around a booklet entitled "Hands Off The Congo." Presumably it is being distributed among the Congolese population, about 20 per cent of whom can read. It contains most of Soviet Premier Khrushchev's speeches concerning the Congo, up to and including one on Aug. 8.

Yesterday, 25 Czechs arrived. They were described as embassy staff. The Czechs were said to be ready to supply the Congo with the hundreds of French-speaking teachers it requires to open the schools next month.

A prominent figure in Lumumba's entourage is Mrs. Andre Blouin, who was expelled from the Congo by Belgian authorities, before independence, for her left-wing activities. She is chief of protocol and takes a hand in writing scripts with a distinct anti-Western bias for the Congolese radio.

Meanwhile in Ottawa, the RCAF, reporting on the initial phase of its United Nations operations in the Congo, said today that "communications are improving and the security of most airfields is well established."

The air force said its 10-man operations team under Group Capt. Bill Carr of Grand Bank, Nfld., is maintaining regular air communications with all major cities in the strife-torn republic.

The RCAF said that accurate statistics on the first few weeks of its Congo operations are not yet available because administrative work has had to take second place to the operational necessity of keeping aircraft moving. But it noted, with a touch of pride, that in spite of the problems of supply, maintenance, language and aircrew training, the 39 UN aircraft, including eight helicopters, had logged 434 flying hours in the last two weeks.

The aircraft are flown by crews from eight countries — Sweden, Norway, Ethiopia, Yugoslavia, Brazil, India and the Argentine.

A major problem is that many of the crews arrived in the Congo with little or no training on the 13 different types of aircraft being used there and an intensive training program has been necessary.

Government leaders in Ottawa also welcomed Lumumba's acceptance of the United Nations' rules of the game for the Congo.

They greeted with satisfaction — tentatively, at least — the Congolese Premier's apology to Canada for the attack on Canadian soldiers at Leopoldville airport last week.

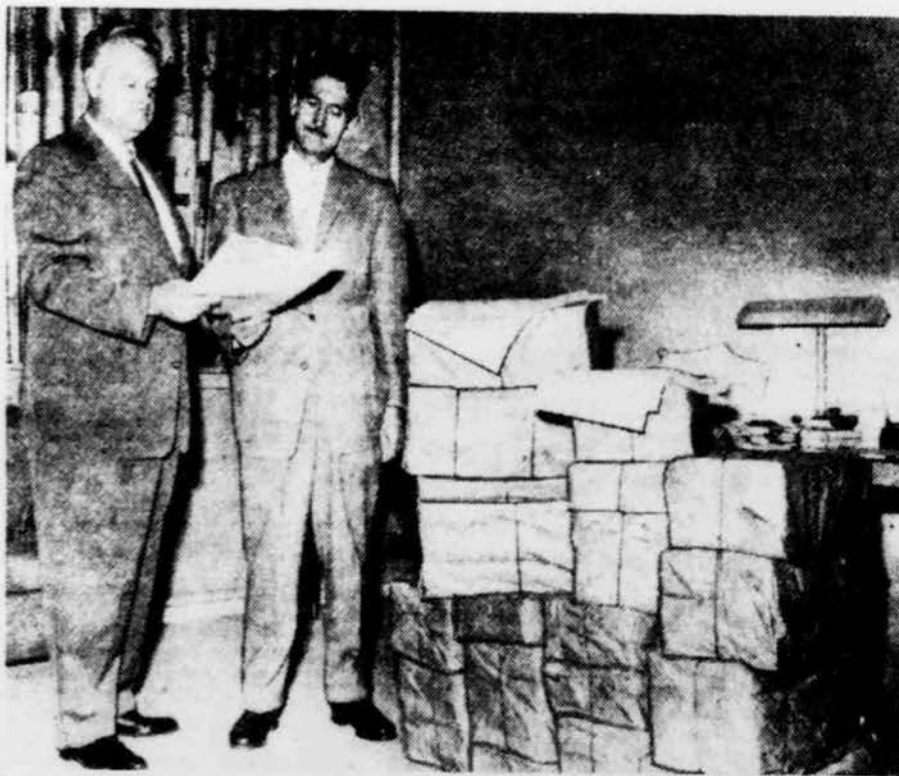
But no formal reply has been received yet to Prime Minister Diefenbaker's demand for assurances that Canadian soldiers, airmen and others giving assistance to the Congo can go about their work without molestation.

Mr. Diefenbaker declined to comment on the apology Mr. Lumumba made in a statement issued in Leopoldville, pending receipt of an official reply to his sternly-worded note sent last Thursday.

STAR

AUG 23 1960

Conseil
Elections



A 10 h. ce matin, l'estimateur en chef de la métropole, M. Camille-R. Godin, a déposé au bureau du greffier de la ville, M. GABRIEL MORIN, également président d'élection au scrutin municipal de Montréal du 24 octobre prochain, la liste électorale de chacun des 11 districts de la ville. On voit ici M. EUGÈNE MORENCY, à gauche, chef de la liste électorale au service des Estimations, qui remet à M. Morin, la volumineuse liste électorale, au nom de M. Godin.

LA PRESSE
AUG 23 1960

Liste électorale déposée ce matin

346,720 votants à la mairie de Montréal, le 24 octobre

par Jacques DELISLE
et Raymond MASSE

Il y aura 346,720 électeurs à la mairie de Montréal, à la prochaine élection municipale. Qu'elle ait lieu le 24 octobre ou plus tard, comme le voudraient certaines rumeurs.

Il y aura en outre 361,720 électeurs propriétaires et locataires aux postes des 66 conseillers des classes A et B qui forment les deux-tiers du conseil de la métropole, l'électorat montréalais dans le régime actuel n'ayant pas le privilège d'élire directement un conseil municipal complet. Certains corps publics plus ou moins représentatifs nomment les 33 autres conseillers.

Le groupe des électeurs-contribuables pour les postes de conseillers se partagera comme suit : 104,434 électeurs uniquement propriétaires qui voteront dans la classe A pour 33 conseillers, trois pour chacun des 11 districts ; et 361,620 électeurs qui voteront dans la classe B pour 33 conseillers (3 par district), soit les 104,434 mêmes propriétaires et 257,286 locataires.

A nouveau cette année la liste des électeurs déposée au bureau du greffier de la ville, M. Gabriel Morin, par le directeur du service des Estimations, M. Camille-R. Godin, en prévision de l'élection du 24 octobre pro-

chain, démontre éloquentement le déséquilibre et l'injustice de la répartition électorale, dans les districts de la ville. Elle démontre une fois de plus également, combien le système électoral actuel de Montréal est compliqué. Et surtout comment l'électorat même s'il élisait les 66 conseillers de son choix, peut voir son vote handicapé par les 33 conseillers élus par les corps publics dans la classe C.

Du nombre des électeurs aux postes de conseillers dans chacun des 11 districts de la ville, 10,709 dans le district no 2 (St-Gabriel, Ste-Anne, et St-Joseph) par exemple, auront droit d'élire le même nombre de conseillers, soit 6, que les 51,169 électeurs du district no 11 (Villeray-Ahuntsic). Cinq fois plus nombreux, les électeurs du nord de la ville n'auront quand même droit qu'à six conseillers eux aussi.

Le district no 9 (Rosemont, St-Eusebe, Préfontaine), avec 50,384 électeurs, n'aura droit qu'à six conseillers, alors que le district no 5 (Crémazie, St-Louis, Laurier et St-Michel) avec ses 18,687 électeurs aura droit au même nombre de représentants à l'hôtel de ville. Et ce ne sont là que deux exemples.

En octobre 1957, lors de la dernière élection municipale

à Montréal, 323,658 personnes étaient habiles à voter à la mairie.

Pour les 66 conseillers des classes A et B, il y avait 339,784 électeurs soit 99,101 dans la classe A (uniquement des propriétaires) et 339,784 dans la classe B, dont les mêmes 99,101 propriétaires et 240,683 locataires.

L'article 211 de la charte refondue stipule en effet qu'au plus tard le 23 août, l'estimateur transmet les listes attestées des électeurs au greffier qui les garde dans son bureau où elles peuvent être examinées par les parties intéressées jusqu'à ce qu'elles soient définitivement révisées.

Les demandes et plaintes possibles

On apprend aussi qu'aujourd'hui, demain et jeudi, tout électeur pourra, par écrit, donner avis au greffier et aux électeurs intéressés qu'il s'adressera à un juge municipal pour faire amender la liste électorale du quartier où il a droit de vote, soit en y ajoutant les noms d'électeurs omis, soit en y biffant les noms de personnes qui y ont été inscrits à tort.

Et à partir de 2 h. 30 de l'après-midi, vendredi prochain, un juge municipal siègera pour prendre en considération les

demandes ou plaintes faites relativement aux listes électorales déposées aujourd'hui même.

Actuellement, la charte décréte que les personnes suivantes âgées de 21 ans, sujets britanniques et non frappées d'incapacité légale, ni autrement privées du droit de voter, sont électeurs et sont inscrites sur les listes des électeurs :

Inscrits aux rôles

a) toute personne inscrite au rôle d'évaluation en vigueur comme propriétaire de biens-fonds dans la municipalité, d'une valeur de \$300 ou plus, telle que portée au rôle d'évaluation si ces biens-fonds sont possédés à titre d'usufruit, le nom de l'usufruitier seul est inscrit sur la liste électorale ;

b) toute personne inscrite au rôle de perception des taxes personnelles en vigueur comme occupant ou locataire d'un immeuble ou de partie d'un immeuble dans le district pour lequel la liste est faite, d'une valeur locative annuel de \$30 ou plus d'après ce rôle ;

c) les personnes inscrites au rôle d'évaluation ou au rôle de perception des taxes personnelles en vigueur, comme copropriétaires, co-locataires ou co-occupants d'un immeuble ou d'une partie d'un immeuble d'une valeur réelle ou lucrative suffisante pour conférer à chacune d'elles le cens électoral, sauf s'il s'agit d'un immeuble servant à des fins sociales, éducatives, philanthropiques ou autres analogues ;

Et tel mari

d) le mari de toute femme mariée sous le régime de la communauté de biens, lorsqu'elle est inscrite au rôle d'évaluation en vigueur comme propriétaire, usufruitière ou grevée de biens-fonds d'une valeur de \$300 ou plus, telle que portée au rôle d'évaluation, ou lorsqu'elle est inscrite au rôle de perception en vigueur comme occupante ou locataire dans la cité d'un immeuble ou de partie d'un immeuble d'une valeur locative de \$30 ou plus d'après ce rôle.

La charte note d'autre part que toute corporation possédant un immeuble, ou payant des taxes à la cité, qui, s'il s'agissait d'un individu, lui donnerait le cens électoral, peut être inscrite sur la liste des électeurs et voter par l'entremise d'un représentant dûment autorisé à cet effet par une résolution portant le sceau de la corporation concernée. (Copie de cette résolution doit être produite chez les greffiers de la cité le ou avant le 1er août).

Ne peut être électeur...

Toujours selon la charte, les noms des personnes suivantes ne peuvent être inscrites sur les listes des électeurs :

a) le greffier de la cité et ses assistants ;

b) les personnes qui ne sont pas sujets britanniques ;

c) les personnes qui, au moment de la confection de la liste, ne sont plus en possession, comme propriétaire, des immeubles qui leur donnaient le cens électoral ;

d) les personnes logeant dans un hôtel, une pension ou une maison privée et non autrement habiles à voter.

AUG 23 1960
LA PRESSE

Process
Elections

*Conseil
Electeurs
Campagne électorale*

Dans certains des 11 districts, le nombre des électeurs est de 4 à 5 fois plus élevé que dans d'autres

La répartition du nombre d'électeurs dans chacun des 11 districts de la ville de Montréal, pour la prochaine élection du 24 octobre, est éloquente. Comme on pourra le constater dans certains districts, le nombre d'électeurs est quatre fois, et même cinq fois plus élevé que dans d'autres.

C'est dire que certains districts, au plus grand nombre d'électeurs, ont droit au même nombre de conseillers municipaux que les moins peuplés.

Voici les chiffres rendus publics hier à l'hôtel de ville de Montréal, par la déposition au bureau du greffier de la ville, M. Gabriel Morin, de la liste électorale préparée par le service des Estimations :

District	Classe A	Classe B total	Classe B (détail)		
	Prop.	Electeurs	Prop.	Locataires	Mairie
1	7,159	25,125	7,159	17,966	24,458
2	2,781	10,709	2,781	7,928	10,054
3	11,155	35,137	11,155	23,982	34,411
4	8,160	47,677	8,160	39,517	46,114
5	5,335	18,687	5,335	13,352	17,070
6	11,275	35,422	11,275	24,147	33,641
7	4,660	20,363	4,660	15,703	19,171
8	5,244	23,500	5,244	18,256	21,460
9	15,226	50,384	15,226	35,158	48,846
10	13,978	43,527	13,978	29,549	41,734
11	19,461	51,189	19,461	31,728	49,660
	104,434	361,720	104,434	257,286	346,419

- District 1 : quartiers St-Paul, St-Henri et Ste-Cunégonde.
- District 2 : quartiers St-Gabriel, Ste-Anne et St-Joseph.
- District 3 : quartier Notre-Dame-de-Grâce.
- District 4 : quartiers Mont-Royal, St-André, St-Georges et St-Laurent.
- District 5 : Crémazie, St-Louis, Laurier et St-Michel.
- District 6 : St-Edouard, St-Jean et Montcalm.
- District 7 : St-Denis et Delorimier.
- District 8 : St-Jean-Baptiste, Lafontaine, St-Jacques, Ville-Marie et Bourget.
- District 9 : Rosemont, St-Eusèbe et Préfontaine.
- District 10 : Papineau, Ste-Marie, Hochelaga, Maisonneuve et Mercier.
- District 11 : Villeray-Ahuntsic.

Council
Elections

346,419 Are Eligible

In Montreal's municipal elections of next Oct. 24, if held as scheduled, 346,419 persons will be eligible to vote.

This was disclosed yesterday when Chief City Assessor C.R. Godin deposited with City Clerk Gabriel Morin the new electoral lists.

In the 1957 balloting, there were 323,658 qualified electors.

Errors and omissions in the electoral lists can be corrected through tomorrow, and revision before a Municipal Court judge will start Friday and must be completed by Sept. 1.

The 346,419 electors will be able to cast one ballot each in the mayoralty contest. Among them they also will be qualified to cast 104,434 ballots in the "A"

category (elected solely by property owners) city councillor race and 361,720 ballots in "B" category (elected by tenants and property owners).

Three "A" category and three "B" category councillors are to be elected in each of the 11 electoral districts into which the city is divided, while 33 "C" category councillors are appointed by a designated group of 13 public, educational and labor bodies.

A property owner has the right to cast an "A" and a "B" category ballot in each electoral district where he has real estate, while a tenant has the right to cast a "B" category ballot in each electoral district where he pays water or business taxes.

Council
elections.

360,000 électeurs pourront exercer leur droit de vote

Plus de 360,000 électeurs montrealais pourront exercer leur droit de vote le jour du scrutin municipal du 24 octobre. On comptera 1,632 polls. Le nombre d'électeurs varie de 10,000 à 50,000, selon les districts. Le plus petit est le n° 2, celui des quartiers St-Gabriel, Ste-Anne et St-Joseph, tandis que le plus grand est le n° 11, Villeray et Ahuntsic.

Chaque candidat qui veut obtenir une liste électorale de son district doit payer $\frac{1}{2}$ cent du nom.

Voici un tableau détaillé :

No de district	Nombre de polls	Nombre d'électeurs	Coût de la liste électorale
1	113	24,972	\$ 124.86
2	50	10,659	53.29
3	158	35,185	175.92
4	215	47,617	238.08
5	83	18,608	93.04
6	157	35,329	176.64
7	89	20,291	101.45
8	107	23,555	117.77
9	228	50,200	251.00
10	201	43,426	217.13
11	231	51,070	255.35
	<u>1,632</u>	<u>360,912</u>	<u>\$1,804.53</u>

MTL-MATIN

SEP 23 1960

*Council
Election*

Les listes électorales maintenant disponibles

Les listes électorales de chacun des 11 districts électoraux de la ville de Montréal sont maintenant disponibles et tout contribuable — candidat éventuel, organisateur ou autre — qui désire en obtenir un exemplaire peut désormais s'adresser aux bureaux du greffier, à l'hôtel de ville, où il peut en acheter à raison d'un demi-cent du nom.

Voici la répartition, dans les 11 districts du nombre des bureaux de scrutin, du nombre d'électeurs et du coût de la liste électorale, à l'occasion du scrutin municipal qui aura lieu le 24 octobre, à Montréal :

District No	Nombre de sections de vote	Nombre d'électeurs	Coût de la liste électorale
1	113	24,972	\$124.86
2	50	10,659	53.29
3	158	35,185	175.92
4	215	47,617	238.08
5	83	18,608	93.04
6	157	35,329	176.64
7	89	20,291	101.45
8	107	23,555	117.77
9	228	50,200	251.00
10	201	43,426	217.13
11	231	51,070	255.35
	1,632	360,912	\$1,804.53

LA PRESSE

SEP 23 1960

Conseil
Electives
Campagne électorale

21 conseillers ont demandé des listes électorales

Vingt-et-un des conseillers municipaux sortant de charge s'étaient adressés, jusqu'à hier soir, au greffier de la Ville pour se procurer la liste électorale du district où ils se proposent de briguer les suffrages à l'occasion du scrutin fixé au 24 octobre.

Deux ont demandé respectivement une liste du district no 1; un, celle du district no 2; deux, celle du district no 3; cinq, celle du district no 4; trois, celle du district no 5; un, celle du district no 6; trois, celle du district no 8; un, celle du district no 9; deux, celle du district no 10; et un, celle du district no 11.

Quatorze personnes qui ne font pas actuellement partie du conseil sortant de charge ont d'autre part obtenu la liste électorale du district où ils auraient vraisemblablement l'intention de briguer les suffrages, soit 2 pour le district no 1, 2 pour le district no 4; 3 pour le district no 5; 3 pour le district no 6; 3 pour le district no 8; et 1 pour le district no 9.

LA PRESSE

SEP 30 1960

*Conseil
électoral
Campagne électorale*

Les listes électorales s'envolent

Jusqu'ici, 35 candidats possibles aux élections du 24 octobre se sont procurés des listes électorales. Dans le groupe, on compte 21 conseillers actuels et 14 personnes qui ne siègent pas à l'hôtel de ville.

C'est dans le district no 4 que les candidatures semblent vouloir être plus nombreuses. Sept personnes se sont, en effet, procurées des listes. Par contre, dans le district no 7, personne ne semble encore intéressé car aucune demande de liste n'est parvenue à l'hôtel de ville.

MTL-MATIN

SEP 30 1960

Des milliers de noms inscrits en double dans la liste électorale

Un conseiller municipal de Montréal, à nouveau candidat à l'élection du 24 octobre prochain, M. Lucien Saulnier, a révélé hier que des milliers de

noms d'électeurs étaient inscrits en double dans la liste électorale: une fois comme propriétaire et une autre comme locataire. M. Saulnier y voit un

danger. Il espère que l'honnêteté de l'élection pourra être sauvegardée.

Voici ce que dit M. Saulnier à ce sujet :

"Un coup d'oeil sur les listes électorales révèle une situation vraiment révoltante, dit-il. Des milliers de noms sont inscrits deux fois. A preuve, le poll 127 du district no 11 qui compte 210 électeurs comporte 40 noms inscrits en double.

"Une vérification rapide au hasard des listes électorales dans tous les autres districts permet d'affirmer que partout on retrouve à profusion des inscriptions doubles de noms d'électeurs.

"Comme on le sait, de dire M. Saulnier, les listes sont confectionnées par l'estimateur de la ville. On m'a informé que ces listes ont été faites en partie par des employés auxiliaires sans expérience et présument n'ont pas été vérifiées pour assurer l'exactitude des inscriptions.

"L'administration municipale actuelle, ayant elle-même décidé des engagements de ce personnel et n'ayant pas pris les moyens indispensables pour assurer une élection conforme à la loi, ajoute à son poids déjà lourd d'erreurs et de mal-administration celui d'avoir favorisé volontairement ou involontairement tous les abus que l'on peut prévoir le jour de l'élection en face de listes électorales aussi mal faites.

"La loi ne dictant pas formellement au greffier de la ville les mesures à prendre devant une telle situation, il y a lieu de faire un appel à tous les citoyens contribuables de Montréal de se rendre plus nombreux au bureau de scrutin et d'aider au travail des sous-officiers rapporteurs en s'assurant eux-mêmes que leur nom n'apparaît qu'une fois sur la liste et en priant les officiers d'élection de biffer la deuxième inscription qui peut apparaître sous leur nom dans le même bureau de scrutin.

"On doit espérer que le greffier de la ville de Montréal, M. Gabriel Morin, trouvera avec l'aide des avocats de notre contentieux municipal un moyen légal de donner des instructions spéciales à ces officiers d'élection de façon à assurer à la population de Montréal une élection honnête."

112 KEAN GUY/VEHICUL	LOT POINCARE	P
113 LACHAPELLE JEAN/ORGANISATEUR	11795 ZOTIQUE RACICOT	P
114 LACHAPELLE JEAN/ORGANISATEUR	11795 ZOTIQUE RACICOT	L
115 LAHAISE EUGENE/SUKINTERDANT	11997 POINCARE	L
116 LALANDE MME JULES/C VALIQUETIE	11616 POINCARE	P
117 LALONDE OVILA/RENTIER	LOT POINCARE	P
	NE VOTE PAS POUR LA MAIRIE	
118 LAMALICE SYLVIO/TRADUCTEUR	11706 POINCARE	L
119 LAMALICE SYLVIO/TRADUCTEUR	11706 POINCARE	L
120 LANGELIER GILLES/TRAITEUR	11910 POINCARE	L
121 LANGELIER GILLES/COMMERCANT	11910 POINCARE	L
122 LAPERLE J EUGENE/VEHICUL	11839 ZOTIQUE RACICOT	P
123 LAPERLE J EUGENE/VOYAGEUR	11839 ZOTIQUE RACICOT	L
124 LAPLANTE EULAGE/INGENIEUR	11816 POINCARE	P
125 LAPLANTE EULOGE/INGENIEUR	11816 POINCARE	L
126 LAPOINTE ANDRE/DIRECTEUR	11797 POINCARE	L
127 LAPOINTE ANDRE/OFFICIER	11797 POINCARE	L
128 LECLERC J CLAUDE/VEHICUL	1040 EDMOND VALADE	P
129 LECLERC J CLAUDE/VEHICUL	1040 EDMOND VALADE	L
130 LEFEBVRE ALBERT/VELTRINATRI	11830 POINCARE	P
131 LEMIRE RAYMOND/AGENT D ASSCE	11901 ZOTIQUE RACICOT	L
132 LEMIRE MME RAYMOND/Y ST LAUREN	11901 ZOTIQUE RACICOT	L
133 LESBATS ROGER/VOYAGEUR	11900 ZOTIQUE RACICOT	P
134 LESBATS ROGER/VOYAGEUR	LOT ZOTIQUE RACICOT	L
135 LESSARD JEAN/GERANT	11579 POINCARE	P
136 LESSARD JEAN/GERANT	11579 POINCARE	L
137 LEDLIER ROBERT/VOYAGEUR	11811 POINCARE	P
138 LIMOSANI SAVERIO/DESIGNER	11865 ZOTIQUE RACICOT	L
139 MC LEOD RANDOLF/INSPECTEUR	11975 POINCARE	P
140 MALFARA IDOR/COMMIS	11687 POINCARE	L
141 MARCHETTI ARNALDO/SCULPTEUR	11860 POINCARE	L
142 MAYRAND J PAUL/VOYAGEUR	11827 ZOTIQUE RACICOT	P

DES MILLIERS DE NOMS sont inscrits deux fois dans les listes électorales de la métropole. Un conseiller municipal, M. LUCIEN SAULNIER, a rendu la chose publique, hier. Nous reproduisons, ici, une portion d'une page de la liste électorale de la section de vote (poll) 127, du district no 11 (Villeray-Ahuntsic). On verra qu'il y a deux Lachapelle Jean à la même adresse, l'un est enregistré comme P (propriétaire) et l'autre comme L (locataire..

*élections
réglementation*

SELON M. LUCIEN SAULNIER

Les "télégraphes" auront beau jeu le 24 octobre!

Plusieurs candidats à l'élection municipale du 24 octobre prochain ont constaté que la confection des listes électorales a beaucoup laissé à désirer avec le résultat que les "passeurs de télégraphes" auront beau jeu le jour du scrutin.

Dans un poll du district no 11, qui compte 210 électeurs, par exemple, on note que quarante noms ont été inscrits en double.

Ces listes ont été préparées par le service des estimations et selon des informations obtenues, ce service aurait attendu à la toute dernière minute pour préparer les listes, en août dernier, parce qu'à ce moment là l'opinion générale voulait que le gouvernement provincial intervienne et établisse un nouveau mode électoral.

Ne voulant pas faire le travail en double, le directeur de ce service aurait attendu à la toute dernière minute avec le résultat que l'on note de très nombreuses erreurs.

Voici à ce sujet ce que déclare le conseiller Lucien Saulnier, candidat du Parti civique de Montréal dans le district no 11 :

"Un coup d'oeil sur les listes électorales révèle une situation vraiment révoltante. Des milliers de noms sont inscrits deux fois. A preuve, le poll 127 du district no. 11 qui compte 210 électeurs, comporte 40 noms inscrits en double.

"Une vérification rapide au hasard des listes électorales dans tous les autres districts permet d'affirmer que partout on retrouve à profusion des inscriptions doubles de noms d'électeurs.

"Comme on le sait, les listes sont confectionnées par l'estimateur de la cité. On m'a informé que ces listes ont été faites en partie par des employés auxiliaires sans expérience et présumément n'ont pas été vérifiées pour assurer l'exactitude des inscriptions.

"L'administration municipale actuelle ayant elle-même décidé des engagements de ce personnel et n'ayant pas pris les moyens indispensables pour assurer une élection conforme à la loi, ajoute à son poids déjà lourd d'erreurs et de maladministration, celui d'avoir favorisé volontairement ou involontairement tous les abus que l'on peut prévoir le jour de l'élec-

tion en face de listes électorales aussi mal faites.

"La loi ne dictant pas formellement au greffier de la Cité les mesures à prendre devant une telle situation, il y a lieu de faire un appel à tous les citoyens contribuable de Montréal de se rendre plus nombreux au bureau de scrutin et d'aider au travail des sous-officiers rapporteurs en s'assurant eux-mêmes que leur nom n'apparaît qu'une fois sur la liste et en priant les officiers d'élection de biffer la deuxième inscription qui peut apparaître sous leur nom dans le même bureau de scrutin.

"On doit espérer que le greffier de la Cité de Montréal, M. Gabriel Morin, trouvera avec l'aide des avocats de notre contentieux municipal un moyen légal de donner des instructions spéciales à ces officiers d'élection de façon à assurer à la population de Montréal une élection honnête".

LE DEVOIR
OCT 8 1960

*Élections
Réglementaire*

Combien de croix traceront-ils ?

Les listes électorales pullulent d'endroits où un électeur est inscrit deux fois, comme l'a relevé le conseiller Lucien Saulnier, vendredi.

Les listes ont été préparées par des employés temporaires du Service des Estimations et on peut lire, par exemple, le nom de tel ou tel électeur inscrit d'abord comme propriétaire et en-dessous comme locataire. Si cet électeur le veut, normalement, il pourra aller d'abord voter à titre de propriétaire. Il aura alors le droit de voter pour trois candidats de son choix dans la classe "A", trois dans la classe "B" et voter également pour son candidat à la mairie.

Rien ne l'empêche par la suite de se représenter à titre de locataire et de voter une autre fois pour trois candidats de la classe "B" et encore une fois pour son candidat à la mairie.

On ne pourra pas l'accuser d'avoir passé un "télégraphe" puisque son nom est bel et bien sur la liste. Il aura également l'occasion de voter à deux reprises pour ou contre l'abolition de la classe "C".

Il est vrai que le greffier pourrait fort bien ordonner aux officiers rapporteurs de ne pas permettre ce jeu mais là où les choses se compliquent c'est lorsque véritablement deux personnes du même nom habitent la même maison.

DIMANCHE-MATIN

OCT 9 1960

Electives
Règlementaires

Mise au point de M. Morin au sujet du doublage de noms sur les listes électorales

A la suite de certaine nouvelle parue dans les journaux de fin de semaine, relativement à de nombreux doublages de noms d'électeurs dans les listes électorales de Montréal, le président de l'élection, M. Gabriel Morin, a tenu à faire la mise au point suivante:

"Je me permets de rappeler qu'en aucun temps la loi ne permet à un scrutateur et même au président d'élection de biffer quelque nom que ce soit de la liste électorale. Or, dans certains comptes rendus de journaux, on rapportait des suggestions à l'effet que les scrutateurs pourraient être invités à biffer un des noms doublés.

"La liste électorale reste en vigueur telle qu'elle est, même avec ses erreurs. Il peut se produire des cas, souligne M. Morin, où deux noms semblables avec même adresse, soient deux personnes différentes."

M. Morin demande toutefois aux scrutateurs, dans les cas de doublages, de faire, de leur chef ou après en avoir été requis, prêter le serment aux personnes dont ils douteraient de l'identité.

C'est le conseiller Lucien Saulnier qui, vendredi, avait rendu public le doublage de milliers de noms dans les listes électorales.

Les listes électorales sont préparées par le service des estimations de la ville.

LA PRESSE

OCT 11 1960

*Electoral
Regimentation*

350,000 Eligible In Municipal Vote

Within the next 10 days, more than 350,000 Montrealers will receive a personal invitation to vote from city officials.

As soon as nominations close tomorrow, the city clerk's office will start mailing notices to every person whose name appears on the electoral list. These notices will include the names of candidates running in the voter's district, times of voting and the location of polls.

Residents who have failed to receive these notices by the end of next week can assume their names have been omitted from the electoral list. Only those persons whose names appear on the list are entitled to vote on Oct. 24.

Residents who believe their names should appear on the electoral list should visit the city assessor's office to see whether their names appear on the valuation or tax collection rolls. If their names appear on these rolls and they fulfill other conditions, the assessor will give them a certificate. The city clerk will give persons holding these certificates a special permission to vote.

According to the city charter, residents eligible to vote on Oct. 24 must be, first of all, British subjects of at least 21 years of age whose names appear on the electoral list.

Property Owners

Property owners who have title to property with an assessed value of \$300 or more are entitled to vote for mayor and for category "A" and "B" councillors. Tenants who rent property with an annual rental value of \$30 or more have a vote for mayor and category "B" councillors.

All voters have only a single vote for mayor. But proprietors and tenants can vote for councillors in any district in which they own or rent property.

In other words, each property owner has at least three votes, for mayor and category "A" and "B" councillors. Tenants have

at least two votes, for mayor and a category "B" councillor.

Corporations owning property in the city or paying taxes also may delegate a representative to cast a vote for them.

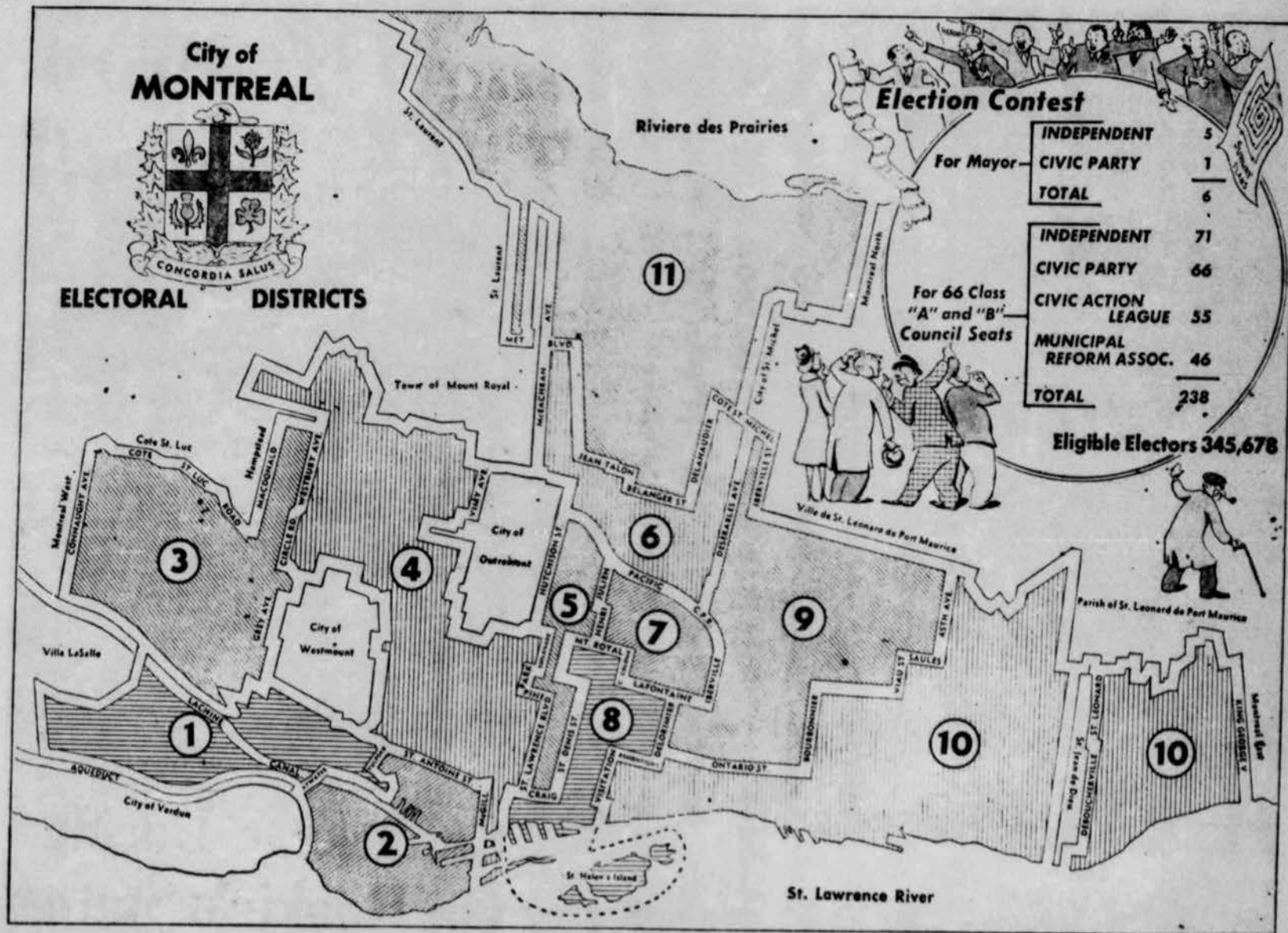
After nominations close tomorrow and notices have been mailed to all voters, the city clerk next Tuesday will give final public notice of the date of election and the official list of candidates. He also will notify voters again that polls open at 8 a.m. and close at 7 p.m. DST, on Oct. 24.

Ballots this year will include a referendum question relating to the future status of category "C" councillors appointed by public bodies. The question printed on ballots is: "Are you in favor of eliminating from the city council the councillors C appointed by certain public bodies?" "Yes" and "No" spaces are provided to receive the voter's "X."

STAR

OCT 12 1960

election results



The 11 electoral districts in the City of Montreal where 345,678 eligible electors will cast their votes on Monday.

—Map by Staff Artist Owen Maccabe

OCT 21 1960
STAR

Comité
électoral
liste électorale.

\$50,000 pour la confection des listes électorales municipales

Si les élections municipales n'ont lieu qu'en octobre prochain, l'estimateur de la ville travaille néanmoins depuis près d'une semaine à la confection des listes électorales.

Hier le comité exécutif a mis à sa disposition une somme de \$50,000 pour la rémunération du travail supplémentaire qui devra être exécuté pour la confection de ces listes.

Dans son rapport, M. C.-R. Godin explique que depuis le 4 mai, au-delà de 100 employés réguliers et auxiliaires, sont à recueillir de porte en porte les renseignements qui serviront à desser le rôle de perception des taxes de l'eau et d'affaires ainsi que la liste des électeurs qui devra être remise au greffier au plus tard le 23 août.

La préparation de la liste des électeurs exige un grand nombre d'opérations mécanographiques et cléricales qui doivent nécessairement être exécutées en dehors des heures régulières de bureau, celles-ci étant consacrées à la préparation du rôle de perception des taxes.

Conseil
Electoral
1962

juins

0-50-4

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les corporations doivent désigner leur représentant avant le 1er août prochain

Les corporations de Montréal qui voudront être inscrites sur la liste des voteurs lors de l'élection municipale du 28 octobre prochain devront informer l'estimateur de la cité du nom de la personne désignée pour voter en leur nom avant le 1er août prochain.

Le greffier de la cité, M. Gabriel Morin, prévient les corporations que contrairement aux élections précédentes, et suivant les dispositions de l'article 201 de la charte, ce n'est plus à lui mais à l'estimateur, M. Camille R. Godin, qu'il faut faire parvenir copie de la résolution, portant le sceau de la corporation concernée et désignant la personne apte à voter.

L'article 201 stipule en effet: "Toute corporation possédant un immeuble, ou payant des taxes à la cité, qui, s'il s'agissait d'un individu, lui donnerait le cons électoral, peut être inscrite sur la liste des électeurs et voter par l'entremise d'un représentant dûment autorisé à cet effet par une résolution portant le sceau de la corporation concernée".

Le représentant doit cependant, tant au moment de sa nomination qu'au moment de l'exercice du suffrage, être administrateur ou employé de la corporation intéressée, âgé de 21 ans et citoyen canadien.

La corporation, dans sa demande d'inscription, doit indiquer les districts où elle possède des immeubles imposables ou paie des taxes suivant le cas.

7 JUILLET 1962

Civic Voting List Due On Aug. 23;

Mixture Of Candidates And Parties

Exactly three weeks from tomorrow, on Aug. 23, Chief City Assessor C. R. Godin is to bring down Montreal's new list of eligible voters, thus setting off in earnest the campaigning leading to the Oct. 28 municipal elections — slated for the first time here, on a Sunday.

Notwithstanding some recent hopeful talk about possibility of a coalition of forces desirous of toppling the Civic Party of Montreal from its present control at City Hall, the field of contestants promises to be much the mixture it was in the elections of 1960.

Formation of a united front to oppose the CPM would seem to depend upon participation by the Civic Action League, which has continued to function as an organized group despite its failure to get any of its candidates elected in the last balloting. But observers of the municipal scene see little likelihood at the moment of the CAL's considering the proposal.

Pierre DesMarais, president of the CAL and former chairman of Montreal's administration when the present mayor, Jean Drapeau, and he were political allies, has in the past roundly denounced the elements hopeful of a coalition. He already has declared that his group will present candidates for the mayoralty and all city councillor seats. This determination is understood still to hold.

Led by Mayor Drapeau and Lucien Saulnier, chairman of the executive committee, the CPM also is expected to contest all offices.

Breakaway Section of CAL

It was as a breakaway section of the Civic Action League that the Civic Party of Montreal had its origin, going on from there to win power at City Hall.

Sen. Sarto Fournier, former mayor, and Lucien Croteau, longtime Montreal political figure and former executive committeeman, both have let it be known they will enter the fray once more.

Both would prefer to do so under a coalition line-up, but both have indicated they would have groups at their side should this not materialize.

Mr. Fournier, who under the aegis of Mr. Croteau's now-defunct Greater Montreal Rally ousted Mr. Drapeau from the chief magistracy in 1957 but as an Independent was defeated by the latter in 1960, already has announced formation of a new grouping — the Montreal Metropolitan Party — and again will seek the mayoralty.

Mr. Croteau failed to win election as a city councillor in 1957 and 1960 but was named to the city council for part of the 1957-60 term when a vacancy occurred.

There is always the possibility of his once more joining forces with Mr. Fournier.

Then, too, Coun. Alfred Gagliardi, only successful candidate of the now-defunct Municipal Reform Party in 1960, is known to be studying the feasibility of organizing a new group to lead next October.

Bids Would Be Made To Independents

Doubtless one or all of the three last-mentioned groups would seek to enlist some of the city councillors now sitting as Independents.

The trend to groupings for Montreal municipal elections was noted in an opinion voiced by Mr. Fournier when he unveiled his own.

He said at the time that the regime of political parties seems to have established itself in Montreal and that the system seems to have been accepted by the population in general.

An examination of this double impression might be interesting.

While it is true that Mr. Drapeau took 52.8 per cent of the ballots cast for the mayoralty, the CPM achieved overwhelming control at City Hall in 1960 with a minority vote.

The party won 45 of the 66 city council seats with 242,547 votes in its favor, against 248,602 for its opponents.

It placed 25 winners in the 33-man category "A" (elected solely by property owners) with 72,029 votes for all its candidates against 62,435 for all other candidates in the category.

In the 33-man category "B" (elected by tenants as well as property owners), the CPM placed 20 winners with a vote of 170,518 for all its candidates against 186,167 for all other candidates in that category.

Not counting Mr. Gagliardi, who ran on a "party" ticket, Independents took all the remaining 20 seats, thus making up nearly one-third the council.

One of the latter 20 — a newcomer to City Hall in category "A" — subsequently resigned,

and the council named a CPM adherent to replace him.

However, by virtue of the Quebec Legislature's amendment of Montreal's charter this year, categories will be eliminated in the incoming city council, which is to be composed of only 45 councillors in addition to the mayor.

This opens the door wide to speculation over possibilities as they might affect party administration at City Hall.

Should the 19 incumbent Independents be returned to office in October — and 15 of them succeeded in doing so in 1960 at a time when the population appeared to have become disenchanted with the administration with which they had been associated — they would constitute practically half the council strength. With an additional handful of successful Independents, they could doubtless bring re-consideration of the impression concerning political parties for Montreal.

Could such handful make the grade?

Five newcomers did it in 1960.

Even such newcomers might not be needed should the con-

tending "parties" split the remaining seats.

Mayor Drapeau was elected over several opponents in 1960 with 75,455 of the 142,785 votes cast for the mayoralty. The latter figure represented 41.3 per cent of the 345,678 eligible voters.

election
between electors

Voters' Lists Ready Tomorrow

By MYER NEGRU

City Clerk Gabriel Morin today will give public notice that the electors' lists for the 15 districts for Montreal's Oct. 28 municipal election are to be deposited with him tomorrow and that application for revision of the lists may be made to him in writing until Saturday.

Revision of the lists will be started by a Municipal Court judge on Aug. 28, and must be completed by Sept. 1.

Mr. Morin, who will act as chief returning officer in the elections, said preliminary count by the assessors' department, which prepares the lists, indicated there will be 348,864 persons qualified to vote.

This number compares with 345,678 in the last municipal balloting in October, 1960, with 323,658 in the 1957 voting, and with 293,931 in the 1954 elections.

Voters will cast their ballots in 1,680 polls throughout the city — located mostly in municipal buildings, public schools and public

buildings. There were 1,632 polls used in the last election, 1,547 in 1957 and 1,439 in 1954.

Election preparation machinery will begin to hum on completion of revision of the electors' lists, which are drawn up alphabetically by poll in each district.

Using IBM machines where required, Mr. Morin and his aides will start printing of the lists, which will go on day and night, so as to supply all candidates as needed: will draw up a list of property owners who do not re-

side where they are entitled to cast their ballots; prepare notices, after nominations close, to send to electors telling them where to vote, who the candidates are, and containing information as to the questions to be answered in the two referendums to be held concurrently with the balloting; and prepare a general alphabetical list of all the electors in the city.

Mr. Morin must also determine locations for the 1,680 polls; appoint at least as many deputy

returning officers, who will name their own poll clerks; group the polls where necessary and, in such instances, appoint a special employee and a special constable (firemen are sworn in for this task) for each group; and plan the organization for collection of voting results on election night.

Aiding Mr. Morin will be Deputy City Clerk Albert Castonguay, who will be designated as elections clerk, and Assistant City Clerk Vincent Chene. All three men are, by law, barred from voting themselves.

list. liste électorale

MONTREAL-MATIN, MERCREDI, 23 AOUT 1933

Le scrutin municipal du 23 octobre prochain

BRANLE-BAS ÉLECTORAL DÈS DEMAIN

(Par MAURICE ARCHAMBAULT)

La machine électorale se mettra officiellement en branle demain, alors que les listes électorales seront déposées au bureau du greffier de la cité et mises à la disposition des intéressés.

Rédigées par l'estimateur de la cité, ces listes, selon la charte municipale, doivent être remises au greffier au plus tard le 23 août de chaque année.

Cette année, année d'élections, nul doute qu'un nombre plus considérable de citoyens se prévaudront de leur droit et voudront étudier attentivement les documents, au bureau du greffier.

Cet examen durera jusqu'à ce que les listes soient définitivement révisées.

Trois jours

Dans les trois jours qui suivent la publication de l'avis de révision dans les journaux, soit le 23, 24 et 25 août, toute personne habile à voter peut, selon la charte, donner avis, par écrit au bureau du greffier qu'elle s'adressera à la Cour municipale pour faire amender la liste des électeurs soit en y ajoutant des noms omis, soit en en faisant retrancher.

Tribunaux

Après ces trois jours, le greffier déposera les plaintes qu'il aura reçues devant un juge de la Cour municipale, qui procédera à leur audition, le 28 août, à 2 h 30 p.m.

Aussitôt que le magistrat les aura révisées, les listes entreront en vigueur. La révision, stipule la charte, doit être terminée le 1er septembre.

Une copie de la liste des électeurs sera alors expédiée à chaque votant.

Rappelons que, cette année, les électeurs devront remplir six bulletins de votation.

Le premier pour le candidat à la mairie, les trois suivants pour les candidats aux postes échevinaux, et les deux derniers pour les référendums.

*il est divers
liste électorale*

L'ÉLECTION DU 28 OCTOBRE À MONTRÉAL

Listes électorales, déposées demain : 348,864 électeurs

Les contribuables de Montréal auront trois jours à compter de demain, le 23 août, pour consulter la liste des électeurs chez le président d'élection et demander les corrections qu'il jugent à propos. Dans les journaux d'aujourd'hui, le greffier de la cité, M. Gabriel Morin, qui est de par la loi président d'élection, publie un avis public de la confection des listes électorales. Cette procédure marque pour ainsi dire le début officiel de la campagne électorale qui conduira aux élections générales municipales de Montréal qui auront lieu le dimanche, 28 octobre.

M. Morin a révélé hier que la liste comporte 348,864 noms de votants comparativement à 345,678 en 1960, 322,658 en 1957 et 293,931 en 1954. (Les chiffres des élections antérieures indiquent le nombre de votants à la mairie).

Cette année, comme on le sait, tous les contribuables n'ont droit qu'à un seul vote tant à la mairie que pour le choix des trois conseillers. Antérieurement les propriétaires pouvaient voter, pour le choix des conseillers, dans tous les districts où ils avaient de la propriété.

Selon la loi les listes électorales pour les divers districts de la cité de Montréal seront remises au greffier demain. Tout électeur pourra consulter cette liste au cours des trois jours suivants et donner avis au greffier et aux électeurs intéressés, par écrit, qu'il s'adressera à un juge municipal de la cité pour faire amender la liste du district où il a droit de vote, soit en y ajoutant les noms d'électeurs omis, soit en y biffant les noms de personnes qui ont été inscrites à tort.

Mardi, le 28 août, à 2h. 30 p.m., un juge de la cour municipale siègera dans la chambre no 3 de l'annexe de l'hôtel de ville, pour prendre en considération les demandes ou plaintes faites relativement aux dites listes électorales.

Le juge a jusqu'au 1er septembre, au plus tard, pour ter-

miner la revision de la liste électorale.

Le président d'élection verra ensuite à faire imprimer la liste des électeurs.

Il devra de plus dresser une liste de tous les propriétaires non-résidents de Montréal.

Viendra ensuite l'impression des avis aux électeurs leur indiquant l'endroit où ils doivent aller voter. M. Morin établit que le nombre de bureaux de votation cette année sera de 1630 comparativement à 1632 en 1960, 1547 en 1957 et 1439 en 1954.

Les assistants du président d'élection travaillent actuellement au groupement de ces bureaux de votation qui pour la plupart seront logés dans des édifices publics tels qu'édifices municipaux ou écoles. Aucun bureau de votation ne doit avoir une liste de plus de 250 électeurs.

La papeterie d'élection constitue aussi une tâche importante du travail du président d'élection et de ses assistants. Lors de la prochaine élection, en plus de voter pour le maire et pour trois conseillers par district, les électeurs devront répondre à deux référendums, l'un sur l'opportunité de porter le mandat municipal à 4 ans et l'autre sur la carte d'identité pour fins électorales.

Le président d'élection devra de plus, cette année, dresser une liste alphabétique de tous les électeurs. Les listes électorales officielles sont dressées par districts et par arrondissement de votation.

La liste générale alphabétique aura pour but de vérifier d'abord à ce qu'aucun électeur ne soit inscrit à plus d'un bureau de votation. Elles permettront aussi, aux fonctionnaires d'élection et aux candidats de retracer plus facilement le nom d'un électeur et l'endroit où il allait voter.

Signalons aussi que le président d'élection devra aussi choisir un nombre considérable de personnes pour travailler le jour de l'élection. Il y aura un sous-officier rapporteur et un greffier dans chaque bureau de votation et un employé spécial qui veillera au maintien de l'ordre dans chaque local où seront groupés plus de trois bureaux de votation.

La plupart de ces employés seront recrutés chez les fonctionnaires municipaux et les pompiers.

elect
liste elect.

CANDIDATS, SOYEZ À L'HEURE

Le greffier de la cité, M. Gabriel Morin, tient à rappeler à tous les candidats éventuels, lors des élections du 28 octobre, qu'ils devront se procurer leurs bulletins de mises en nomination avant 4 h. 30 de l'après-midi, le 15 octobre.

LE LENDEMAIN

Ces mêmes bulletins devront avoir été remis et acceptés avant midi, le lendemain, alors que la liste des candidats à la mairie et aux postes échevinaux sera rendue publique.

LISTES

Pour la première fois dans les annales de la cité, une liste alphabétique de tous les électeurs sera préparée par un cerveau électronique.

Une liste des électeurs par districts électoraux et par ordre alphabétique sera d'abord préparée, puis une liste des propriétaires non-résidents, et enfin une liste devant être remise à chaque électeur, et indiquant l'emplacement des bureaux de votation.

~~election - list~~
~~election - list of names~~
list

City Vote Total Rises By 3,000

An estimated 348,884 Montreal residents and taxpayers will be eligible to vote at the next general civic elections on Sunday, Oct. 28.

Electors will be called upon to select a mayor and three councillors and cast their ballots on two special referendums, one concerning the establishment of a compulsory identification card and the other to extend the incoming council's term of office to four years.

This is an approximate increase of 3,000 over the 345,878 names on the 1960 electoral lists, about 25,000 over 1957 and 55,000 for 1954.

The exact number of electors will be made public tomorrow when Chief City Assessor Camille R. Godin deposits the lists for the 15 districts.

Official notice of the deposition of the document was given today in various newspapers by City Clerk Gabriel Morin.

Voters have only three days to seek insertion of their own names or deletion of others improperly included in the lists, Mr. Morin's notice reads.

They must notify the City Clerk's office on Thursday and Friday or mail the notice not later than midnight on Saturday and give their surnames, Christian names, addresses and qualifications of persons whose names are to be added or stricken from the list.

City Clerk Morin's official notice also stipulates that a municipal judge will sit on Tuesday, Aug. 28 at 2:30 p.m. in Municipal Court No. 3 City Hall Annex, to consider applications or complaints.

In any event, the lists must be revised before Saturday, Sept. 1 to enable the City Clerk's office to begin their printing by districts and polls.

Mr. Morin's next step will be to draw up a list of non-resident property owners entitled to cast a ballot. Subsequently, he will see to the printing of notices to each voter regarding the location of the polls and the names of candidates seeking office in addition to the texts of the two referendum ballots.

Later, all the names will be sorted out by an IBM machine and placed in alphabetical order for the first time in the City's annals.

There will be 1,623 polls this year, Mr. Morin added, compared to 1,632 for 1960, 1,547 for 1957 and 1,439 for 1954. Each poll includes a maximum of 250 voters.

Exact polling sites have not been chosen but they will be mostly located in schools and public buildings except in a few minor cases where they will be in private homes or stores.

2

Le 28 octobre, le nombre d'électeurs sera à peu près le même qu'en 1960

Le nombre des électeurs de la ville de Montréal qui était passé de 115,931, en 1954, à 343,621, en 1959, s'est stabilisé autour de ce dernier chiffre en 1960.

Le 27 octobre, 312,651 personnes, propriétaires ou locataires, auront pour tâche, une tâche agréable sans aucun doute, de tracer sur peu plus de 2,000,000 de croix sur autant de bulletins de vote.

Pour en arriver là, 1,630 bureaux de votation seront à la disposition des électeurs, un chiffre qui se compare avantageusement avec ceux de 1954 (1,439), de 1957 (1,547) et de 1959 (1,632).

Il y a, dans ces chiffres, matière à causer plus d'un souci au président d'élections, M. Gabriel Morin, greffier municipal.

Aujourd'hui, premier pas dans ce dédale de formules, d'impressions et de délais légaux. La ville de Montréal donne avis public de la confection des listes électorales.

Le greffier aura ces listes en main demain et tout électeur qui a des plaintes à formuler peut le faire par écrit, d'ici samedi soir, en faisant savoir au greffier qu'il s'adressera à un juge municipal pour faire amender la liste électorale en question, dans le district où il a droit de vote.

Cette demande sera prise en

considération par un juge municipal mardi, le 28 août, à 2 h. 30.

Mais ce n'est évidemment pas tout.

Il restera au président d'élection à faire imprimer cette liste, une fois corrigée; changer le texte des formules légales et les adapter aux nouvelles dispositions de la charte de Montréal; faire réimprimer ces formules; creuser la liste des propriétaires non résidents... et quoi encore.

L'administration municipale a aussi jugé bon de créer un précédent. Une liste alphabétique de tous les électeurs sera dressée, en plus de celles qui sont nécessaires à chaque bureau de votation. On espère ainsi simplifier le travail des candidats, de leurs organisateurs et aussi des électeurs qui pourront savoir où ils doivent se rendre pour voter.

On devra aussi faire que cette liste ne devienne presque impossible la répétition d'un vote d'un bureau de scrutin à un autre.

Il faut aussi que chaque électeur possède, assez rapidement pour se faire une juste idée de la situation, les informations essentielles au scrutin. Tous recevront donc par le courrier une note leur rappelant qui sont leurs candidats, l'endroit où ils devront se rendre pour voter,

les questions posées aux deux référendums qui se tiendront en même temps que l'élection et les explications essentielles s'y rapportant.

Et ce n'est pas tout.

Le 3 octobre, le greffier doit procéder à la "proclamation de l'élection". Cette formalité est prévue à la charte 7 jours avant la journée du scrutin.

Treize jours plus tard, soit le 16 octobre, journée de mise en nomination. Et là, les récents amendements à la charte de Montréal ont apporté certaines modifications.

Cette année, le président d'élection ne distribuera plus bulletins de votation et bulletins de renseignements que jusqu'à 4 h. 30 la veille, soit le 26 octobre. Ces bulletins peuvent être retournés au greffier le 16 octobre au matin, mais seront aussi. Voir ELEC. 15 et 16.

ELECTEURS

SUITE DE LA PAGE 3

ble de s'en procurer d'autres. La mise en nomination se termine à midi, le 16.

Il reste ensuite aux responsables de l'élection de trouver, faire imprimer ou se procurer tous les papiers, cartes ou objets qu'il faudra faire parvenir à chacun des bureaux de votation en même temps que la boîte de scrutin.

Cette boîte, le matin du 28 octobre, contiendra, entre autres choses, une brochure intitulée "Les dispositions relatives aux élections municipales"; un évangile d'une page; un extrait certain de la liste des électeurs; le cahier du scrutin; un spécimen de chacun des bulletins de vote (six en tout); deux formules de prestation du serment; copie des instructions aux électeurs; copies d'affiches concernant les manœuvres frauduleuses; des enveloppes blanches, des plumes, de l'encre, un couteau et des clefs, des crayons, de la cire à cacheter; un rouleau de scrutin pour l'élection et un autre pour les référendums; des formules de plaintes pour l'arrestation de personnes et maints autres menus articles. Il ne manquera plus alors que les précieux bulletins de vote.

Service spécial pour ces derniers.

Ils seront distribués, le matin de l'élection, par des personnes assermentées à cet effet. Et voilà.

election - divers

City Vote Total Rises By 3,000

An estimated 348,864 Montreal residents and taxpayers will be eligible to vote at the next general civic elections on Sunday, Oct. 28.

Electors will be called upon to select a mayor and three councillors and cast their ballots on two special referendums, one concerning the establishment of a compulsory identification card and the other to extend the incoming council's term of office to four years.

This is an approximate increase of 3,000 over the 345,678 names on the 1960 electoral lists, about 25,000 over 1957 and 55,000 for 1954.

The exact number of electors will be made public tomorrow when Chief City Assessor Camille R. Godin deposits the lists for the 15 districts.

Official notice of the deposition of the document was given today in various newspapers by City Clerk Gabriel Morin.

Voters have only three days to seek insertion of their own names or deletion of others improperly included in the lists, Mr. Morin's notice reads.

They must notify the City Clerk's office on Thursday and Friday or mail the notice not later than midnight on Saturday and give their surnames, Christian names, addresses and qualifications of persons whose names are to be added or stricken from the list.

City Clerk Morin's official notice also stipulates that a municipal judge will sit on Tuesday, Aug. 28 at 2:30 p.m. in Municipal Court No. 3 City Hall Annex, to consider applications or complaints.

In any event, the lists must be revised before Saturday, Sept. 1 to enable the City Clerk's office to begin their printing by districts and polls.

Mr. Morin's next step will be to draw up a list of non-resident property owners entitled to cast a ballot. Subsequently, he will see to the printing of notices to each voter regarding the location of the polls and the names of candidates seeking office in addition to the texts of the two referendum ballots.

Later, all the names will be sorted out by an IBM machine and placed in alphabetical order for the first time in the City's annals.

There will be 1,688 polls this year, Mr. Morin added, compared to 1,632 for 1960, 1,547 for 1957 and 1,439 for 1954. Each poll includes a maximum of 250 voters.

Exact polling sites have not been chosen but they will be mostly located in schools and public buildings except in a few minor cases where they will be in private homes or stores.

②

électeurs - de plus

L'ÉLECTORAT à peine en hausse

Seulement 3,186 personnes de plus que lors des élections de 1960 seront appelées à être le prochain conseil municipal.

Selon des sources bien informées, cet état de chose serait dû à l'émigration massive des Montrealais vers les municipalités de banlieue, depuis quelque deux ans.

348,864
348,864

On comptera, lors des élections du 28 octobre, environ 348,864 électeurs, contre 345,678 en 1960, 323,658 en 1957 et 293,931 en 1954.

Quant aux bureaux de votation, on en comptera 1,680, contre 1,632 en 1960, 1,547 en 1957 et 1,439 en 1954.

Ecoles

Le greffier de la cité, M. Gabriel Morin, a déclaré que les bureaux de votation seront installés dans des écoles et édifices municipaux. Les heures de votation: de 10 h. du matin à 8 h. du soir.

elec.
liste elect

La liste électorale remise au greffier

Le service des estimations de la ville de Montréal a remis, ce matin, au greffier de la ville, M. Gabriel Morin, la liste électorale en vue des élections devant être tenues à la fin d'octobre.

Tout électeur qui veut vérifier la présence de son nom dans la liste doit s'adresser au bureau du greffier, au premier étage, à l'hôtel de ville même, rue Notre-Dame est. Il a jusqu'à 4 h. 30 samedi après-midi pour ce faire.

Tout électeur désirant faire modifier la liste devra s'adresser à un juge municipal et avertir, par écrit, le greffier avant samedi soir. S'il envoie cet avis par la poste, il devra le faire au plus tard le même jour.

De son côté, la Cour municipale siégera mardi prochain, à 2 h. 30, à la Cour No 3, de l'annexe de l'hôtel de ville, pour entendre les requêtes de modification à la liste.

La liste qu'a reçue M. Morin comprend 348,864 noms d'élec-

teurs, repartis comme suit : 308,336 électeurs résidents (dont 40,410 femmes), 1,540 compagnies électriques, et 38,988 électeurs non-résidents.

THE Civic Party of Montreal, majority incumbents in City Hall, has this week issued a 16-page bilingual booklet which includes, among part information, a condensed version of changes being implemented for the municipal election October 28 next.

For example, any person can be nominated to run for councillor with a signature of 10 people qualified to vote, provid-

ing the prospective councillor has been a Montreal voter for three years, and has been a resident in Montreal or a Metro municipality for two years previous to being nominated.

However, a nominee may reside outside Montreal provided he or his wife own property in Montreal to the value of at least \$2,000.

Tough for mayor

It's a little tougher for mayor, the booklet points out. Such a candidate must have

been both a voter and resident of Montreal for the previous three years.

Forestalling such postponed elections as happened in the federal riding of Stormont where one candidate died after being nominated, Montreal has made provision for the election to go on just the same.

And, if the death leaves only one candidate for a district, that one is declared elected.

A definition of who can vote is broken down into four categories: anyone who owns property of the value of \$300 or more; anyone who pays taxes as an occupant or tenant, provided the annual rental is \$200 or more; persons

entered on the valuation roll as co-owners, co-tenants or co-occupants of such property as buildings used for social, educational or philanthropic purposes; the husband of every married woman common as to property.

Corporate vote

In addition, a representative of every corporation owning property and paying taxes to the city has a vote, provided he be a director and employee, a Canadian citizen, and over 21.

Unlike past elections, a person owning property in more than one location may not vote in the wards covered by each.

"An elector may vote in one district only," the report states.

And, it goes on, if a voter has his name entered more than once on the valuation roll, the assessor shall determine which holding has the highest value, and he shall vote in that district.

In the case of a vacancy on the council, two councillors may table a motion that at the next meeting, to be held at least 30 days later, they will propose the election of a candidate.

At this latter meeting, each such submission will constitute a candidate.

If more than one, ballots will be cast, the candidate getting the least number being eliminated. If, however, a tie takes place, the elimination will take place by the drawing of lots.

Majority needed

The report states that if any candidate in such a council election get 35 votes, he shall be declared elected, this being a clear majority.

If no candidate gets the 35 votes, the city clerk reports to the Minister of Municipal Affairs and the Lieutenant-Governor in Council and a councillor will be appointed.

Selection of the executive committee, comprised of the mayor and six councillors, is also covered in the booklet.

The mayor, after the election, may make a move to select six names, subject to approval by the Council.

No amendments are permitted, and if the motion is defeated, the council itself makes its own nominations, with an election taking place.

Each councillor, then, can vote for six councillors to fill the committee, and he may select his six from a list of all councillors in the council, printed in alphabetical order.

Each ballot must be signed, enclosed in an envelope and given to the clerk.

But, if one or more candidates have the same number of votes, the mayor has the right to cast the deciding vote.

No postponement

"Until the council has elected the members of the executive committee," the report states, "it may neither suspend nor adjourn its meeting."

This year, for the first time, 45 councillors will be elected in 15 districts.

The booklet even gives a list of financial reimbursement for councillors: \$2,000 salary, \$1,000 for travelling expenses.

But, on the other side of the ledger, a sum of \$20 is deducted for every meeting the councillor misses, unless certified ill by a doctor, or away on obligatory religious duty.

Electoral changes listed for October 28 contest

election
des élections

Electors' Lists Deposited For Oct. 28 Civic Vote

The curtain was rung up yesterday on official electoral procedures leading to the next municipal balloting here on Oct. 28.

Chief City Assessor C. R. Godin deposited at City Hall the electors' lists to be used in the 15 districts into which Montreal has been divided for the voting.

From now on, the lists are in charge of City Clerk Gabriel Marin, who will act as chief returning officer.

Until tomorrow night, application for revision of the lists may be addressed to him in writing.

Actual revision will be begun Aug. 23 by a Municipal Court judge, and must be completed by Sept. 1.

Mr. Morin on Oct. 3 will proclaim the elections, and will designate Deputy City Clerk Albert Castonguay to act as elections clerk.

Nominations Close On Oct. 16

On Oct. 16 he will proclaim nominations closed, and on Oct. 28 from 10 a.m. to 3 p.m. the electors will go to the polls to cast their ballots — the first time in Montreal's history that this is done on a Sunday.

The lists deposited by Mr. Godin confirm the previously announced total of 348,864 qualified electors, of whom 38,338 are non-resident taxpayers.

Among the 310,526 "resident" electors are 1,640 companies.

And among "resident" and "non-resident" electors are 40,410 women.

The largest number of electors is shown for east-end Mercier district, which has 27,895, and the smallest number for south-central St. Ann district, which has 18,496.

The others are: Rosemount, 27,041; Cote des Neiges, 25,646; Snowdon, 25,412; Notre Dame de Grace, 24,905; Laval, 23,759; Maisonneuve, 23,527; St. Henry, 23,015; Villeray, 22,675; Papineau, 22,335; St. Edward, 21,891; Ahuntsic, 21,250; St. James, 20,683; and St. Louis, 20,332.

The total number on the lists compares with 345,678 for the municipal elections of October, 1959, when the city was divided into 11 districts, each encompass-

ing one or more complete wards. At the time, No. 11 district (Villeray and Ahuntsic wards) was the largest, with 49,545 electors, and No. 2 district (St. Ann, St. Gabriel and St. Joseph wards) the smallest, with 10,008 electors.

Voters will cast ballots for mayor, for candidate for each of the three councillor seats in each district, and for answer to questions in two referendums to be held concurrently with the elections.

One referendum will seek to determine whether a majority of the electorate favors a four-year term for future city councils, including the incoming one. Otherwise the mandate will be a three-year one.

The second referendum will elicit opinion on a system which would require electors to possess an identification card with photograph in order to be able to vote in municipal elections.

Three aspirants to the mayor-

city already are known. They are the incumbent, Jean Drapeau, leader of the Civic Party of Montreal which now controls the administration; Senator Sarto Fournier, who has announced formation of the Montreal Metropolitan Party; and Paul Lambert, a vice-president of the Civic Action League which held power at City Hall from 1954 to 1957.

Mayor Drapeau also held the chief magistracy in the 1954-1957 administration.

Senator Fournier occupied the post in the 1957-60 administration.

Mr. Lambert is a newcomer to the ranks of candidate for public office.

The Civic Party of Montreal is expected to enter a full slate of candidates for the 45 councillor seats to be filled in October, headed by Lucien Samson, who is chairman of the incumbent civic executive committee.

The candidate of the CPM likely will face opposition from the CAL, as a breakaway group of which it originated shortly before the 1960 elections.

However, it has been learned there is possibility CAL President Pierre DesMarais, who led his group's slate of councillor candidates in the last municipal balloting — the CAL did not present a mayoralty candidate — will not seek election this time.

By Myer Negro

shot.
liste électorale

La liste électorale remise au greffier

Le service des estimations de la ville de Montréal a remis, hier matin, au greffier de la ville, M. Gabriel Morin, la liste électorale en vue des élections devant être tenues à la fin d'octobre.

Tout électeur qui veut vérifier la présence de son nom dans la liste doit s'adresser au bureau du greffier, au premier étage, à l'hôtel de ville même, rue Notre-Dame est. Il a jusqu'à 4 h. 10 demain après-midi pour ce faire.

Tout électeur désirant faire modifier la liste devra s'adresser à un juge municipal et avertir, par écrit, le greffier avant demain soir. S'il envoie cet avis par la poste, il devra le faire au plus tard le même jour.

De son côté, la Cour municipale siégera mardi prochain, à 2 h. 30, à la Cour No 3, de l'annexe de l'hôtel de ville, pour entendre les requêtes de modification à la liste.

La liste qu'a reçue M. Morin comprend 343,864 noms d'électeurs, répartis comme suit : 363,336 électeurs résidents (dont 40,410 femmes), 1,640 compagnies électriques, et 33,332 électeurs non-résidents.

Pour faciliter la tâche de tant d'électeurs, on a prévu 1,630 bureaux de votation dans les 15 districts électoraux. Voici maintenant le nombre d'élec-

teurs et de bureaux dans chacun des districts :

Saint-Henri :	23,015 électeurs,	111 bureaux
Sainte-Anne :	16,468 électeurs,	93 bureaux
Notre-Dame-de-Grâce :	24,905 électeurs,	115 bureaux
Côte-des-Neiges :	25,646 électeurs,	129 bureaux
Snowdon :	25,412 électeurs,	122 bureaux
Saint-Louis :	20,332 électeurs,	102 bureaux
Saint-Edouard :	21,891 électeurs,	107 bureaux
Saint-Jacques :	20,683 électeurs,	103 bureaux
Rosemont :	27,041 électeurs,	121 bureaux
Papineau :	22,335 électeurs,	111 bureaux
Maisonneuve :	23,527 électeurs,	116 bureaux
Mercier :	27,895 électeurs,	129 bureaux
Villeray :	22,675 électeurs,	108 bureaux
Ahuntsic :	21,250 électeurs,	100 bureaux
Laval :	23,759 électeurs,	113 bureaux

Comme il a été décrété dans les derniers amendements à la charte de Montréal, chaque

Voir LA LISTE en page 7

LA LISTE

SUITE DE LA PAGE 3

électeur n'aura le droit de voter qu'une fois pour les candidats de son choix, dans le district où il demeure, même s'il possède des propriétés dans d'autres districts.

Il n'y aura aussi qu'une seule catégorie d'électeurs, qu'on soit propriétaire ou locataire, puisque dorénavant il n'y aura qu'une seule classe de conseillers.

Le service des estimations a, lui aussi, jusqu'à demain pour faire connaître les corrections qu'il veut apporter à la liste qui, une fois corrigée et amendée, sera imprimée afin d'être mise à la disposition des candidats et distribuée dans chacun des bureaux de scrutin.

election
news

Electors' Lists Deposited For Oct. 28 Civic Vote

The curtain was rung up yesterday on official electoral procedures leading to the next municipal balloting here on Oct. 28.

Chief City Assessor C. R. Godin deposited at City Hall the electors' lists to be used in the 15 districts into which Montreal has been divided for the voting.

From now on, the lists are in charge of City Clerk Gabriel Morin, who will act as chief returning officer.

Until tomorrow night, application for revision of the lists may be addressed to him in writing.

Actual revision will be begun Aug. 28 by a Municipal Court judge, and must be completed by Sept. 1.

Mr. Morin on Oct. 3 will proclaim the elections, and will designate Deputy City Clerk Albert Castonguay to act as elections clerk.

Nominations Close On Oct. 16

On Oct. 16 he will proclaim nominations closed, and on Oct. 23 from 10 a.m. to 3 p.m. the electors will go to the polls to cast their ballots — the first time in Montreal's history that this is done on a Sunday.

The lists deposited by Mr. Godin confirm the previously announced total of 348,864 qualified electors, of whom 38,338 are non-resident taxpayers.

Among the 316,526 "resident" electors are 1,640 companies.

And among "resident" and "non-resident" electors are 40,410 women.

The largest number of electors is shown for east-end Mercier district, which has 27,895, and the smallest number for south-central St. Ann district, which has 18,498.

The others are: Rosemount, 27,041; Cote des Neiges, 25,646; Snowdon, 25,412; Notre Dame de Grace, 24,905; Laval, 23,759; Maisonneuve, 23,527; St. Henry, 23,015; Villeray, 22,675; Papineau, 22,335; St. Edward, 21,891; Ahuntsic, 21,250; St. James, 20,583; and St. Louis, 20,332.

The total number on the lists compares with 345,678 for the municipal elections of October, 1959, when the city was divided into 11 districts, each encompass-

By Myer Negro

ing one or more complete wards. At the time, No. 11 district (Villeray and Ahuntsic wards) was the largest, with 49,545 electors, and No. 2 district (St. Ann, St. Gabriel and St. Joseph wards) the smallest, with 10,008 electors.

Voters will cast ballots for mayor, for candidate for each of the three councillor seats in each district, and for answer to questions in two referendums to be held concurrently with the elections.

One referendum will seek to determine whether a majority of the electorate favors a four-year term for future city councils, including the incoming one. Otherwise the mandate will be a three-year one.

The second referendum will elicit opinion on a system which would require electors to possess an identification card with photograph in order to be able to vote in municipal elections.

Three aspirants to the mayor-

ally already are known. They are the incumbent, Jean Drapeau, leader of the Civic Party of Montreal which now controls the administration; Senator Sarto Fournier, who has announced formation of the Montreal Metropolitan Party; and Paul Lambert, a vice-president of the Civic Action League which held power at City Hall from 1954 to 1957.

Mayor Drapeau also held the chief magistracy in the 1954-1957 administration.

Senator Fournier occupied the post in the 1957-60 administration.

Mr. Lambert is a newcomer to the ranks of candidate for public office.

The Civic Party of Montreal is expected to enter a full slate of candidates for the 45 councillor seats to be filled in October, headed by Lucien Samson, who is chairman of the incumbent civic executive committee.

The candidate of the CPM likely will face opposition from the CAL, as a breakaway group of which it originated shortly before the 1960 elections.

However, it has been learned there is possibility CAL President Pierre DesMarais, who led his group's slate of councillor candidates in the last municipal balloting — the CAL did not present a mayoralty candidate — will not seek election this time.

Sur un total de 348,864 électeurs

40,410 femmes VOTERONT aux élections MUNICIPALES

(Par MAURICE ARCHAMBAULT)

Quoi qu'on en dise, quoi qu'on en pense, l'élément féminin aura son mot à dire dans la formation du prochain conseil municipal de Montréal, qui sera composé d'un maire et de 45 conseillers.

En effet, des 348,864 électeurs, répartis dans 15 districts électoraux, qui seront appelés à voter, lors des élections du 28 octobre, 40,410 seront des femmes.

Comparaison

C'est dans le district électoral de Snowdon que l'on trouve le plus grand nombre de femmes autorisées à voter, soit 5,112.

Par contre, le plus petit nombre d'électorales se trouve dans le district Maisonneuve, où on en compte 1,570.

Statistiques

Les autorités municipales ont

rendu publiques, hier, des statistiques sur le nombre éventuel d'électeurs, de bureaux de votation, etc.

Rappelons que ces statistiques peuvent varier quelque peu. Les personnes intéressées ont en effet jusqu'à samedi pour faire connaître, par écrit, leur intention de faire amender les listes électorales, en réclamant qu'on ajoute ou retranche certains noms.

Tribunaux

Ces corrections se feront en présence d'un juge de la Cour de magistrat, mardi prochain, à 2 h. de l'après-midi, à la Cour municipale de Montréal.

A la suite de la décision du magistrat, les listes électorales officielles seront imprimées et distribuées aux votants.

Districts

Rappelons encore que la métropole, pour fins électorales seulement, sera divisée en 15 districts, numérotés de 1 à 15: St-Henri, Ste-Anne, Notre-Dame-de-Grâce, Côte des Neiges, Snowdon, St-Louis, St-Edouard, St-Jacques, Rosemont, Papineau, Maisonneuve, Mercier, Villieray, Ahuntsic et Laval.

Électeurs

Le district qui comptera le plus grand nombre d'électeurs sera celui de Mercier, avec 27,802. On y trouvera également le plus grand nombre d'électeurs résidant dans la métropole, soit 25,518.

Le district de Ste-Anne comptera le plus petit nombre d'électeurs, 18,498, et le plus petit nombre d'électeurs résidants, 13,396.

Au total, 308,886 électeurs résidants et 38,338 non résidants auront droit de vote.

Compagnies

...Quelque 1,840 compagnies devront désigner un représentant pour enregistrer un vote en leur nom. Le district Ste-Anne en comptera 852, le plus grand nombre, et le district Ahuntsic, 19.

Bureaux

Des 1,680 bureaux de votation mis à la disposition de l'électorat montréalais, Côte des Neiges et Mercier en compteront le plus, 129, et Ste-Anne le moins, 63.

Notons enfin que le nombre maximum possible de bureaux par district est 250.

check
liste electorale

Deadline 4.30 p.m. Tomorrow

City Hall Facing Hectic Two Days For Voters' Check

If every Montrealer who thinks he's eligible to vote in the Oct. 28 civic election decides to check that his name is included in the electoral list, City Hall could be in for a couple of hectic days.

There are 348,864 names in the list prepared by chief city assessor Camille R. Godin. The only place it will be on display between now and voting time is the city clerk's office. And the only way a Montreal voter can see if he's included is to go there and check the list.

He has to do it before 4.30 p.m. tomorrow, however, because after that the list will be removed from public view. Applications for the addition or deletion of names must be post-marked not later than Saturday midnight, and the official revision will take place at Municipal Court at 2.30 p.m. Tuesday.

District Tables

Here is a table of the districts with corresponding names and number of voters on the list:

1—St. Henry 23,015; 2—St. Ann 18,498; 3—NDG 24,905; 4—Cote-des-Neiges 25,646; 5—Snowdon 25,412; 6—St. Louis 20,332; 7—St. Edouard 21,891; 8—St. James 20,683; 9—Rosemount 27,041; 10—Papineau 22,335; 11—Maisonneuve 23,527; 12—Mercier 27,895; 13—Ville-roy 22,675; 14—Ahuntsic 21,250; 15—Laval 23,759.

Outside Voters

Mr. Godin's table also shows there are 308,886 resident voters and 39,978 of them live outside the city limits.

There are 1,640 firms on the lists, highest number located in District No. 2—St. Ann—with 552 and second highest in District No. 4—Cote des Neiges—with 232. There are only 19 in Ahuntsic, District No. 14.

This year there are 40,410 women's names compared to nearly 80,000 for 1960. The drop is due to the fact that electors may vote in only one district this year.

City Clerk Morin repeated an earlier announcement today that he would issue a proclamation for elections on October 3, when he will appoint Deputy City Clerk Albert Castonguay as election clerk.

Nomination papers will be issued until 4.30 p.m. on Sept. 15 but nominations will close at noon on the following day. Voters will go to the polls from 10 p.m. to 8 p.m. Oct. 28.

elect
camp electoral

Electorals' Lists Deposited For Oct. 23 Civic Vote

The curtain was rung up yesterday on official electoral procedures leading to the next municipal balloting here on Oct. 23.

Chief City Assessor C. R. Godin deposited at City Hall the electors' lists to be used in the 15 districts into which Montreal has been divided for the voting.

From now on, the lists are in charge of City Clerk Gabriel Morin, who will act as chief returning officer.

Until tomorrow night, application for revision of the lists may be addressed to him in writing.

Actual revision will be begun Aug. 23 by a Municipal Court judge, and must be completed by Sept. 1.

Mr. Morin on Oct. 3 will proclaim the elections, and will designate Deputy City Clerk Albert Castonguay to act as elections clerk.

Nominations Close On Oct. 16

On Oct. 16 he will proclaim nominations closed, and on Oct. 23 from 10 a.m. to 8 p.m. the electors will go to the polls to cast their ballots — the first time in Montreal's history that this is done on a Sunday.

The lists deposited by Mr. Godin confirm the previously announced total of 348,634 qualified electors, of whom 38,338 are non-resident taxpayers.

Among the 310,226 "resident" electors are 1,640 companies.

And among "resident" and "non-resident" electors are 40,419 women.

The largest number of electors is shown for east-end Mercier district, which has 27,895, and the smallest number for south-central St. Ann district, which has 18,498.

The others are: Rosemount, 27,011; Cote des Neiges, 25,645; Snowdon, 25,412; Notre Dame de Grace, 24,905; Laval, 23,753; Maisonneuve, 23,527; St. Henry, 23,015; Villeray, 22,675; Papineau, 22,335; St. Edward, 21,891; Ahuntsic, 21,250; St. James, 20,683; and St. Louis, 20,332.

The total number on the lists compares with 345,678 for the municipal elections of October, 1957, when the city was divided into 11 districts, each encompass-

ing one or more complete wards. At the time, No. 11 district (Villeray and Ahuntsic wards) was the largest, with 40,545 electors, and No. 2 district (St. Ann, St. Gabriel and St. Joseph wards) the smallest, with 10,008 electors.

By Myor Negro

Voters will cast ballots for mayor, for candidate for each of the three councillor seats in each district, and for answer to questions in two referendums to be held concurrently with the elections.

One referendum will seek to determine whether a majority of the electorate favors a four-year term for future city councils, including the incoming one. Otherwise the mandate will be a three-year one.

The second referendum will elicit opinion on a system which would require electors to possess an identification card with photograph in order to be able to vote in municipal elections.

Three aspirants to the mayoralty already are known. They are the incumbent, Jean Drapeau, leader of the Civic Party of Montreal which now controls the administration; Senator Sarto Fournier, who has announced formation of the Montreal Metropolitan Party; and Paul Lambert, a vice-president of the Civic Action League which held power at City Hall from 1954 to 1957.

Mayor Drapeau also held the chief magistracy in the 1954-1957 administration.

Senator Fournier occupied the post in the 1957-60 administration.

Mr. Lambert is a newcomer to the ranks of candidate for public office.

The Civic Party of Montreal is expected to enter a full slate of candidates for the 45 councillor seats to be filled in October, headed by Lucien Saulnier, who is chairman of the incumbent civic executive committee.

The candidate of the CPM likely will face opposition from the CAL, as a breakaway group of which it originated shortly before the 1960 elections.

However, it has been learned there is possibility CAL President Pierre DesMarais, who led his group's slate of councillor candidates in the last municipal balloting — the CAL did not present a mayoralty candidate — will not seek election this time.

2

élections
listes électorales

Les listes électorales municipales

1,600 noms révisés, 800 rayés des listes, 500 ajoutés et 300 corrigés

(Par MAURICE ARCHAMBAULT)

Plus de 1,600 des 348,864 noms d'électeurs aptes à voter lors des élections du 28 octobre, apparaissant sur les listes électorales préparées par le bureau des assesseurs de la métropole, seront révisés par le juge en chef de la Cour de magistrat, cet après-midi.

Changements mineurs

Cette révision, effectuée à la veille de chaque élection municipale, a pour but de décider des listes électorales devant servir à déterminer les citoyens qui ont droit de vote.

Listes visibles

On sait qu'à partir de la parution, dans les journaux, de l'avis de la remise des listes au greffier de la cité, tout citoyen apte à voter peut faire connaître, dans les trois jours, son intention de réclamer, devant les tribunaux, la révision de certains noms apparaissant aux listes électorales.

A la suite d'un relevé rapide, effectué après la remise des listes, le bureau des assesseurs de la métropole a fait savoir que 1,600 noms devront être révisés.

Quelque 800 devront être rayés des listes, 500 devront y être ajoutés et 300 être corrigés.

Particuliers

Par ailleurs, les électeurs demanderont la révision de 23 noms, 17 à être ajoutés, quatre à être retranchés et deux à être corrigés.

Avant samedi

La séance de révision débute cet après-midi, à 2 h. 30, à la Cour municipale de Montréal, alors que le juge-en-chef Roland Paquette prendra connaissance des demandes de révision.

Sa décision sera irrévocable et les listes révisées et corrigées devront être remises au greffier avant le 1er septembre, date à laquelle les listes officielles seront imprimées et mises à la disposition des intéressés.

liste électorale.

Revision de la liste électorale

Le juge en chef Roland Paquette, de la Cour municipale, siégera à compter de 2 h. 30, cet après-midi dans la salle d'audience no 3, dans l'annexe Bonsecours de l'hôtel de ville, en vue d'entendre les requêtes de modification à la liste électorale qui sera utilisée à l'occasion du scrutin de Concordia, le dimanche 28 octobre prochain.

M. Gabriel Morin, greffier de la ville, qui agira comme président de l'élection, l'automne prochain, a révélé hier après-midi, à l'hôtel de ville, avoir reçu pour sa part 23 requêtes : quatre ont pour but de faire rayer des noms; 17 pour en faire ajouter; et deux pour en faire corriger.

Le service des estimations soumettra pour sa part 1,600 requêtes, soit 800 en vue de faire rayer des noms; 500 pour en faire ajouter et 300 pour en faire corriger.

LA PRESSE, MONTREAL, MARDI 28 AOUT 1962

*élect.
liste électorale*

ÉLECTIONS MUNICIPALES

**1,623 requêtes
de revision de
liste électorale**

Le juge en chef de la Cour municipale, Me Roland Paquette, commencera cet après-midi, à 2 h. 30, l'audition des 1,623 requêtes reçues par le greffier de la Cité pour la revision de la liste électorale en vue des élections municipales du 28 octobre prochain.

M. Gabriel Morin, qui est aussi président de l'élection, a révélé qu'il a reçu 1.600 requêtes en provenance du bureau de l'estimateur, M. Camille-R. Godin, qui a eu la responsabilité de la confection de la liste, qui comporte 348.864 noms d'électeurs.

Depuis le dépôt de la liste, jeudi dernier, le bureau de M. Godin a relevé 1.600 cas où des corrections s'imposent, soit 800 dans le but de rayer des noms apparaissant sur la liste; 500 où il faut en ajouter et 300 où il faut corriger des noms déjà inscrits.

Seulement 23 contribuables ont manifesté le désir de faire modifier la liste électorale, soit 4 pour faire enlever des noms; 17 pour en ajouter et deux pour en corriger.

En vertu de la loi la revision de la liste électorale doit être terminée avant le 1er septembre mais on prévoit que cela sera complété aujourd'hui même ou demain.

Dès que cette revision sera terminée, le président d'élection procédera à l'impression des listes corrigées. Il devra ensuite dresser une liste particulière des propriétaires ayant droit de vote à Montréal mais ne résidant pas dans la métropole. Viendra ensuite la confection des avis aux électeurs pour leur indiquer où ils doivent se rendre pour le vote et enfin le président d'élection devra dresser une liste alphabétique de tous les électeurs.

elect.
list. - electoral

1,623 Names To Be Revised On Vote List

Chief Judge Roland Paquette is to preside today over official revision of 1,623 of the 348,864 names on the electoral list, deposited for the Oct. 28 civic elections.

By deadline Saturday night the city clerk had received only 23 requests for revision, but the city's assessors department had another list of 1,600 names found to be ineligible when the list was deposited.

Of the 23 requests for revisions from private voters four are for names to be stricken off the list, 17 are for names to be added, and two are for names to be corrected.

The assessor's list, drawn up mainly because people had moved, or properties had changed hands, shows 800 names to be stricken off, 500 to be added and 300 to be corrected.

Judge Paquette has until Friday night to complete the revision. He is sitting after 2.30 p.m. in court room No. 3 at Municipal Court.

Revision terminée

**474 votants
DE PLUS**

Les listes électorales ont été révisées entièrement et, à la suite de cette correction, 474 contribuables de plus seront appelés à élire le prochain conseil municipal.

À la suite de la revision effectuée hier après-midi devant le juge en chef Roland Paquette, de la Cour de magistrat, on a fait savoir que 349,338 personnes auront droit de vote.

Première liste

Une première liste, déposée au bureau du greffier de la cité, rapportait 348,864 votants.

Les chiffres d'hier font suite à la revision décrétée à la suite de requêtes du bureau des assesseurs de la métropole et d'électeurs désireux de faire rayer ou ajouter des noms aux listes électorales.

Nouveaux noms

Un total de 937 nouveaux noms d'électeurs possibles fut soumis au Tribunal, 920 par les énumérateurs, 17 par le bureau du greffier, au nom des contribuables.

Un seul fut rejeté. Il s'agissait d'un jeune homme de 21 ans qui n'était cependant pas un contribuable.

Noms retranchés

À la demande du bureau des énumérateurs, 461 noms furent rayés et, à la demande de particuliers, un nom le fut, pour un total de 462 noms rayés.

Corrigés

Enfin 143 noms subirent des corrections, 138 à la demande des énumérateurs de la cité, cinq à la demande de particuliers.

Une demande de correction fut rejetée. Il s'agissait d'une compagnie qui réclamait qu'on change le nom de son représentant au bureau de votation.

Le juge fit savoir que la date limite fixée pour effectuer ces changements était le 1er août.

1,543 requêtes

En résumé, 1,543 requêtes furent présentées au Tribunal et, de ce nombre, deux furent rejetées.

liste electorale

349,338 Voters

City List Completed

Revision of Montreal's electors' lists for the Oct. 23 municipal elections was completed yesterday, resulting in net addition of 474 names to bring the total number of eligible voters to 349,338.

Chief Judge Roland Paquette of the Municipal Court, who presided over the one-day revision, permitted inscription of 936 of the 937 names submitted and the striking from the lists of all the 462 names submitted.

Judge Paquette also authorized 143 of 144 name corrections requested.

Chief Assessor C. R. Godin, whose department drew up the electoral lists, requested, through Roland Coulombe, superintendent of the administrative division, and Eugene Moren-

cy, official in charge of the lists, 830 additions, 461 removals and 133 corrections, all accorded.

City Clerk Gabriel Morin, who will act as chief returning officer in the balloting, submitted, through Deputy City Clerk Albert Castonguay, who will act as elections clerk, and Jean Jacques Regnier, chief of civic secretariat, applications made to him for 17 additions, one removal and six corrections.

One of the applications for inscription was turned down because the person concerned was not a Montreal taxpayer. One of the requests for correction — from a company which sought to designate a new representative to vote in its behalf — was rejected because deadline for such changes was Aug. 1.

— THE GAZETTE, WEDNESDAY, AUGUST 29, 1962

Liste électorale

**APRES LA REVISION DE
LA LISTE ELECTORALE**

**Le nombre des votants
s'est accru de
348,864 à 349,368**

Le nombre des électeurs de Montréal est passé de 348,864 à 349,368 au cours de la révision de la liste électorale, hier par le juge en chef de la Cour municipale, Me Roland Paquette.

Des 937 requêtes pour additions de noms, 936 ont été acceptées et une a été refusée parce que le requérant, âgé de 21 ans, n'est pas contribuable. Les 462 requêtes pour rayer des noms de la liste électorale ont toutes été acceptées.

Le juge a accepté 143 requêtes pour correction de noms apparaissant déjà sur la liste électorale. Il en a rejeté une, celle d'une compagnie qui voulait changer le nom de son représentant. La Cour a souligné que la date limite pour désigner les représentants de compagnies étant le 1er août elle ne pouvait rien changer à la loi.

Au total, 1,543 requêtes dont deux refusées. De ces requêtes 24 étaient soumises par des particuliers et les autres par le service des estimations qui a eu la tâche de préparer la liste électorale.

LE DEVOIR, MONTREAL, MERCREDI, 29 AOUT 1962

élection
liste électorale



EN VUE DU 28 OCTOBRE — Conformément à la charte de la Cité de Montréal, le juge Pascal Lachapelle (à droite), de la Cour municipale, a siégé, hier après-midi, à l'annexe Bonsecours de l'hôtel de ville, pour y entendre les requêtes soumises en vue de faire modifier la liste électorale à laquelle on aura recours lors du scrutin de Concordia dans moins de deux mois, soit le dimanche 28 octobre. 1,541 requêtes ont été acceptées. Seulement deux ont été refusées.

photo LA PRESSE

LA PRESSE, MONTREAL, MERCREDI 29 AOUT 1962,

élection
liste électorale

Pour le scrutin du 28 octobre: les listes sont prêtes

Les candidats désireux d'obtenir des listes électorales préparées en vue du scrutin de Concordia fixé au 28 octobre prochain pourront s'en procurer à compter de demain matin, à l'hôtel de ville, plus précisément aux bureaux du greffier, suite 120.

M. Gabriel Morin, greffier de la Cité et président général de l'élection, a déclaré que l'impression des listes est terminée.

Il y a toutefois lieu de noter que les bulletins de présentation ne seront disponibles qu'à compter du 3 octobre, alors que M. Morin proclamera officiellement la tenue d'une élection.

Le tableau ci-dessous donne des précisions sur le nombre des bureaux de scrutin, le nombre d'électeurs et le coût de la liste pour chacun des 15 districts électoraux:

District	Sections	Electeurs	Coût
Saint-Henri	111	22,970	\$ 114.85
Sainte-Anne	93	18,453	92.27
Notre-Dame-de-Grâce	115	24,907	124.54
Côte-des-Neiges	129	25,632	128.16
Snowdon	122	25,414	127.07
Saint-Louis	102	20,307	101.54
Saint-Edouard	107	21,269	109.35
Saint-Jacques	103	20,867	104.34
Rosemont	121	27,027	135.14
Papineau	111	22,315	111.58
Maisonneuve	116	23,485	117.43
Mercier	129	27,823	139.12
Villeray	108	22,629	113.13
Ahuntsic	100	21,221	106.11
Laval	113	23,735	118.68
	1,680	348,654	\$1,743.33

Les listes sont prêtes

L'impression des listes électorales officielles est maintenant terminée.

Les candidats éventuels à l'échevinage, désireux de se les procurer, peuvent maintenant le faire en se présentant au bureau du greffier de la cité, M. Gabriel Morin, à l'hôtel de ville de Montréal.

Le district de Mercier compte le plus grand nombre d'électeurs, soit 27,823. Il en coûtera \$139.12 aux intéressés pour se procurer les listes de ce district.

Moins peuplé

Le district le moins peuplé, à l'échelle électorale, est celui de Ste-Anne, où on en compte 18,453. Il en coûtera \$92.27 pour se procurer les listes.

Statistiques

Au total, 1,680 bureaux de votation seront en opération, le 28

octobre, le plus grand nombre dans Mercier, soit 129.

On comptera 348,654 électeurs.

Enfin, ceux qui seraient intéressés à se procurer les listes de tous les districts, sont priés de prendre note qu'il leur faudra déboursier \$1,743.33.

Les listes électorales

Les listes électorales de Montréal sont disponibles à compter d'aujourd'hui au bureau du greffier de la cité, M. Gabriel Morin.

Ces listes sont dressées par districts électoraux et elles peuvent être obtenues moyennant un versement qui s'établit comme suit:

District	Sections	Électeurs	Coût
Saint-Henri	111	22,670	\$ 109.55
Sainte-Anne	93	18,433	92.27
Notre-Dame-de-Grâce	115	24,807	124.34
Côte-des-Neiges	129	23,652	118.16
Snowdon	122	25,414	127.07
Saint-Louis	102	20,307	101.54
Saint-Edouard	107	21,800	109.25
Saint-Jacques	103	20,557	102.79
Rosemont	121	27,027	135.14
Papineau	111	22,315	111.56
Maisonneuve	116	23,535	117.63
Mercier	139	27,823	139.12
Villeray	108	22,820	114.15
Ahuntsic	100	21,221	106.11
Laval	113	23,735	118.68
	1,680	348,654	\$1,743.33

election list to check

Vote List Price Set At \$1,743

You can now get a list of Montreal's 348,654 electors eligible to vote at the Oct. 28 civic elections—for \$1,743.33.

The same rate of "half-a-cent a name" also applies to the list for each of the city's 15 districts. City Clerk Gabriel Morin disclosed today.

Printing of the documents was completed last night, and prospective candidates or persons concerned with the election may secure them at the City Clerk's office from now on.

However, Mr. Morin said, nomination papers will be available only on or after Wednesday Oct. 3. Then he will issue a closing of nominations on Oct. 16 and the balloting on Oct. 28.

Highest price for one district's table of names is Mercier, 27,823 for \$139.12.

Lowest as usual is St. Ann, \$92.27 for 18,453 names.

Here is a breakdown of the number of electors and total costs for each district:

St. Henry, 22,970 and \$114.85; St. Ann, 18,453 and \$92.27; Notre Dame de Grace, 24,907 and \$124.54; Cote des Neiges, 25,632 and \$128.16; Snowdon, 25,414 and \$127.07; St. Louis, 20,307 and \$101.54; St. Edouard, 21,869 and \$109.35.

St. James, 20,867 and \$104.34; Rosemount, 27,027 and \$135.14; Papineau, 22,315 and \$111.58; Maisonneuve, 23,485 and \$117.43; Mercier, 27,823 and \$139.12; Villeray, 22,629 and \$113.15; Ahuntsic, 21,221 and \$106.11; and Laval, 23,735 and \$118.68.

St. Ann's district now holds the record for the highest number of candidates who have announced their decision to seek office. There are four so far.

Latest aspirant is Coun. Albert Collette, who is seeking re-election in the division on seat No. 2, where Coun. Gerard Loiselle, MP, already has announced his intention to run again.

The other two candidates are Coun. E. W. O'Flaherty for seat No. 1 and Coun. Frank Hanley, MPP, for seat No. 3.

élection
liste électorale

Ils étaient cinq curieux... de mettre la main sur une liste!

(Par MAURICE ARCHAMBAULT)

Les élections du 28 octobre approchent à grands pas et on a pu s'en rendre compte, hier, alors que cinq citoyens se sont procurés les listes électorales officielles, déposées au bureau du greffier de la métropole, à l'hôtel de ville de Montréal.

Tous les intéressés peuvent se procurer des copies de ces listes, s'ils en font la demande à l'hôtel de ville.

Premier

C'est au maire de Montréal, qu'est revenu l'honneur de prendre possession des premières listes. Me Jean Drapeau, un avocat qui demeure au 5700, avenue des Plaines, à Cité-Jardin, s'est pro-

curé les listes des 15 districts électoraux.

Il a dû verser une somme de \$1,743.33 pour prendre connaissance des noms, prénoms, adresses et qualités des 348,654 contribuables qui seront appelés prochainement à élire le nouveau conseil municipal, qui comprendra un maire et 45 conseillers.

Conseillers

A la suite du premier magistrat de la cité, le conseiller indépendant Harold Cummings, un vendeur d'automobile qui a donné comme adresse 5255, ouest, rue Jean-Talon, a versé \$124.54 pour les listes du district de Notre-Dame-de-Grâce, qu'il représente actuellement au sein du conseil.

Le conseiller indépendant Adéo-

dat Crompt, un vérificateur domicilié au 2435, rue Ryde, s'est procuré les listes de son district de Ste-Anne, l'ancien St-Gabriel, Ste-Anne et St-Joseph, pour \$92.27.

Quant au conseiller Camille Martellani, un contracteur domicilié au 3020, rue Allard, membre du Parti civique, il a dû verser \$114.85 pour les listes de son district, l'ancien St-Paul, St-Henri et Ste-Cunégonde.

Etranger

Enfin un citoyen inconnu sur la scène municipale, M. Gérard Ouimet, un commis voyageur domicilié au 4528, avenue de l'Hôtel de Ville, a déboursé \$101.54 pour les listes du district de St-Louis, l'ancien Crémazie, St-Louis, Laurier et St-Michel.

élection
liste élect.

Le maire se procure les listes de scrutin

Le maire Jean Drapeau a été le premier contribuable à se procurer les listes électorales hier, en vue des élections municipales qui auront lieu dimanche le 28 octobre prochain.

De nouveau candidat à la mairie, le maire a acheté les listes au complet, soit pour les 15 districts électoraux et comportant 348.654 noms, au prix de \$1.743.33.

Trois conseillers municipaux sortant de charge ont aussi acquis les listes de leur district, soit MM. Harold Cummings, dans Notre-Dame-de-Grâce, Adéodat Crompt, dans Ste-Anne et Camille Martellani dans St-Henri.

Un autre citoyen, M. Gérard Oulmet, commis-voyageur domicilié au 4528 avenue de l'Hôtel de Ville a acheté les listes du district de St-Louis.

elect. listes
electorales

LISTES DISPONIBLES LUNDI

Le greffier de la métropole, M. Gabriel Morin, a fait savoir, hier, que les listes électorales des propriétaires non-résidents seront disponibles à son bureau de l'hôtel de ville, à partir de lundi.

M. Morin a déclaré que les intéressés devront verser \$200 pour se procurer les listes de chacun des 15 districts électoraux, et \$1,500 pour les listes de l'ensemble des districts.

Si l'on considère le fait qu'il en coûtera \$1,743.33 aux intéressés pour les listes des électeurs résidents des 15 districts, il en coûtera \$3,243.33 pour acquérir les listes des résidents et celles des non-résidents.

*élection
liste électorale*

Electoral Lists Made Available To Candidates

City Clerk Gabriel Morin yesterday announced that beginning Monday, the lists of names and addresses of non-resident owners of property in Montreal eligible to vote in the coming municipal elections of Oct. 28 will become available to would-be candidates for office.

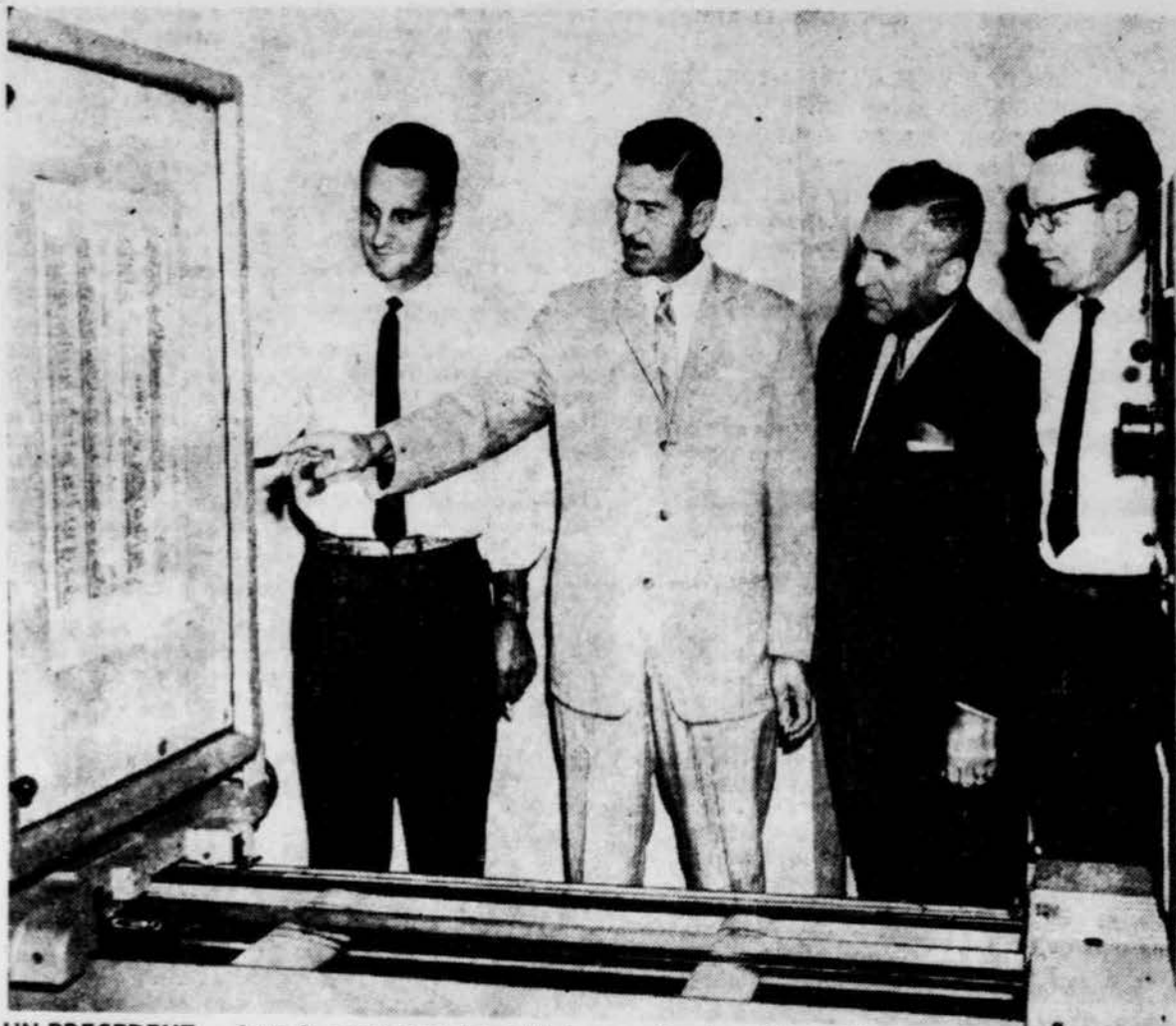
Mr. Morin, who will be chief returning officer, said price of such lists for all the 15 electoral districts into which the city will be divided for purposes of the balloting will be \$1,500. A list for each of the individual districts will be \$200.

Persons acquiring such lists will have the price refunded to them provided they are placed officially in nomination on Oct. 16.

Listes électorales prêtes demain

M. Gabriel Morin, greffier de la ville de Montréal, a annoncé que les listes électorales des propriétaires non-résidents seront disponibles à l'hôtel de ville dès demain, lundi. Les intéressés devront verser \$200 pour se procurer les listes de chacun des 15 districts électoraux, et \$1,500 pour les listes de l'ensemble des districts.

liste
liste alphabétique



UN PRECEDENT — Lors du scrutin municipal fixé au 28 octobre, on disposera pour la première fois d'une liste alphabétique de tous les électeurs, en plus de celles dressées pour chacun des 1,680 bureaux de scrutin. Interrogé ce matin, M. Gabriel Morin, greffier de la cité et président général de l'élection, a annoncé que la liste alphabétique sera disponible vers le 1er octobre. Les candidats pourront se procurer cette liste contenue dans un volume

d'environ 550 feuilles comptant chacune 640 noms. Ci-haut, près d'un appareil photographique utilisé au cours d'une des phases de la confection de la liste alphabétique, de gauche à droite : M. André Pin, adjoint au chef d'imprimerie, au bureau du greffier ; M. Mcrin ; M. Gérard Duhamel, assistant secrétaire du comité exécutif ; et M. Hubert Lavalée, chef d'imprimerie.

photo LA PRESSE

iled - drive
030-4

Business Firms Neglect Right To Civic Vote

Only 15 per cent of Montreal's business firms have registered the names of their representatives assigned to vote on election day, it was announced at City Hall today.

St. Ann's district comes first with 550, Cote des Neiges is second with 230 and St. James third with 110, delegates named. A total of 1,647 companies have registered so far. The lowest figure is Notre Dame de Grace, which has only 36. Snowdon has 50.

Firms paying taxes on property in Montreal are entitled to a single municipal vote through a designated representative. The application for a vote has to be approved by directors of a company and mailed to the city clerk before Aug. 1 of an election year.

Hundreds of companies have telephoned election officials at City Hall in recent weeks but there is no way to place them on the list now.

(For other civic election stories please see Pages 1 and 27.)

elections
du 28
050.4

ELECTIONS DU 28

Abstention des possédants . . .

On ne pourra certainement pas décerner de certificats de civisme aux hommes d'affaires ou plutôt aux compagnies dont ils font partie après le scrutin du 28 octobre prochain.

En dépit des campagnes menées depuis plusieurs années pour inciter les citoyens à exercer leur droit de vote, moins de 15 p.c. des corporations et compagnies de Montréal se sont prévaluées de ce droit pour l'élection municipale.

En vertu de la loi les compagnies devaient faire tenir au greffier de la cité, avant le 1er août, le nom de leur représentant apte à voter en leur nom.

On compte environ 11,000 corporations ayant droit de vote à Montréal. Seulement 1,647 ont fait connaître le nom de leur représentant, soit moins de 15 p.c.

Le district électoral qui compte le plus de compagnies ayant désigné une personne responsable de leur vote est Ste-Anne avec 550. On en compte 231 dans Côte-des-Neiges, 110 dans St-Jacques et 101 dans St-Henri.

Les autres compagnies ayant manifesté l'intention d'exercer leur droit de vote se répartissent ainsi : dans Notre-Dame-de-Grâce, 36; Snowdon, 50; St-Louis 89; St-Edouard, 50; Rosemont, 80; Maisonneuve, 66; Mercier, 61; Villeray, 83; Ahuntsic, 19 et Laval, 90.

Élections municipales
1962

MONTREAL

la campagne et les partis

Seulement 15 p. 100 des compagnies peuvent voter

Un peu moins de 15% des "compagnies" que la charte de la Cité autorise à participer au scrutin montréalais fixé au dimanche 28 octobre, à Montréal, ont pris les mesures requises pour pouvoir se prévaloir de leur droit de vote.

C'est dire que seulement 1.647 des quelque 11.000 "compagnies" ont fait en sorte de désigner et de communiquer, dans le délai prescrit par la loi, le nom de leur représentant aux urnes.

Voilà ce qui ressort de sta-

listiques officielles obtenues à l'hôtel de ville.

Les 1.647 "compagnies" qui pourront donc voter dans 10 jours se répartissent comme suit dans les 15 districts :

Saint-Henri, 101 ; Sainte-Anne, 530 ; Notre-Dame-de-Grâce, 36 ; Côte-des-Neiges, 231 ; Snowdon, 10 ; Saint-Louis, 89 ; Saint-Edoard, 50 ; Saint-Jacques, 110 ; Rosemont, 31 ; Papineau, 80 ; Maisonneuve, 66 ; Mercier, 51 ; Villeray, 83 ; Ahuntsic, 19 ; et Laval, 90.

Les électeurs qui n'ont pas reçu d'avis peuvent encore exercer leur droit de vote

Le président d'élection a maintenant terminé l'envoi des avis officiels à tous les électeurs de Montréal, qui indiquent l'endroit où ils doivent aller voter le 28 octobre.

Cette carte, qui porte l'écusson de la ville, précise le district où l'électeur est inscrit,

et l'adresse du bureau de vote.

Au dos, l'électeur peut trouver les noms des candidats à la mairie et des candidats aux trois sièges du district.

De plus, le président d'élection donne quelques explications quant à la façon de voter.

Un électeur ne vote que dans un district, une fois pour un candidat à la mairie, une fois pour un des candidats à chacun des sièges de conseillers et une fois à chaque référendum.

C'est donc dire que l'électeur recevra du scrutateur six bulletins de vote qu'il devra remplir dans l'isoloir, avec le crayon qui lui aura été fourni à cette fin. **IL NE DOIT FAIRE QU'UNE CROIX SUR CHACUN DES BULLETINS POUR INDICHER SON CHOIX.**

Les bureaux de scrutin sont ouverts de dix heures du matin jusqu'à huit heures du soir.

Il se peut que certains électeurs n'aient pas reçu l'avis officiel du président d'élection. Une telle omission peut être attribuable à deux causes: mauvaise adresse ou omission du nom sur la liste électorale.

L'électeur qui n'aura pas reçu l'avis fera bien de téléphoner au bureau du greffier de la ville de Montréal. S'il s'agit seulement d'une mauvaise

adresse le commis préposé aux renseignements pourra fournir à l'électeur les informations dont il a besoin.

Notons que l'avis envoyé par le président d'élection n'est pas une pièce d'identité: il n'est pas exigé au moment du vote.

Si, à cause d'une erreur, le nom d'un électeur a été omis de la liste électorale, celui-ci pourra quand même aller voter à condition de remplir les formalités suivantes: le jour du vote il devra se rendre au bureau de l'estimateur, 106 rue Notre-Dame pour obtenir un certificat établissant son droit de vote. Nanti de ce certificat, l'électeur doit ensuite présenter chez le greffier, à l'hôtel de ville (chambre 120) pour obtenir une procuration avec laquelle il pourra voter.

Taxe d'eau payée...

Un certain nombre d'électeurs peuvent avoir perdu leur droit de vote par la faute de leur propriétaire. Il s'agit de ceux dont la taxe d'eau est comprise dans le loyer.

Les listes électorales de Montréal sont confectionnées à même les listes de comptes de taxes d'eau, d'affaires et foncières. Dans certaines maisons d'appartements, en particulier, la taxe d'eau est payée par le propriétaire qui se fait rembourser à même le loyer. Il y a des cas où on a négligé de fournir la liste des locataires lorsque le rôle d'évaluation locative a été dressé.

Dans un tel cas, le locataire lésé pourra se présenter chez l'estimateur avec son bail. Si ce document mentionne que la taxe d'eau est comprise dans le prix du loyer il pourra obtenir un certificat. Il lui faudra aussi se rendre chez le greffier pour obtenir une procuration.

Il est temps d'y voir

Pourrez-vous voter aux élections municipales ?

par Gilles Tassé

Pour tout citoyen conscientieux, voter est un devoir qu'on se fait un point d'honneur de respecter. Mais pour le jeune homme établi depuis peu à la tête d'un nouveau foyer, c'est un privilège d'autant plus précieux qu'il n'a jamais eu l'occasion de s'en prévaloir.

A dix jours des élections municipales de Montréal, je n'avais encore reçu aucun avis indiquant où je devais aller voter. Inquiet de ce silence, je m'informe à droite et à gauche. Un confrère me dit : "Tu n'as qu'à appeler le greffier de la Cité, bureau des listes électorales, et demander si ton nom est inscrit sur la liste." Ce que je m'empresse de faire.

Une jeune fille me répond,

après consultation de la liste électorale, que mon nom n'y est pas.

— Payez-vous la taxe d'eau ou la taxe foncière ?

— Non, mais je paie mon loyer...

— Alors, vous n'avez pas le droit de voter. Il faut payer des taxes pour avoir le droit de vote.

Revenu de ma surprise, je me dis qu'ainsi les milliers de locataires de Montréal qui, comme moi, ne paient pas de taxe d'eau parce que ce service est inclus dans le prix de leur loyer, sont privés de leur droit. Pendant la fin de semaine, je fais part de ma découverte à des amis. "Si on prive ainsi de leur droit de vote peut-être un million d'électeurs, dit l'un d'eux, cette élection est illégale. Il faut prendre des procédures pour la faire interdire !"

Le lundi suivant, j'appelle M.

Gabriel Morin, greffier de la Cité.

"Ce n'est pas mon service, dit celui-ci. Il faut demander M. Morency, du Bureau des estimations, poste 2343. De toute façon, attendez un peu, je vais m'informer."

Quelques minutes plus tard, un monsieur Léonard Sauro rappelle et dit :

"Il faudra vous présenter au Bureau des estimations le jour des élections avec votre bail... Mais appelez plutôt M. Morency."

Tout en signalant UN. 1-3811 pour la troisième fois, je songe que le jour de la votation est un dimanche : le bureau en question sera-t-il ouvert ?

Au poste 2343, un monsieur répond avec empressement :

— Attendez un moment, je vérifie si votre nom est sur la liste.

Il trouve le nom du locataire qui occupait notre appartement il y a un an.

— Vous n'étiez pas à la maison quand les étudiants sont passés pour refaire la liste, au mois de mai ?

— Je crois que non. Mais que dit le règlement ?

— Si la taxe d'eau est incluse dans votre loyer, vous avez le droit de vote. Ce qui vous reste à faire, c'est de vous présenter le jour des élections, de 10 heures du matin à 8 heures du soir, au 1 ouest, rue Notre-Dame, en apportant votre bail.

— Mais c'est un dimanche...

— Le bureau sera ouvert ce jour-là.

Tout fier, je communique le renseignement à un confrère.

"Si tu penses que je vais aller courir jusque-là en plus d'aller voter ! répond-il. C'est déjà bien assez que j'aie dû, la dernière fois, me promener sous la pluie..."

Ce qu'il faut conclure de tout ceci, semble-t-il, c'est que si on ne prend pas beaucoup de soin pour dresser la liste électorale, on devrait au moins permettre aux citoyens de se faire inscrire avant le jour du vote. Pourquoi le bureau en question ne recevrait-il pas les gens pendant une quinzaine de jours avant les élections ?

Quant à la jeune fille qui m'a répondu : "Si vous ne payez pas de taxe d'eau...", je voudrais bien connaître son nom pour la féliciter de l'assurance avec laquelle elle parle de ce qu'elle ignore.

Vote at 18 'not enough'

By RALPH SURETTE

FRAP is pleased that the Bourassa government intends to implement universal suffrage down to 18 years of age in time for the October Montreal election, but says that by itself this legislated right is not enough.

The Front d'action politique is a group based in unions, citizens' committees and other such associations which opposes the Drapeau-Saulnier administration.

Yesterday FRAP sent to Premier Robert Bourassa five "minimal" recommendations to make sure this legislated right becomes a reality for voting individuals by election time.

Spokesmen Jean-Claude Dubreuil, Jean-François Léonard, Louis Favreau and Paul Cliche gave a press conference yesterday in which they also proposed certain makeshift alternatives in case there is not enough time to implement the voting bill before Oct. 4.

FRAP was one of the groups pushing hardest for universal suffrage in the municipal election which the provincial government now intends to implement. The principle existed in all other Quebec municipalities.

FRAP's proposals, some of which it hopes will be incorporated in the same bill giving universal voting to be passed in the legislature this session, include:

— "A correction in the distortions of the electoral map of Montreal." A councillor for Mercier ward, for instance, represents 28,394 people while one for Saraguay represents only 309 and one for Rivières des Prairies only 3,551.

Two ways to correct this are proposed. One is to have smaller wards and only one councillor per ward (number of councillors per ward varies from two to five) in order to get representation.

The other, which FRAP holds as perhaps the ideal short-term solution, would be to shuffle the councillors without touching the present electoral boundaries. By attaching Saraguay to the Laval district and Rivière des Prairies to St. Michel and by removing one councillor from St. Anne's, adding one to Rosemont, Laval, Ahuntsic and Cote des Neiges, FRAP says the disparity in representation would be reduced to an acceptable level of 15 per cent.

It would, however, add two councillors to the 52-man Montreal city council, but "we don't believe ... this is sufficient reason not to improve appreciably our system of representation."

—Establishment of a permanent electoral list, to be paid for by the provincial and municipal governments. FRAP says this list would eliminate the influence of political parties in the preparation of electoral lists by making it the responsibility of a neutral administrative body.

If this is not possible before the election, FRAP proposes that all parties contesting the election be given a role in carrying out enumeration and revision of the list.

—That an identity card for election purposes be made compulsory for those who want to vote. This method was used in a 1962 municipal referendum, FRAP says. It adds that such a card could not be used for any other purpose but voting identification in this particular election.

—That the right to vote of corporations and non-residents be abolished. "A city is first of all those who live in it," the FRAP statement said. One spokesman said the number of corporate and non-resident votes is around 1,400 and as such is politically negligible, "but it is a gross vestige of another era."

—Measures to equalize publicity among contending parties. This would include equal time on the airwaves, donated space by newspapers, and the right of each candidate for council to send at least one free of charge through the postal system to each of his constituents.

FRAP recognizes that some of these proposals would have to be implemented by the federal government, and asks the province to pressure Ottawa to this effect.

These measures would minimize the effect of slush funds while costing nothing additional to the taxpayer, the spokesmen said.

Le FRAP réclame cinq autres mesures de réforme électorale

- une carte électorale permanente
- carte d'identité obligatoire
- pas de vote aux corporations et non-résidents
- remaniement de la carte électorale
- financement adéquat de la publicité

par Maurice ARCHAMBAULT

Après avoir obtenu du gouvernement du Québec l'assurance que le suffrage universel sera établi à temps pour les élections municipales montréalaises du 25 octobre 1970, le Front d'action populaire (FRAP) est revenu à la charge hier en réclamant que le projet de loi gouvernemental — qui doit être présenté d'ici une dizaine de jours — tienne compte d'une série de mesures secondaires.

Le FRAP a réclamé hier, au cours d'une conférence de presse à son nouveau local de la rue du Parc-Lafontaine, les mesures urgentes suivantes: l'établissement d'une carte électorale permanente, d'une carte d'identité obligatoire pour les fins électorales, la suppression du droit de vote aux corpora-

tions et aux non-résidents, le remaniement de la carte électorale et le financement adéquat de la publicité électorale.

VINGT-QUATRE CANDIDATS

Le FRAP, on le sait, a déjà annoncé qu'il présentera des candidats officiels dans au moins huit districts électoraux populeux de la métropole, ce qui signifie qu'il présentera au moins 24 candidats à l'échevinage, mais aucun à la mairie.

Il a déjà réclamé, il y a quelques semaines, le suffrage universel à 18 ans à Montréal et l'on sait que le gouvernement Bourassa s'appête à adopter un projet de loi en ce sens.

Soulignant que les mesures qu'il préconise sont "indispensables pour que le suffrage universel s'exerce

réellement", le FRAP précise que les récentes élections provinciales au Québec ont illustré "l'inanité d'une loi qui ne prévoit pas de mesures minima pour garantir le libre exercice du droit de vote".

DES EXCLUSIONS

Le mouvement est d'avis qu'il faut retirer le droit de vote aux corporations — quelque 1,400 corporations sont actuellement habilitées à voter à Montréal — car ce droit "est un vestige de l'époque où ces diverses associations avaient leurs représentants nommés au conseil municipal".

Le FRAP demande aussi que le droit de vote soit retiré aux propriétaires non-résidents, car "la propriété privée ne constitue pas un cri-

tère valable quant à la participation électorale encore moins lorsque le propriétaire réside à l'extérieur de la municipalité".

La FRAP est d'avis que, comme le droit de vote accordé aux corporations, le droit de vote des non-résidents représente un "vestige de caste dont il faut au plus tôt se débarrasser".

PUBLICITE ELECTORALE

Au sujet du financement possible des campagnes électorales, le mouvement politique estime qu'il faut égaliser les chances de tous les partis politiques en ce qui concerne la publicité dans les divers média d'information. Les mesures restrictives préconisées réduiraient, croit le FRAP, "le pouvoir occulte des caisses électorales traditionnelles et de leurs puissants bailleurs de fonds".

Enfin le FRAP est d'avis que l'Etat ne doit pas défrayer directement une partie du coût de financement proprement dit des partis politiques à l'échelon municipal.

"Il nous apparaît indécemment de conclure le FRAP, dans l'état actuel des partis politiques dont la plupart sont de simples succursales de grosses campagnes, que les simples salariés soient obligés de venir ajouter leurs argents pour enrichir des caisses dont les sources de provenance restent secrètes".

Régime électoral montréalais

Le Front d'action politique des salariés de Montréal (FRAP) demande qu'en plus d'instituer le suffrage universel à compter de 18 ans pour les prochaines élections municipales, le parlement provincial apporte aussi d'autres changements. Certaines des réformes proposées sont justifiées, mais peuvent difficilement être effectuées pour les prochaines élections.

L'institution d'une carte d'identité des électeurs est une réforme absolument nécessaire dans les villes, non seulement pour les élections municipales, mais aussi pour les élections fédérales et provinciales. Cela éviterait des abus, car dans les villes, les gens, même s'ils sont voisins, ne se connaissent guère. La carte d'identité ne lèse aucun droit de la personne; elle existe déjà pour diverses fins: comme le permis de conduire une auto, ou la carte de sécurité sociale. Mais une véritable carte d'identité avec photographie serait nécessaire pour empêcher les fraudes électorales. C'est cependant une réforme qui exigera du temps et des frais; elle devrait être effectuée par les autorités fédérales et provinciales; la carte servirait alors aux élections municipales sans frais supplémentaire pour la ville. Mais on peut difficilement réaliser cela d'ici le mois d'octobre.

Le remaniement de la carte électorale municipale, pour faire disparaître des inégalités excessives, est aussi une demande justifiée. Il faudrait profiter de l'occasion pour supprimer l'élection de trois conseillers par quartier. Il vaudrait mieux que les quartiers soient moins étendus et que chacun n'élise qu'un conseiller. Dans le moment, il n'y a probablement pas 1 pour cent des Montréalais qui puissent nommer de mémoire les noms de leurs trois conseillers. A cause des travaux urgents que doit accomplir l'Assemblée nationale; cette réforme de la carte électorale de Montréal, même si elle est nécessaire, peut difficilement être réalisée à temps pour les élections d'octobre.

Le vote des corporations

Le FRAP voudrait qu'on enlève le droit de vote aux corporations de même qu'aux propriétaires qui ne résident pas à Montréal. Les corpo-

ration et les propriétaires non résidents sont des contribuables, qui paient des taxes souvent fort élevées. C'est un principe de notre régime démocratique qu'on ne peut pas taxer quelqu'un sans lui donner un droit de représentation. Toutefois, avec le vote universel aux élections municipales, la question mériterait d'être examinée avec soin, car ce n'est plus l'impôt municipal qui est la base du droit de vote.

La demande d'une liste électorale permanente est à la mode; on la formule aussi pour les élections fédérales et provinciales. Pour ce qui est des élections montréalaises, on peut dire que nous avons déjà la liste permanente, puisque seuls les contribuables ont droit de vote, et que les rôles d'imposition sont tenus à jour. Avec le vote universel à compter de 18 ans, ce sera différent, et il faudra une énumération.

Mais la liste permanente est-elle nécessaire ou même utile pour les élections municipales? L'un des arguments invoqués pour cette réforme sur le plan fédéral et provincial, c'est qu'on pourrait réduire la durée des campagnes électorales. En effet, l'énumération doit être faite dès que le parlement est dissous, car cette dissolution peut survenir à n'importe quel moment. Dans ce cas, une liste permanente permettrait de réduire le délai entre la dissolution du parlement et le vote.

Mais la date des élections municipales est fixée d'avance. L'existence d'une liste permanente ne réduirait donc pas la campagne électorale. Le principal inconvénient de la liste permanente c'est qu'elle est coûteuse, et qu'elle demeure peu exacte car il faut la réviser fréquemment; cet inconvénient serait accentué à Montréal à cause du grand nombre des déménagements. De plus, on ne voit pas quel serait l'avantage d'une liste permanente puisque les élections ne surviennent que tous les quatre ans, à une date établie par la loi.

Puisque l'énumération va devenir nécessaire avec le vote universel, le parlement provincial devrait assurer l'impartialité de cette énumération, par la surveillance des divers partis politiques en présence.

Le FRAP réclame aussi des mesures pour assurer un minimum d'égalité entre les partis quant au financement de la publicité électorale. Cette demande est légitime, du moins en principe; mais il faudrait d'abord établir des règlements pour limiter les dépenses électorales des partis et des candidats, et fixer des critères pour le paiement de telles dépenses, en tout ou en partie, par la ville. C'est une idée intéressante qui devrait être étudiée en profondeur; mais on ne peut pas envisager, à la veille de la campagne électorale, qu'une telle réforme puisse s'appliquer pour le prochain scrutin.

P. S.

Les propos

de Julien MORISSETTE

LOI ÉLECTORALE ET LISTE PERMANENTE

"En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est élu".

Non, comme bien l'on pense, il ne s'agit pas ici d'un article de notre pourtant pas bien brillante législation électorale. On trouve ce texte dans le Code électoral de France (art. L 126). Ainsi, au deuxième tour de scrutin, quand il y a égalité des voix, c'est "le plus âgé des candidats" qui devient ou conseiller général, ou député, ou sénateur.

Ce n'est vraiment pas très brillant comme législation et assez dépassé, on l'avouera! Et cela prouve que le Québec n'est pas seul à avoir un "code" électoral et un système électoral dans lesquels il faudrait au plus tôt faire le grand ménage.

Depuis les élections, on en a parlé plus que jamais. Les quatre chefs des partis provinciaux l'ont fait chacun à sa façon et la presse y est allée de nombreux commentaires. On a surtout parlé de la refonte de la carte électorale, le problème le plus urgent et aussi le plus difficile. Mais sa solution ne réglerait à peu près rien à elle seule, car avec la venue du multipartisme au Québec, le scrutin à un seul tour et la majorité simple permettront toujours l'élection de députés en minorité de suffrages.

Le nouveau premier ministre du Québec, dans sa première conférence de presse après le 29 avril, s'est engagé à profiter de son mandat pour refaire la carte électorale du Québec. Il devra faire plus s'il veut que notre province ait des élections vraiment démocratiques. Il devra aussi refaire le mode électoral, soit par le scrutin à deux tours, le vote proportionnel ou autrement.

UNE REFONTE DU TOUT AU TOUT

Et une fois engagé dans cette voie de la refonte et des réformes, il devrait aussi débarrasser notre législation électorale de tout ce qu'elle a de trop complexe, d'inutile, de trop onéreux et d'absolument inadapté à l'heure d'aujourd'hui.

Au début de ces propos, j'ai intentionnellement cité un bref article du code électoral de France pour démontrer que là-bas comme chez nous, la législation électorale est loin d'atteindre la perfection. Je n'ai donné qu'un exemple. J'aurais pu aussi parler de cette "chinoiserie" de la loi française qui exige deux serrures et deux clefs différentes aux boîtes de scrutin, les clefs ne devant évidemment pas être remises à la même personne...

Mais ne nous amusons pas trop aux dépens des autres. Notre législation à nous aussi a ses chinoiseries et ses aspects plutôt amusants. Elle a surtout le tort de rendre les choses complexes, difficiles et onéreuses. Sous cet aspect, le code électoral de la France et sans doute de plusieurs pays étrangers pourrait servir après adaptation à notre milieu.

LES LISTES ELECTORALES

Ainsi, c'est immanquable qu'au Québec comme d'ailleurs dans toutes les provinces canadiennes et au Canada, la confection des listes électorales coûte un prix fou aux gouvernements et laisse toujours un nombre plus ou moins élevé de mécontents qui ont été ou se sont crus privés injustement de leur droit de vote. Ici, il faudrait que le législateur s'arrête à étudier la possibilité d'établir une liste permanente des électeurs. En France, cela existe et les mécontentements paraissent beaucoup moins fréquents que chez nous. Chaque année, généralement en décembre, et dans chaque commune, département ou circonscription, on procède à la confection de cette liste électorale. Les électeurs eux-mêmes s'y font inscrire et reçoivent la carte d'électeurs dont ils se serviront pour voter et qui sera estampillée, une fois le vote donné, de façon à éviter ce que nous appelons chez nous les "télégraphes" et ce qui ne paraît pas connu en France.

Ce système est-il parfait? Probablement pas. Il mérite cependant d'être étudié sérieusement, car à notre avis, il doit coûter beaucoup moins cher et offrir énormément moins de complications que la confection à la hâte et à la toute dernière minute des listes électorales par des énumérateurs qui vont ou ne vont pas à domicile recueillir les noms des personnes censément habilitées à voter.

Mais ce n'est là qu'un aspect de tous ceux sous lesquels devrait être étudiée la refonte de notre code électoral en même temps que celle de la carte électorale. Il y en a de multiples autres et nous aurons l'occasion d'en parler.

Montréal prépare une liste électorale qui coûtera \$1 million

Les autorités de la ville de Montréal confectionnent une nouvelle liste électorale, au coût de \$1,000,000, en prévision des élections municipales du 25 octobre.

C'est la première fois que la ville doit préparer une telle liste. Cette mesure fait suite à la récente modification de la charte de Montréal, qui accorde le droit de vote à tous les citoyens de plus de 18 ans.

Auparavant, seuls les propriétaires et les locataires de 21 ans et plus avaient le droit de vote aux élections municipales. Ainsi,

la ville disposait d'une liste électorale toute faite lorsque ceux-ci payaient leurs impôts.

La dernière élection municipale tenue en 1966 avait coûté environ \$250,000. Cette année, la préparation de la nouvelle liste électorale va plus que tripler les dépenses.

M. Marc Boyer, qui s'occupe des élections cette année, a révélé qu'il faudra "environ 6,000 recenseurs pour inscrire les quelque 300,000 électeurs, ce qui représente plus que le double du nombre d'électeurs inscrits en 1966".

City prepares electoral list

By DAN KARON
of The Gazette

City officials have started preparing an electoral list for this fall's municipal election. It will cost \$1,000,000.

This is the first time that the city has had to prepare such a list and it's responsible for more than tripling the costs of holding a civic election here.

The list is being made up because of a recent city charter amendment giving all residents 18 years of age and over the right to vote on Oct. 25.

In the past, only property owners and leaseholders 21 years of age and over could vote and the city had a ready-made electoral list drawn from the records. The last

municipal ballot in 1966 cost about \$250,000.

"Most of the cost in preparing the list will go towards hiring of enumerators," said City Clerk Marc Boyer who is in charge of the election.

"We have now begun to hire the enumerators and the response has been very good," he said.

"About 6,000 enumerators will be needed to register the estimated 800,000 voters which is more than double the number of people that could vote in 1966."

Mr. Boyer said he hopes that by the end of the month all the needed enumerators will have been hired. Any city resident who is eligible to vote can become an enumerator by applying to the city hall.

6,168 personnes travailleront au recensement électoral à Montréal

par André BEAUVAIS

La Ville de Montréal est à la recherche de 6,168 personnes qui seront chargées d'un travail bien particulier dans la semaine du 8 au 13 septembre.

Un travail qui leur vaudra un taux fixe de \$25 plus .12 cents du nom...

Vous avez deviné? Il s'agit en effet des 6,168 énumérateurs qui, au cours de ces six jours, confectionneront les listes électorales en vue des élections générales de Montréal, le 25 octobre.

Ces "fonctionnaires municipaux" d'une semaine se partageront dans les 3,034 sections de vote, dans la métropole. On estime recueillir environ 300 noms par section; c'est-à-dire qu'il y aura tout près d'un million de votes, à l'automne, pour les élections municipales.

Il en coûtera, en tout, aux contribuables, plus de \$1.5 million.

Lorsque l'énumération sera terminée, chacun de ces "fonctionnaires" devra remettre en liste au vice-président des élections, M. Léo Lemay, pour le 15 septembre.

Celui-ci les remettra à l'imprimeur de la Ville, le lendemain (le 16). L'imprimeur en fera six copies qui devront être terminées à temps pour la période de révision de ces listes électorales qui s'étendra du 25 septembre au 5 octobre.

Dès lors, les énumérateurs auront quitté la scène électorale. Ils seront remplacés par les candidats éventuels

qui, eux, auront à présenter leur bulletin de mise en candidature le mardi, 13 octobre.

Que faire pour avoir l'"honneur" de dresser les premières listes électorales dans l'histoire de Montréal, d'être les premiers énumérateurs dans l'histoire de la métropole canadienne?

La Ville de Montréal a publié, dans les journaux, des invitations à cet effet. Il est encore temps de communiquer avec les responsables des 18 quartiers électoraux:

Ahuntsic (381-8139), Côte-des-Neiges (733-6427), Laval (336-6331), Maisonneuve (527-4333), Mercier (352-4154), NDG (482-2434), Papineau (297-6233), Rivière-des-Prairies (663-6133), Rosemont (514-376-2424), Saint-Antoine (375-1503), Saint-Henri (937-7639), Saint-Laurent (477-7700), Saint-Louis (725-2255), Saint-Pierre (525-2201), Ste-Anne (225-6636) et Villemarie (325-3349).

Pour devenir l'une des 6,168 personnes qui seront choisies pour l'énumération il vous suffit, bien entendu, de savoir écrire et d'avoir l'âge du suffrage universel, soit 18 ans.

A la seconde

Par ailleurs, les quatre responsables qui doivent actionner le mécanisme des élections travailleront, depuis quelques jours, presque à plein temps à cette tâche.

Il s'agit du greffier de la Ville et président des élections, Me Marc Boyer, du vice-président, M. Léo Lemay, et des adjoints André Tousignant et Michel Bissonnette.

Comme première "pièce d'équipement", ces derniers pourront utiliser très bientôt un système téléphonique qui reliera la "centrale" de l'hôtel de ville à tous les bureaux des 18 quartiers électoraux; cet appareil permettra une communication d'un bureau à l'autre ou avec l'hôtel de ville sur la simple pression d'un bouton, en une seconde.

On pourra aussi tenir des conférences aussi bien entre trois personnes que 20 du coup, au moyen de ce système téléphonique qui, d'ailleurs, n'est pas un modèle de son époque.

Le soir du 25 octobre, les résultats dans chaque quartier électoral seront transmis à l'hôtel de ville par les responsables des bureaux de vote. Les bureaux iront débiter les listes de votes chez leur vice-président respectif vers les 15 quartiers.

Ces boîtes demeureront dans les bureaux de quartier pendant huit jours au cours desquels on effectuera un deuxième relevé.

Les élections municipales d'octobre s'annoncent comme devant être des plus importantes dans l'histoire de Montréal et l'on s'y prépare adéquatement chez le président et le vice-président.

Voting lists cost million

The City of Montreal must borrow \$1 million to pay the costs of preparing a new electoral list for the upcoming civic election because of a new charter amendment giving voting rights to all residents over the age of 18.

Prior to this year only ratepayers over the age of 21 had the right to vote. The city allotted \$250,000 in its 1970-71 budget for election costs, but this was before the amendment was passed.

Most of the borrowed money will be used to pay the 6,168 enumerators who will work before the election tabulating the city's 800,000-odd voters.

City must borrow to pay for election

City council at a special meeting Aug. 25 is to borrow \$1,000,000 to finance the preparation of an electoral list of this fall's municipal election.

This is the first time that the city has had to prepare such a list and it's responsible for more than tripling the costs of holding a civic election here.

The list is being made up because of a recent city charter amendment giving all residents 18 years of age and over the right to vote on Oct. 25.

In the past, only property owners and leaseholders 21 years of age and over could vote and the city had a ready-made electoral list drawn from the tax records. The last civic ballot in 1966 cost about \$250,000.

Most of the money for the electoral list will go to the

6,168 enumerators. Each enumerator will get a basic \$25 plus 12 cents per name they register. There are an estimated 800,000 voters.

Registration cheaper vote method

With the City of Montreal embarked on enumeration of voters preparatory to November's municipal election, for which it has borrowed \$1 million, a suggestion has been made registration of voters would be cheaper than enumeration, and just as efficient.

There are many municipal offices scattered throughout the city where registration centres could be established, staffed by municipal employees who could quickly be trained in the required routine for listing voters. Perhaps extra pay for them would be involved, but it would be less than the cost of enumeration.

Extension of the vote to residents over 18 is the reason given for detailed enumeration; but this is no indication members of the younger age groups will exercise their franchise.

6,200 énumérateurs vont parcourir Montréal du 7 au 13 septembre

Par Maurice ARCHAMBAULT

C'est entre le 7 et le 13 septembre que les 6,200-énumérateurs embauchés par la ville de Montréal visiteront les foyers de la métropole en vue de dresser la liste électorale officielle qui permettra à quelque 850,000 votants d'élire, le 25 octobre, un nouveau conseil municipal formé d'un maire et de 52 conseillers municipaux représentant 18 districts électoraux.

Les renseignements recueillis par les énumérateurs seront ensuite compilés par le bureau du président de l'élection — en l'occurrence le greffier de la ville de Montréal, Me Marc Boyer — et, selon les dispositions de la charte montréalaise, le président de l'élection devra déposer officiellement la liste électorale à son bureau au plus tard le 15 septembre.

Quant à la remise des bulletins de présentation aux candidats à la mairie ou à l'échevinage, Me Boyer a rappelé hier qu'il n'existe aucune date marquant le début de cette tâche. Les bulletins seront disponibles dès que son bureau les aura reçus, soit d'ici une dizaine de jours.

A partir de ce moment, toute personne désireuse de briguer les suffrages pourra se procurer un bulletin de présentation, moyennant un dépôt de cent dollars. En retournant son bulletin de présentation dûment rempli et signé, chaque candidat fait un nouveau dépôt de \$200 cette fois. Le premier dépôt est remis aux candidats qui briguent effectivement les suffrages. Le second dépôt est remis aux candidats vainqueurs au jour du scrutin ou aux candidats défaits ayant obtenu au moins la moitié des votes accordés à l'élu.

Tous les bulletins de présentation doivent être retournés au bureau du président de l'élection au plus tard le 12 octobre, veille de la mise en candidature officielle.

Le président de l'élection a déclaré hier que l'on avait bien répondu à l'appel des autorités montréalaises lorsque celles-ci ont demandé des énumérateurs pour visiter les foyers de la métropole. Plus de 10,000 personnes ont en effet manifesté le désir de remplir cette tâche, mais la ville n'en avait besoin que de 6,200.

Les quelque 850,000 électeurs habilités à voter au cours de l'élection municipale générale de 25 octobre pourront exercer leur droit de vote dans pas moins de 3,400 bureaux de scrutin disséminés à travers le territoire montréalais.

Tous les électeurs pourront choisir le candidat de leur choix à la mairie. Dans quinze districts électoraux, ils devront choisir trois conseillers municipaux à autant de sièges échevinaux. Dans le district électoral de Saint-Michel, les votants devront élire quatre représentants; dans celui de Rivière-des-Prairies, deux représentants; et dans celui de Sagaguay, un représentant.

Si des corrections doivent être apportées à la liste électorale officielle, un juge de la Cour municipale de Montréal sera habilité à réviser la liste, entre le 25 septembre et le 5 octobre.

Toute personne désireuse d'obtenir une copie de la liste électorale doit verser la somme d'un cent par nom d'élec-

teur inscrit sur la liste avec un maximum de \$200 pour la liste d'un district et un maximum de de \$1,500 pour la liste de l'ensemble des districts.

Les candidats officiels à l'échevinage peuvent recevoir gratuitement cinq copies de la liste du district dans lequel ils sont mis en candidature. Les candidats à la mairie ont droit à cinq copies de la liste électorale de l'ensemble des districts électoraux.

En vertu de la charte de Montréal, chaque bulletin de présentation pour la charge de maire doit être signé par au moins dix électeurs habilités à voter et dont les noms apparaissent à la liste électorale. Il en est de même pour les bulletins de présentation à la charge de conseiller.

Soulignons que l'Assemblée nationale du Québec a modifié, il y a quelques mois, les dispositions de la charte de Montréal au chapitre du régime électoral, afin d'accorder le suffrage universel et le droit de vote aux personnes âgées d'au moins 18 ans.

ELECTIONS DE MONTREAL

Même ceux qui ne sont pas habilités veulent s'inscrire sur les listes

par André BEAUVAIS

Tout le monde voudrait voter aux élections municipales de Montréal, le 25 octobre!

Des centaines de citoyens ont pris pour acquis que le suffrage universel (18 ans et plus) accordait le droit de vote à tous ceux qui ont l'âge requis.

Plusieurs des 6,200 énumérateurs qui ont commencé leur travail, hier, dans les rues de Montréal, ont relaté au vice-président des élections, M. Léo Lemay, que le travail n'était pas de tout repos dans certaines familles où l'on ne rencon-

tre pas les exigences du nouveau régime électoral, selon la charte de la Ville de Montréal, révisée le 17 juillet 1970 par l'Assemblée nationale.

L'article 200

M. Lemay rappelle l'article no 200 de ce régime électoral:

"Les personnes suivantes, âgées de dix-huit ans révolus, citoyens canadiens, qui ne sont pas frappées d'incapacité légale ni autrement privées du droit de voter par la présente charte, sont électeurs et sont inscrites sur la liste électorale, à savoir:

a) toute personnes domici-

liée dans la ville depuis au moins douze mois avant le premier septembre de l'année de l'élection;

b) toute personne non domiciliée dans la ville mais que, depuis au moins douze mois avant le premier septembre de l'année de l'élection, est inscrite au rôle d'évaluation ou au rôle des valeurs locatives de la ville.

Le "dix-huit ans révolus" signifie qu'il faut être âgé de 18 ans au 25 octobre.

Le jeune homme qui est âgé de 17 ans, aujourd'hui, et qui en aura 18, le 24 octobre, doit donc être inscrit sur les listes électorales.

Mais toute personne âgée de 18 ans doit être domiciliée dans la ville de Montréal depuis au moins le premier septembre 1969 pour avoir droit de voter. C'est sur ce point, semble-t-il, que des citoyens ne s'entendraient pas avec les énumérateurs.

Ceux qui ont quitté la banlieue pour s'installer à Montréal, depuis les douze derniers mois, croient qu'ils ont droit de vote, ce qui n'est pas le cas.

Quant aux non-résidents de la ville de Montréal, ils doivent être inscrits au rôle d'évaluation ou au rôle des valeurs locatives depuis le 1er septembre 1969 pour pouvoir voter à Montréal.

Dans le cas, par exemple, d'un citoyen de Montréal-Nord qui paie des taxes à Montréal pour une maison qui lui appartient, et située dans la ville de Montréal, il recevra par la poste un avis officiel de Montréal lui indiquant où il doit se présenter pour voter.

Evidemment, il faut être citoyen canadien ou, dans le cas d'un immigrant, avoir été naturalisé citoyen canadien.

L'énumération se poursuivra jusqu'au 12 septembre. Les listes seront affichées dans les rues de Montréal quelques jours plus tard.

Le FRAP craint une répétition du "gâchis du 29 avril"

par Rose-Anne GIROUX

Les élections du 29 avril hantent le Front d'action politique (FRAP).

Et, ses membres y puisent plus d'un argument leur permettant de ne pas lâcher l'administration D-S d'une semelle et de sensibiliser les Montréalais à la question des élections municipales d'octobre, parce qu'à en croire les dirigeants du FRAP, l'on est un peu parti pour revivre "le gâchis du 29 avril".

Face à ce qu'il considère des procédés d'élections qui "puent l'indécence", vis-à-vis un choix d'énumérateurs qui aurait été fait "à 40 p. cent sur la recommandation de conseillers du Parti civique", le FRAP en a appelé, hier, au sens civique des Montréalais, pour qu'ils corrigent eux-mêmes de "graves lacunes" d'énumération.

"La population, a dit son président, M. Paul Cliche, doit veiller à ce que les noms de tous les électeurs soient inscrits sur les listes électorales."

C'est à l'occasion d'une conférence de presse tenue, hier après-midi, à ses locaux de la rue Parc Lafontaine, que le FRAP a lancé ses assertions (et prévisions).

Il a alors soumis aux journalistes un dossier qui vise essentiellement à prouver que le greffier de la Ville, M. Marc Boyer, a agi de façon "partisane mais non illégale", (on insiste là-dessus) en adoptant une procédure de recrutement d'énumérateurs "qui favorise de façon injuste les conseillers en place".

On sait qu'au provincial, chacun des deux principaux partis a droit à un énumérateur. Mais, dans la loi électorale municipale, le président d'élections a toute latitude dans le choix des énumérateurs, du fait qu'à ce palier, on a longtemps ignoré la notion de parti.

Et, lors d'une entrevue qu'il accordait à l'émission "Présent", M. Boyer a souligné que la loi actuelle n'empêchait toutefois pas les "candidats de suggérer au président d'élections le nom de personnes qu'ils pourraient recommander...".

Lorsque le président du FRAP a par la suite demandé au greffier de préciser sa déclaration, il aurait fait savoir qu'il avait été décidé que les conseillers pouvaient recommander les noms de la moitié des énumérateurs, l'autre moitié devant être choisie parmi ceux des citoyens ayant posé leur candidature, suite à la publication d'un avis officiel.

Il aurait également dit estimer qu'environ 40 p. cent du corps des 6,200 énumérateurs se recrutaient à partir des recommandations des conseillers.

"Rien d'illégal là-dedans, a répété le FRAP. Mais nous tenons à souligner qu'il aurait été aussi légal de favoriser également les deux partis, parce qu'il y en a deux partis maintenant: on doit compter avec la présence du FRAP!"

Si tous les candidats avaient le droit de faire des recommandations, pourquoi le FRAP n'en a-t-il pas faites?

Interrogé en ce sens, le président, M. Cliche, a répondu que le greffier de la Ville avait eu la même réaction: "Mais, on était rendu au 4 septembre et les délais étaient, à toutes fins utiles, expirés."

Il faut noter que c'est en mai dernier que le FRAP a lancé sa campagne en vue de la "démocratisation" du régime électoral municipal. Le bill 5 sur l'administration municipale s'en venait. Il avait alors tout passé au crible, en s'inspirant largement des élections provinciales: ce serait essentiel, avait-il souligné, entre autres, à l'époque, qu'on ait une liste électorale permanente, pour remplacer le mode traditionnel d'énumération et de révision, "qui ouvre la porte à toutes sortes d'abus".

Depuis, on a voté le "bill 5", sans "grande aide" du FRAP. Le choix des énumérateurs est fini. Et, comme il est inutile de pleurer sur des chats morts, le FRAP préfère prendre "une attitude positive, celle de lancer appel au sens civique des citoyens"... y compris les Néo-Canadiens qui, insiste le FRAP, doivent se rappeler qu'ils n'ont pas droit de vote s'ils ne sont pas naturalisés.

Il s'agit pour eux, souligne-t-il, de se rappeler ce qui s'est passé le 29 avril.

Joint, hier soir, à son domicile, le greffier de la Ville, M. Marc Boyer, n'a pas nié que les conseillers avaient eu un bon mot à dire dans le choix des énumérateurs, mais, a-t-il insisté, "cela s'est fait à partir d'un principe accepté, soit que tous les candidats pouvaient faire des recommandations".

Et, toujours selon ce principe, a-t-il dit, "je pense qu'il est raisonnable d'accepter la moitié ou 50 p. cent des recommandations d'un parti que représente la majorité".

Enumerators for civic election

FRAP charges partisanship

The Front d'action politique (FRAP) has charged partisanship in the selection of enumerators for the Oct. 25 civic election and called upon all eligible voters to be doubly careful and make sure that their names will appear on the electoral list.

Otherwise, said FRAP president Paul Cliche at a press conference yesterday, "something even worse may occur than in the April 29 provincial election when 300,000 residents of Quebec were deprived of their right to vote."

All Canadian citizens of 18 years of age and over, who have been residing in Montreal since Sept. 1, 1969, are en-

titled to vote in the civic election provided they are under no legal impediments. Outside residents whose names appear on the city's valuation rolls are also eligible to vote.

FRAP claims that city clerk Marc Boyer has shown partisanship in recruiting enumerators to make up the electoral list by accepting candidates recommended by the city councillors.

Some 40 per cent of the 6,200 enumerators sworn in by Mr. Boyer before enumeration began Tuesday had been recommended by Civic Party councillors.

The procedure is not illegal since Art. 206 of the city charter gives the clerk complete authority over the

selection of enumerators. But, FRAP complains, "it allows every type of irregularity since no form of control can be exercised by opposition groups."

To prevent irregularities, FRAP advised all eligible voters to check the list carefully and to make sure that their names appear on it. Voters have until Sept. 13 to revise the electoral list.

FRAP also called on non-eligible voters, mainly immigrants who have not yet taken up Canadian citizenship, to make sure that their names will not appear on the list. Any immigrant who lets his name stand on the list may, as a consequence, be prevented from ever taking up citizenship, said Mr. Cliche.

LES ELECTIONS MUNICIPALES

Une accusation du FRAP

Les conseillers sortants auraient choisi la moitié des énumérateurs

Par Maurice Archambault

Le Front d'action politique (FRAP), qui fera la lutte au Parti civique de Montréal lors des élections municipales générales du 25 octobre, à Montréal, a accusé hier le président de l'élection d'avoir agi "de façon partisane" en permettant aux conseillers municipaux sortants de présenter des listes de noms d'énumérateurs.

Le président du mouvement politique, M. Paul Cliche, a fait savoir, au cours d'une conférence de nouvelles tenue au local du FRAP, que les conseillers municipaux sortants auraient ainsi choisi eux-mêmes au moins la moitié des 6,200 énumérateurs qui, depuis mardi, parcourent le territoire montréalais pour dresser la liste électorale officielle.

UN APPEL

Devant cet état de chose, le FRAP invite la population montréalaise habilitée à voter à exercer beaucoup de vigilance" et à veiller "à se faire inscrire sur les listes

électorales d'ici le 13 septembre", date limite.

Le président du FRAP a rappelé que dès le 9 juillet, son mouvement soulignait que les mécanismes d'énumération et de révision des listes électorales prévus "pouvaient facilement ouvrir la porte à des abus encore pires que la loi électorale provinciale actuelle dont les insuffisances ont contribué à priver de leur droit de votes des centaines de milliers de citoyens québécois aux élections du 29 avril dernier".

Le président Cliche souligne que le président de l'élection, Me Marc Boyer,

greffier de Concordia, lui avait fait part qu'il avait été décidé que les conseillers sortants auraient droit de recommander les noms de la moitié des énumérateurs.

La deuxième moitié des énumérateurs devait être choisie parmi les citoyens qui avaient fait acte de candidature à la suite de la publication d'un avis officiel dans les journaux, le 3 août.

TOUT EST LEGAL

Le président du FRAP a expliqué que la charte montréalaise laissait toute la latitude au président du scrutin dans le mode du choix des

énumérateurs, en autant qu'il s'agisse de personnes domiciliées à Montréal depuis le 1er septembre 1969. Cette façon de procéder est donc légale.

Tout en soulignant cette légalité, le FRAP affirme que cette conduite "relève d'une interprétation étroite, légaliste, partisane et donc mesquine de la loi. Cela pue l'indécence".

C'est pourquoi le mouvement invite les Montréalais aptes à voter à veiller à ce que les noms de tous les électeurs soient bien inscrits sur la liste électorale officielle.

FRAP: "La confection de la liste électorale, ça pue l'indécence"

André DALCOURT

Le Frap dénonce le fait que le président des élections municipales, M. Marc Boyer, ait consenti à ce que les conseillers de la ville

nomment eux-mêmes la moitié des énumérateurs nécessaires à la confection de la liste électorale. Selon lui, "ça pue l'indécence."

Ce parti, qui fera une dure lutte au parti civique, au cours du prochain scrutin, rappelle que le président des élections avait d'abord promis que les énumérateurs seraient choisis par appel au public.

Il était, semble-t-il, dans l'intention de M. Boyer de faire paraître des annonces à cet effet dans les journaux. Cependant, à la suite d'une entrevue accordée au magazine *Présent*, l'on a constaté que cette politique avait changé et que l'on donnait maintenant l'opportunité aux conseillers en place de nommer eux-mêmes la moitié des énumérateurs.

Pour le Frap c'est une grave injustice commise "grâce" au bill 5 qui ne

contient pas la notion de "parti reconnu", comme au provincial.

Le gâchis du 29 avril

Pour le parti, qui fera la lutte au maire Drapeau, étant donné le fait que l'on n'a pas voulu créer une liste électorale permanente, il faut lancer un appel au public afin que le gâchis du 29 avril ne se reproduise pas.

Tout en rappelant qu'avec des mécanis-

mes semblables à ceux de la ville, les élections provinciales du printemps passé n'ont pas permis à quelque 300,000 personnes de voter, le Frap demande à tous les citoyens de Montréal de veiller à ce que leur nom soit bien enregistré sur la liste électorale.

Le parti populaire demande, enfin, aux Néo-Québécois d'éviter de voter s'il ne sont pas habilités à le faire.

L'énumération

Le FRAP reproche au président d'élection son esprit partisan

par Normand Lépine

Le FRAP a décelé un esprit partisan dans le choix des énumérateurs en vue de l'élection municipale du 25 octobre prochain.

Plus particulièrement, le Front d'action politique reproche au président d'élection, et greffier de la ville de Montréal, M. Marc Boyer, d'avoir permis aux conseillers municipaux en place de présenter des listes de noms représentant la moitié des 6,200 énumérateurs.

Au cours d'une conférence de presse hier, M. Paul Cliche, président du

FRAP, a toutefois tenu à préciser qu'il n'est pas illégal pour l'administration de favoriser les conseillers en place membres du Parti civique pour établir la liste des énumérateurs. "Mais, a-t-il dit, cette conduite relève d'une interprétation étroite, légaliste, partisane et donc mesquine de la loi. Cela pue l'indécence."

M. Cliche a poursuivi: "Nous tenons à souligner également qu'il aurait été aussi légal de favoriser également les deux partis. Nous aurions alors eu une interprétation saine, démocratique,

décente et beaucoup plus conforme à l'esprit d'équité qui doit animer toute législation."

C'est le bill 5, adopté le 17 juillet dernier à Québec, qui laisse entière discrétion au greffier de la ville de Montréal, en sa qualité de président d'élection, quant au mode de nomination des énumérateurs, a rappelé le président du FRAP.

Le 3 août dernier, le greffier de la ville et président d'élection a fait publier dans les journaux de Montréal une annonce dont le texte était:

"Elections Municipales, Ville de Montréal - Avis: Les personnes qui désirent offrir leurs services à titre d'énumérateurs devront communiquer leur nom, l'adresse et le numéro de téléphone de leur domicile et de leur lieu de travail au bureau des vice-présidents de leur district électoral aux adresses et numéros de téléphone suivants" (suivait la liste des 18 vice-présidents d'élection).

Le FRAP, explique M. Cliche, était satisfait de cette procédure qui, "quoique imparfaite", semblait placer tous les citoyens et tous les partis sur un pied d'égalité.

Toutefois, poursuit-il, M. Marc Boyer déclarait le 2 septembre sur les ondes de Radio-Canada (émission "Présent") que "les candidats pouvaient suggérer au président d'élection le nom de personnes qu'ils recommandaient pour agir comme officiers d'élection".

Le 4 septembre, M. Cliche, accompagné d'un témoin, rencontrait le greffier de la ville et président d'élection pour lui demander des explications.

"M. Boyer nous fit savoir qu'il avait été décidé que les conseillers en place avaient droit de recommander les noms de la moitié des énumérateurs, la deuxième moitié des énumérateurs devant être choisie parmi les citoyens qui avaient fait acte de candidature à la suite de l'avis officiel du 3 août."

Poursuivant la narration de cet entretien, M. Cliche a ajouté: "Il (M. Boyer) nous fit savoir, de plus, que la plupart des conseillers en place avaient présenté des listes de noms et que tous les vice-présidents d'élection avaient accepté cette façon de procéder."

"Il nous dit estimer que la plupart des noms recommandés par les conseillers avaient été acceptés et qu'en fait 40% du corps des 6,200 énumérateurs se recrutaient parmi ces gens."

Plus de 10,000 citoyens auraient fait acte de candidature pour combler les 6,200 postes.

L'énumération a débuté le 8 septembre et se termine le 13.

Le but de la conférence de presse de M. Cliche était de lancer un appel aux électeurs de Montréal pour éviter que le "gâchis du 29 avril" se répète une autre fois. Le président du FRAP a rappelé que 300,000 électeurs auraient été privés de leur droit de vote lors des dernières élections provinciales à cause du mauvais système d'énumération.

Des milliers de votants oubliés

COUP DE FRAP CONTRE L'ÉNUMÉRATION

André DALCOURT

Le Frap revient à la charge, aujourd'hui, pour dénoncer la courte durée de la période d'énumération des électeurs.

Selon lui, cette période n'étant que de 4 jours au lieu de 6, plusieurs milliers

d'électeurs seront oubliés sur la liste électorale.

Le Frap soutient, en effet, que la période d'énumération s'étend du 7 septembre au 13 et que, le 7 et le 13 étant des jours fériés, il ne reste en fait que 4 jours aux énumérateurs pour faire la liste des 850.000 électeurs de Montréal.

Le président d'élections infirme

Le président des élections municipales, Me Marc Boyer, contredit cependant le Frap, en affirmant que la période d'énumération s'étend du 8 au 12 inclusivement, c'est à dire 5 jours.

Quoi qu'il en soit, de 4 ou de 5 jours, 6.200 énumérateurs semblent suffire pour inscrire quelque 850.000 électeurs, parce que, en faisant quelques élucubrations mathématiques, on constate qu'il suffit, pour chacun, d'atteindre 5 personnes à l'heure, ou à peu près.

Faudrait pas "charrier

Me Boyer revient à la charge

D'autre part, Me Boyer, président des élections, nie tout ce qu'a affirmé, hier, le Frap, à savoir qu'il ait permis aux conseillers municipaux de nommer la moitié des énumérateurs.

Me Marc Boyer, qui est aussi et peut-être surtout greffier municipal, affirme qu'il a lancé un appel au public et que les conseillers y ont répondu comme les autres en faisant nommer à peu près 1.200 des 6.200 énumérateurs, soit beaucoup moins que la moitié.

Une mesure d'économie : les "officiers d'élection" seront tous des fonctionnaires

par André BEAUVAIS

Parce que le nouveau régime électoral de Montréal lui permet de le faire, et "par mesure d'économie", dit-il, le président d'élection, Me Marc Boyer, greffier de Montréal, s'est entouré d'officiers d'élection qui sont tous de hauts fonctionnaires municipaux.

Ainsi, 16 services municipaux sont "représentés" chez les officiers d'élection.

Le président d'élection, Me Boyer, pour un, est greffier de la Ville et directeur du service du secrétariat municipal.

L'adjoint au président, M. Léo Lemay, est assistant-directeur du service des permis et inspections.

Quant au secrétaire d'élection, il n'a pas encore été désigné. Sa nomination

doit cependant être chose faite avant le 29 septembre.

Les 16 services municipaux qui ont été temporairement amputés de un ou de plusieurs hauts fonctionnaires à cause des élections sont : urbanisme, travaux publics, habitation, voie publique, secrétariat municipal, finances, bien-être social, permis et inspections, santé, immeubles, personnel, vérificateurs, Terre des Hommes, estimations, incendies et parcs.

Les 18 vice-présidents, dans les 18 quartiers électoraux de la Ville de Montréal, sont tous des permanents à l'emploi de la Ville de Montréal.

Voici la liste :

Ahuntsic : M. Georges F. Séguin, service de l'urbanisme, secrétaire à la toponymie.

Côte-des-Neiges : M. Jean-Marie Champagne, service des travaux publics, division améliorations locales, surveillant de travaux.

Laval : M. Claude Lalonde, service de l'habitation, division communications sociales, chef de secteur.

Maisonneuve : M. André Paquette, service de la voie publique, assistant-préposé au budget.

Mercier : M. Yvon Leblanc, service du secrétariat municipal, division des archives, surintendant adjoint.

Notre-Dame-de-Grâce : M. Léo-Paul Olivier, service des finances, division des taxes, assistant-chef percepteur.

Papineau : M. Wilbrod Brisebois, service du bien-être social, division de la réhabilitation, officier de réhabilitation.

Rivière-des-Prairies : M. Paul Dancosse, service des finances, division comptabilité, registraire adjoint.

Rosemont : M. Jean-Paul Laporte, service des finances, comptable.

Sainte-Anne : M. Jean-Paul Lecavallier, service de santé, assistant du directeur.

Saint-Edouard : M. Normand Roach, service des immeubles, enquêteur.

Saint-Henri : M. Ulric Brunet, service du contrôle et de la vérification, assistant-vérificateur.

Saint-Jacques : M. Georges Mantha, service des parcs, directeur adjoint.

Saint-Louis : M. J.-G. Marchand, service du bien-être social, officier de liaison.

Saint-Michel : M. Paul-A. Morin, section de l'enregistrement, confection des rôles, service des estimations.

Saraguay : Mme Violet Kake, service des parcs.

Snowdon : M. Jules -R. Boisvert, service du personnel, chef de section-recrutement.

Villeray : M. Réal Massicotte, service des incendies, officier de liaison.

En vertu de l'article 232 de la nouvelle loi électorale de Montréal, le président d'élection a autorité absolue pour nommer les vice-présidents dans les 18 quartiers électoraux et toute personne dont il juge avoir besoin pour l'exécution de ses fonctions.

Pourquoi le président d'élection a-t-il

choisi ses officiers au sein du personnel de la Ville de Montréal ?

Me Boyer répond : "Ces personnes-là sont aussi compétentes que d'autres. À date, je n'ai eu que des remarques excellentes quant à leur travail. C'est aussi par mesure d'économie."

Le greffier de la ville entend, par "mesure d'économie", que tous les vice-présidents reçoivent déjà un salaire comme employé municipal. Comme officier d'élection, chaque vice-président aura droit à 4 cents par nom pour les 15.000 premiers et 1 cent pour les autres noms inscrits sur les listes électorales dans leur propre quartier.

Me Boyer ne croit pas au danger de "favoritisme" chez chacun de ces vice-présidents dans l'exécution de leur fonction.

L'énumération des électeurs

Le FRAP conteste

Le président du FRAP, Paul Cliche, a déploré hier une autre faiblesse de la loi électorale municipale qui fait que, cette année, l'énumération des électeurs ne durera pas la période de six jours prévue mais seulement quatre jours.

En effet, la loi (article 206 de la charte de la ville) prévoit que l'énumération aura lieu du 7 au 13 septembre.

Mais cette année, deux de ces six journées sont des jours fériés: le 7, Fête du Travail et dimanche le 13. Il n'y a donc pas normalement d'énumération ces jours-là, donc les énumérateurs n'ont que quatre jours pour faire leurs listes.

M. Cliche a expliqué que ce délai est absolument insuffisant pour recenser tous les électeurs d'une section de vote de façon satisfaisante.

En effet, les énumérateurs n'auront pas le temps de retourner voir les électeurs qui n'étaient pas à leur domicile lors de leur première visite, ce qui signifie en pratique que des milliers et des milliers de Montréalais perdront leur droit de vote le 25 octobre.

Le président du FRAP tient à souligner cette autre faiblesse de la loi qui a été adoptée en vitesse en juillet par le gouvernement Bourassa qui a rejeté les nombreuses suggestions du FRAP et du Parti québécois pour l'améliorer.

Choix des énumérateurs

Le président des élections rejette les reproches du FRAP

par Normand Lépine

Le président des élections municipales, M. Marc Boyer, c.r., n'admet pas qu'on lui reproche un esprit partisan dans le choix des énumérateurs. L'on se rappelle qu'au cours d'une conférence de presse tenue mercredi, le président du Front d'action politique (FRAP), M. Paul Cliche, avait reproché à M. Boyer d'avoir accordé une préférence aux listes d'énumérateurs soumises par les conseillers municipaux en place.

Le président des élections soutient pour sa part que tout le monde a eu sa chance et que le FRAP aurait pu, lui aussi, soumettre une liste de personnes susceptibles de combler les 6.200 postes d'énumérateurs en vue de l'élection municipale du 25 octobre.

M. Boyer a précisé au Devoir qu'environ 1.000 énumérateurs sont des personnes qui ont été suggérées par des membres du Parti civique de Montréal. Quant aux 5.200 autres, ils ont été choisis à partir de listes de personnes soumises par divers associations et syndicats, et par le public en général.

Quant au fait qu'il cumule les fonctions de greffier de la ville et de président d'élection, M. Boyer explique qu'il n'y peut rien car la loi lui impose, en sa qualité de greffier, de présider les élections municipales.

Il est également conscient que la loi lui impose un lourd fardeau en lui donnant entière discrétion pour établir la liste des énumérateurs officiels.

Dans le contexte d'une campagne électorale, M. Boyer s'attend à être la cible d'attaques de la part d'un parti d'opposition comme le FRAP, mais il désire assurer la population qu'il est loin de favoriser le Parti civique du maire Drapeau au détriment d'un autre. Il précise,

en outre, qu'en tant que responsable de la liste des énumérateurs, il préfère connaître l'allégeance politique d'un candidat-énumérateur afin d'établir un certain équilibre.

Au cours de sa conférence de presse de mercredi, M. Cliche avait reconnu qu'il est tout à fait légal pour M. Boyer de choisir qui il veut parmi les candidats-énumérateurs.

Le FRAP estime que ce pouvoir discrétionnaire pourrait permettre à n'importe quel membre de l'administration actuelle qui craindrait pour sa réélection de faire des pressions indues dans le choix des énumérateurs.

Le bill 5, qui confie au président des élections municipales de Montréal ce pouvoir discrétionnaire, ne contient pas la notion de "partis reconnus" et ne stipule pas que les énumérateurs doivent être choisis parmi les personnes recommandées par l'un ou l'autre des partis ou candidats.

M. Boyer, pour sa part, n'a pas voulu commenter les prétendues lacunes de la loi dénoncées par le FRAP.

L'énumération a lieu du 7 au 13 septembre. Le président du FRAP a émis l'opinion hier, dans un communiqué, que cette période est insuffisante puisque deux de ces six jours sont des jours fériés: la fête du travail, le 7, et le dimanche 13.

Selon M. Cliche, les énumérateurs n'auront pas le temps de retourner voir les électeurs qui n'étaient pas à leur domicile lors de leur première visite, "ce qui signifie, en pratique, que des milliers et des milliers de Montréalais perdront leur droit de vote le 25 octobre".

20 pour cent des énumérateurs proviennent du Parti civique

Par André BEAUVAIS

Le greffier de la Ville de Montréal et président général des élections municipales, Me Marc Boyer, ne veut pas s'en laisser imposer par le Front d'action politique (FRAP) quant à la façon dont il a formé le corps des 6,200 énumérateurs qui parcourent les rues de Montréal depuis le début de la semaine.

Me Boyer a qualifié "d'incomplets, de mensongers et d'inexact" les renseignements que le FRAP rendait publics, mercredi, à savoir que "le choix des énumérateurs aurait été fait à 40 pour cent sur la recommandation de conseillers municipaux membres du Parti civique".

"Je répons à la population, de dire le président d'élection, que, dans l'ensemble, les conseillers du Parti civique ont suggéré près de la moitié des noms, ce qui est vrai, mais que seulement 20 pour cent ces 6,200 énumérateurs sont des candidats qui ont été présentés par le Parti civique."

Me Boyer a précisé que bon nombre des candidats soumis par le Parti civique ont été refusés pour la simple raison qu'ils ne "faisaient pas l'affaire".

Il ajoute que des avis publics furent publiés dans les journaux pour inviter les citoyens et les partis politiques intéressés à présenter des listes de noms en vue de confectionner la liste des énumérateurs. "Un seul parti politique a répondu à l'invitation et c'est le Parti civique", déclare le greffier de la Ville.

Il poursuit: "Pour ma part, je préfère savoir que 20 pour cent de nos énumérateurs ont une affiliation avec le Parti civique. N'est-ce pas là la meilleure façon de protéger le public car nous avons pris soin de ne former aucune équipe de scrutateurs de deux candidats suggérés par le Parti civique."

Les Antipropos

de

Jean Lévesque



Élections à Montréal

Depuis le début de la semaine, 6,200 énumérateurs parcourent les rues de Montréal pour dresser la liste des personnes qui auront droit d'élire une administration municipale à la fin d'octobre. Il semble que les énumérateurs n'aient pas la tâche facile cette année, car la loi des électeurs est un peu compliquée.

Qui a droit de vote ? Selon le nouveau régime électoral adopté à l'Assemblée nationale le 17 juillet, le suffrage universel est maintenant acquis pour les Montréalais. Cela est excellent car ce changement assurera une meilleure représentativité réelle des élus de Concordia. Seulement, il semble que certains articles de la nouvelle loi soient difficiles d'application. Prenons l'article donnant droit de vote à tout citoyen canadien montréalais âgé de dix-huit ans et plus. "Dix-huit ans révolus" signifie que l'électeur devra avoir eu dix-huit ans au 25 octobre, mais pas nécessairement le jour où l'énumérateur passe dans les domiciles confectionner sa liste.

Il y a également les citoyens qui sont inscrits au rôle d'évaluation ou au rôle des valeurs locatives de Montréal, qui n'habitent pas Montréal, mais qui, à compter du rôle en question, ont droit de vote, même s'ils habitent en banlieue.

Il y a le cas des personnes qui sont installées à Montréal depuis moins de douze mois, qui sont inscrites au rôle d'évaluation, mais qui n'ont pas droit de vote puisqu'elles n'habitent pas la métropole depuis un an complet.

Il y a une longue liste de cas-frontières qui compliquent évidemment le travail des énumérateurs, énumérateurs qui parcourront nos rues jusqu'au douze septembre. Ces cas-limite seront sans doute nombreux mais ils ne seront pas les seuls à compliquer la confection de la liste électorale.

Cette année, contrairement aux élections municipales antérieures, il y a une véritable opposition au Parti civique de M. Drapeau. Le FRAP, par sa présence, par sa vigilance et par ses appuis, constitue sans aucun doute l'opposition réelle au parti au pouvoir à l'hôtel-de-ville. Nous l'avons déjà dit ici, cette opposition nous semble une saine manifestation d'un esprit démocratique qui devrait animer toute notre communauté. Or, le FRAP, tout en admettant qu'aucun acte illégal n'a été posé jusqu'ici dans le déroulement de l'énumération, déclare que le Parti civique a fourni déjà des listes d'énumérateurs à la présidence des élections. Cela ne serait pas illégal, mais cela serait en mesure de fausser certaines tendances, de dire en substance le FRAP. Nous ignorons personnellement si cette accusation est fondée.

Chose certaine, il faut d'abord se féliciter du souci que semblent connaître de plus en plus de citoyens à Montréal de voir les élections se dérouler dans les normes les plus strictes de la légalité et de l'intégrité. Il en est de la démocratie comme de la liberté, elle n'arrive pas toute seule, elle se prend. Aussi, faut-il saluer l'avènement de la conscience démocratique d'un plus grand nombre de citoyens montréalais comme une bonne nouvelle, et souhaiter que les élections de Montréal se dérouleront d'une manière plus saine que celles que nous avons connues au niveau québécois au printemps.

Pour les candidats aux élections municipales

Les bulletins de présentation remis à partir de la fin du mois

par Maurice ARCHAMBAULT

C'est à compter de mardi de la semaine prochaine, le 29 septembre 1970, que le bureau du président de l'élection municipale générale de 1970 à Montréal commencera à remettre aux candidats qui en feront la demande, les bulletins de présentation leur permettant de briguer les suffrages à la mairie ou à l'échevingae.

Le président de l'élection et greffier de la ville de Montréal, Me Marc Boyer, a révélé hier midi que toute personne désireuse d'obtenir un bulletin de présentation pourra se présenter, à compter de 8 h. 30, au secrétaire municipal, à l'hôtel de ville montréalais, dès le 29 septembre.

UN DEPOT

Chaque candidat éventuel devra, en recevant son bulletin de présentation, remettre au président de l'élection, un dépôt en argent de cent dollars. Ce dépôt sera remboursé aux candidats mis officiellement en candidature.

Chaque bulletin de présentation devra être signé par au moins dix électeurs habilités à voter, pour la charge de maire, et par au moins dix électeurs habilités à voter dans un district en particulier, pour un candidat à l'échevinage dans ce district particulier.

UN SECOND DEPOT

En retournant son bulletin de présentation dûment signé et rempli, chaque candidat devra déposer une somme de \$200 entre les mains du directeur du service des finances.

Cette somme d'argent sera remboursée au candidat vainqueur au jour du scrutin ou à tout candidat ayant obtenu au moins la moitié des votes accordés au vainqueur.

DERNIER JOUR

Par ailleurs, c'est aujourd'hui le dernier jour de l'énumération officielle à Montréal. Les quelque 6.200 énumérateurs qui parcourent la métropole pour dresser les listes électorales partielles

doivent avoir complété ce travail aujourd'hui.

Dès lundi, les listes partielles seront remises entre les mains du président de l'élection et le lendemain, soit mardi le 15 septembre, le président de l'élection devra, conformément aux dispositions de la charte montréalaise, déposer officiellement la liste officielle à son bureau et, dans le bureau du vice-président de chaque district électoral, la liste des électeurs du district.

Quant à la mise en candidature officielle, elle aura lieu dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville de Montréal, à 12 heures, le 13 octobre, en présence des candidats officiels.

La liste électorale déposée aujourd'hui

(Par M.A.) — C'est aujourd'hui que, conformément à la charte municipale, le président de l'élection municipale générale du 25 octobre déposera, à son bureau de l'hôtel de

ville montréalais, la liste électorale officielle contenant les noms des quelque 850,000 électeurs habilités à voter dans six semaines.

L'énumération des électeurs a eu lieu du 8 au 12

septembre, à travers tous les districts électoraux de la métropole, et c'est aujourd'hui que les vice-présidents de chaque district électoral remettront la copie de la liste de leur district au président de l'élection, Me Marc Boyer, greffier de Concordia.

A L'IMPRESSION

Dès demain, la liste électorale officielle sera remise à l'imprimeur et le président du scrutin en conservera deux exemplaires en sa possession.

C'est le 21 septembre que l'imprimeur devra remettre la liste électorale imprimée au président de l'élection. Le lendemain, le président de l'élection postera un exemplaire de la liste imprimée aux électeurs montréalais.

REVISION

En ce qui concerne la révision de la liste électorale, le délai pour la déposition des plaintes en révision est fixé au 25 septembre et la révision doit débiter dès le lendemain.

La dernière journée pour ce travail a été fixée au 5 octobre.

Rappelons que la présentation des candidats officiels aura lieu dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville de Montréal, mardi le 13 octobre, à 12 heures.

Civic vote roll down

'Tenants won't open doors'

By DAN KARON
of The Gazette

Nervous apartment dwellers and uncertain New Canadians were responsible for a cut in the number of eligible voters for the Oct. 25 Civic elections.

"Our enumerators registered some 700,000 electors, as compared to the expected 900,000 — a total based on the recent provincial electoral list," said Leo Lemay, Montreal election vice-president.

Eligible voters have until Sept. 25 to register at 18 civic district offices or at city hall with revisions open until Oct. 3.

The decline was caused by the difficulty in registering apartment dwellers as "many of them were afraid to open their doors to be registered," Mr. Lemay explained.

In addition a large number of New Canadians, now naturalized citizens, refused to be registered.

"Perhaps they weren't aware they could vote in the civic election," Mr. Lemay said.

A total of 6,248 enumerators was hired to register everybody who had lived in Montreal for at least a year as of Sept. 1. People over 18 years of age can vote for the first time under an amendment to the City of Montreal charter by the Quebec National Assembly.

The electoral list is being prepared because of another amendment. In the past, only property owners and leaseholders 21 years of age and over could vote and the city had a ready-made list drawn from its tax records.

"But we hope that the people who are legally eligible to vote will register at one of the 18 district offices or at city hall between now and Sept. 25," said Mr. Lemay.

By the end of the month city officials hope to have a preliminary electoral list drawn up. Any corrections to this list can be made between Sept. 26 and Oct. 3 by the election revision officers.

"As far as I can see the enumerators did a very good job and registered every eligible resident they could," said Mr. Lemay.

The enumerators worked in bilingual teams of two and each one is to receive a basic \$25 plus 12 cents per name they register.

Montréal compte 200,000 électeurs de moins que prévu

par André BEAUVAIS

La confection des listes électorales est terminée, ces listes sont affichées depuis hier soir dans les 18 quartiers électoraux de Montréal, mais elles ne contiennent que les noms de 700,000 électeurs, soit près de 200,000 de moins que le chiffre prévu.

Aussi incroyable que cela puisse paraître, environ 200,000 citoyens (âgés de 18 ans et plus) qui habitent la ville de Montréal (et non l'île comprenant la banlieue) et qui ont eu droit de vote aux élections provinciales du mois d'avril dernier n'ont cependant pas été inscrits sur les listes électorales de Montréal.

Doit-on croire à une magistrale erreur puisque le suffrage universel prévaut dans les deux cas?

"Pas du tout", déclare M. Léo Lemay, adjoint au président des élections, Me Marc Boyer. Plusieurs raisons expliquent ce "phénomène" si l'on s'en tient aux déclarations de M. Lemay.

L'une de ces raisons, a-t-il souligné, c'est que les énumérateurs de Montréal avaient reçu l'ordre d'être très sévères quant à la naturalisation des immigrants.

"Chez nous", dit-il, en parlant de la ville de Montréal, "les énumérateurs ont expliqué, aux immigrants, les péna-

lités prévues par la loi s'ils s'inscrivaient pour voter sans qu'ils n'aient obtenu leur citoyenneté canadienne." Il précise que plusieurs ont téléphoné à l'hôtel de ville pour faire rayer leur nom des listes!

Selon M. Lemay, les autres raisons qui expliquent cette différence de quelque 200,000 votants sont :

— l'obligation de demeurer dans la ville de Montréal depuis le 1er septembre 1969;

— le refus, par plusieurs citoyens, dans des maisons à logements multiples, d'ouvrir la porte craignant de s'adresser à des gens qu'ils ne connaissaient pas, au moment de l'énumération.

M. Lemay fait remarquer, cependant que, dans ce dernier cas, la situation a pu être la même pour la confection d'autres listes électorales.

Pourquoi 900,000

D'où provient ce chiffre de 900,000 électeurs, lors des élections provinciales, dans la ville de Montréal?

Les officiers d'élection, à Montréal, en sont arrivés à prévoir 900,000 électeurs, il y a quelques mois, en se basant sur les listes électorales de l'élection provinciale du mois d'avril dernier. Les sections de vote touchant à la fois les limites de Montréal et celles des villes de banlieue furent même découpées, selon

M. Lemay, pour en arriver à un chiffre assez précis qui fut celui d'environ 900,000 électeurs dans les limites de la ville de Montréal, uniquement.

Ce travail fut effectué pour guider les responsables des élections municipales, puisque c'est la première fois dans la métropole que le suffrage universel est accordé, comme au provincial.

Et en réponse "à plusieurs personnes qui nous ont taxés de manque de sérieux dans la confection des listes", M. Lemay répond, froidement:

"Lors d'une élection, au mois d'avril dernier, il y avait, dans Ahuntsic, une section de vote qui comprenait 289 personnes inscrites sur les listes électorales. La semaine dernière, dans cette même section, les mêmes limites de rues, nos énumérateurs ont relevé les noms de 63 personnes habilitées à voter!"

Critiques

M. Lemay s'est ainsi porté à la défense des 6,148 énumérateurs "qu'on accusait ouvertement de grossir les listes

parce qu'ils sont payés tant du nom".

Quant aux non-résidents qui ont droit de vote (les propriétaires qui ne demeurent pas à Montréal), ils sont au nombre de 13,456. Chacun recevra, par la poste, les avis nécessaires.



photo LA PRESSE

Le président des élections municipales, Me Marc Boyer, à droite, et M. Léo Lemay, son adjoint, ont reçu hier les listes électorales qui contiennent 700,000 noms, soit 200,000 de moins que prévu.

Près de 700,000 électeurs voteront dans les 3,000 bureaux de scrutin

par Maurice ARCHAMBAULT

Près de 700,000 personnes auront droit de vote dans plus de 3,000 bureaux de scrutin répartis dans les 18 districts électoraux de la ville de Montréal, lors des élections municipales générales du 25 octobre.

Le président de l'élection, Me Marc Boyer, greffier de la métropole, a officiellement déposé la liste électorale à son bureau de l'hôtel de ville de Montréal, hier après-midi, à la date fixée par la charte montréalaise.

PLUS DU DOUBLE

Si l'on tient compte des statistiques du scrutin général d'octobre 1966, l'on peut dire sans crainte de se tromper que l'on comptera cette année deux fois plus d'électeurs éligibles.

Cette situation s'explique par deux choses : le vote universel accordé aux personnes âgées d'au moins 18 ans et l'addition d'un district électoral, celui de Saint-Michel, à la suite de l'annexion du territoire de l'ex-cité de Saint-Michel à celui de la ville de Montréal, en 1968.

Le nombre des bureaux de scrutin sera également deux fois plus élevé cette année que lors de l'élection de 1966.

LES VOTANTS

Même si la compilation n'est pas encore complétée — l'on s'attend de voir quelque 80,000 électeurs de plus sur la liste officielle — voici comment se répartit le nombre des votants dans chaque district électoral.

Les statistiques entre parenthèses se rapportent à la compilation en vue du scrutin de 1966.

Le district comptant le plus grand nombre de votants demeure celui de Mercier, où 66,954 personnes pourront user de leur droit de vote dans 328 bureaux de scrutin. En 1966, l'on y avait compté 35,141 votants

éligibles pouvant user de leur droit de vote dans 152 bureaux de scrutin.

Le district comptant le plus petit nombre d'électeurs demeure celui de Saraguay, où deux bureaux de scrutin accueilleront 269 électeurs habilités à voter. En 1966, 142 votants avaient eu le droit de voter dans un bureau de scrutin.

LA COMPILATION

Saint-Henri : 161 bureaux et 32,338 électeurs (101 et 23,113 en 1966); Sainte-Anne : 104 bureaux et 23,330 électeurs (71 et 16,585); Notre-Dame-de-Grâce : 179 bureaux et 38,937 électeurs (111 et 26,018); Côte-des-Neiges : 141 bureaux et 31,919 électeurs (128 et 28,622); Snowdon : 191 bureaux et 30,984 électeurs (112 et 26,174); Saint-Louis : 149 bureaux et 31,271 électeurs (90 et 20,784); Saint-Edouard : 224 bureaux et 39,547 électeurs (107 et 23,095); Saint-Jacques : 196 bureaux et 30,096 électeurs (87 et 20,320); Rosemont : 199 bureaux et 55,036 électeurs (133 et 30,294); Papineau : 149 bureaux et 39,186 électeurs (94 et 22,138); Maisonneuve : 200 bureaux et 47,473 électeurs (152 et 35,141); Ville-Ray : 183 bureaux et 30,984 électeurs (100 et 22,973); Ahuntsic : 275 bureaux et 50,116 électeurs (110 et 25,991); Laval : 290 bureaux et 47,607 électeurs (127 et 28,762); électeurs (25 et 5,750); Saraguay : deux bureaux et 269 électeurs (1 et 142); et Saint-Michel : 127 bureaux et 33,329 électeurs.

AUCUNE DIFFICULTE

Interrogé peu après le dépôt officiel de la liste électorale, l'adjoint au président de l'élection, M. Léo Lemay, a déclaré que l'on avait éprouvé aucune difficulté dans l'énumération et que le tout s'était déroulé tel que prévu.

Il a rappelé que la liste sera remise dès

aujourd'hui à l'imprimeur. Ce dernier devra remettre la liste imprimée au président de l'élection au plus tard le 21 septembre. Le lendemain, le président du scrutin postera un exemplaire de la liste imprimée aux électeurs.

REVISION

En ce qui concerne la révision de la liste électorale, le bureau du président de l'élection recevra les plaintes en révision dès aujourd'hui. Le délai est fixé au 25 septembre

et la révision elle-même doit débiter le lendemain. La dernière journée pour ce travail a été fixée au 5 octobre.

C'est à compter du 29 septembre que le bureau du président de l'élection commencera à émettre des bulletins de présentation à la charge de maire et de conseiller.

La mise en candidature officielle aura lieu à 12 heures, mardi le 13 octobre, dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville de Montréal.



DEPOT OFFICIEL

Le président de l'élection du 25 octobre à Montréal, Me Marc Boyer, a déposé officiellement hier la liste électorale officielle à son bureau de l'hôtel de ville montréalais. Me Boyer, à droite, consulte une partie de la liste en compagnie de son adjoint, M. Léo Lemay.

(Photo M.M. — Hébert)

Quand Chartrand "FRAP" à la mauvaise porte...

Hier soir, le conseil central de Montréal (C.S.N.), au lieu d'étudier des moyens de lutter contre l'administration Drapeau-Saulnier, contre les trusts pharmaceutiques et contre le salaire des médecins spécialistes, a préféré démettre Michel Chartrand de sa fonction de président d'assemblée pour discuter d'un petit problème de régie interne.

Michel Chartrand ne

voulait pas en discuter en assemblée générale et un groupe semblait décidé à vider le sujet. Une bataille quasi juridique sur des questions de procédure et des questions de privilèges (tout le tra la la quoi!) s'est alors engagée et Michel Chartrand a montré les dents.

Il les a sans doute montré un peu trop puisqu'à un certain moment, l'assemblée (21 contre 19) a jugé que

le débat étant trop plein d'émotivité, le président ne faisait plus l'affaire.

Le fait constituait un précédent en son genre et il a fait mentir bien des gens qui croyaient que le conseil central suivait aveuglément son président.

D'autre part, tout en partant en guerre contre ce qu'il a appelé la partisanerie de l'actuel président des élections municipales, le président du FRAP a

dénoncé, hier, le projet Concordia, dans le secteur de Milton-Parc, qui vise, selon lui, à repousser les pauvres dans des ghettos.

M. Paul Cliche, qui accentue de plus en plus sa campagne contre l'administration Drapeau-Saulnier, a déclaré à l'émission "Présent", hier, que l'actuel recensement des électeurs était "un véritable vol."

Après avoir dénoncé, au cours des derniers jours, ce

André DALCOURT

qu'il a appelé le choix partisan ou partial des énumérateurs, le président du FRAP a critiqué hier la révision des listes d'électeurs, qui, d'après lui, n'en sera pas une.

Abordant un autre sujet, le président du FRAP a déclaré que le projet Concordia ne ferait que créer de nouveaux ghettos pour les petits à modestes revenus.

Nomination dans St-Louis

Le président du FRAP attaque violemment le projet Concordia

par Pierre Richard

M. Paul Cliche, président du FRAP, a violemment attaqué le projet de Cité Concordia et l'appui tacite de l'administration Drapeau-Saulnier à ce projet, lors de l'assemblée de mise en nomination tenue hier soir par le Comité d'action politique du district de Saint-Louis.

Selon M. Cliche, le projet de la compagnie Concordia Estates dans le secteur Milton-Parc, qui fait partie du district électoral de Saint-Louis, est le début d'une vaste opération financière pour refouler les locataires à revenus modiques du centre-ville vers des ghettos et pour faire place à l'édification de conciergeries luxueuses qui permettent des profits élevés.

Si le projet Concordia se réalise, a déclaré le président du FRAP, cela signifiera que désormais les entrepreneurs privés et les spéculateurs auront un droit de vie et de mort sur des quartiers complets. Selon M. Cliche, d'autres projets du genre dont un à Côte Saint-Luc, se préparent présentement dans l'ombre.

La plupart des personnes qui ont milité activement depuis deux ans dans le comité des citoyens de Milton-Parc qui s'est opposé vigoureusement à la démolition du quartier, se sont intégrés au CAP de Saint-Louis qui est une des cellules de base du FRAP.

Le président du FRAP a soutenu que le régime que son mouvement veut combattre, s'étale dans le quartier Saint-Louis dans toute son impudeur, en particulier par l'entremise de la compagnie Concordia. Il a présenté la campagne électorale comme un moyen de s'enraci-

ner dans le quartier en vue des combats à venir sur les questions du logement de la santé, du transport. La démolition du quartier qui fera place à Cité Concordia devrait débiter cet automne.

Selon Paul Cliche, la seule façon d'empêcher ce projet de se matérialiser, malgré l'appui de l'administration Drapeau-Saulnier et du gouvernement Bourassa, est que les salariés de Montréal élisent à l'hôtel de ville, le 25 octobre, un nombre suffisamment grand de candidats du FRAP qui feront du logement leur première priorité.

L'assemblée de mise en nomination, qui a réuni plus de 150 citoyens de Saint-Louis, a débuté par une projection de diapositives sur les problèmes de logement, de transport, de santé et de loisirs que connaît Montréal. Suit une courte représentation de "Théâtre vivant" qui montrait l'indifférence de l'administration actuelle par rapport à ces problèmes. L'assemblée a choisi les trois personnes qui seront les candidats du FRAP dans le district de Saint-Louis; cinq personnes étaient en lice.

Ont été élus: M. Jean Kambites, restaurateur à la retraite, d'origine grecque et très enraciné dans cette communauté particulièrement nombreuse dans quartier Saint-Louis, ancien candidat du Nouveau parti démocratique; Mme Adèle Williams professeur et ménagère, militante active dans le comité Milton-Parc qui s'oppose à Cité Concordia, membre de la communauté anglophone du quartier; M. Jean Roy, imprimeur et un des principaux responsables de ce qu'on appelle le "Village du carré Saint-Louis" où se regroupent

plusieurs jeunes du quartier. Ont été défaits: M. Normand Bianchi, étudiant, et M. Pierre Ryan, vendeur.

Cette assemblée de mise en nomination était la première que tenait le FRAP dans le but de choisir ses candidats dans les divers districts électoraux où il fera la lutte. Le FRAP est le seul parti à tenir de telles assemblées de mise en candidature; les candidats du Parti civique et du Parti réaliste ouvrier sont choisis par la direction du parti. Ce soir, des assemblées similaires se tiendront dans les districts de Maison-neuve et de Saint-Henri, demain dans celui de Saint-Jacques et vendredi, dans Sainte-Anne.

Le FRAP a aussi déclenché hier, à la radio une opération en vue de s'assurer que les électeurs sont bien inscrits sur les listes électorales. Selon les dirigeants du FRAP, plusieurs électeurs ont été oubliés à cause du peu de temps qu'a duré l'énumération; de plus, M. Cliche a déclaré que le président des élections a refusé de remettre au FRAP une copie de la première liste électorale. Il semble que le FRAP ne pourra avoir une copie de cette liste que le 23 septembre, soit un peu plus de 24 heures avant la fin de la période de révision; cette façon de procéder empêcherait le FRAP de faire sa propre vérification de la liste électorale comme le font tous les partis aux autres niveaux de gouvernement. Le FRAP invite tous les électeurs à vérifier s'ils sont bien inscrits et à communiquer avec le secrétariat du FRAP (527-4183) s'ils ne le sont pas ou s'il y a erreur.

700,000 can vote in city

By RAYMOND GUERIN

As it stands now, nearly 700,000 individuals will be eligible to vote in the forthcoming Montreal municipal elections on Oct. 25 — twice as many as in the 1966 elections.

Another 50,000 possible voters may be added to this number when the overall tabulation is completed.

City clerk Marc Boyer, who is acting as election chairman, officially tabled the electoral list Tuesday at his city hall office.

More than 3,000 polls will be at the disposal of Montreal voters in 18 electoral districts. The number of polls has also doubled since 1966.

The record number of voters this year is explained by a dual factor: the lowering of the voting age to 18 and the adding of the important, new electoral district of St. Michel, following that city's annexation to Montreal in 1968.

Largest of the electoral districts is still that of Mercier, where 66,954 residents will cast their votes in 328 polls. The smallest district is that of Saraguay, with 269 voters and two polls.

All complaints and requests for revision of the electoral list may be addressed to the election chairman's office no later than Sept. 25. The revision itself will begin the following day, ending Oct. 5.

Official nominations for mayor and councillors will be made at noon on October 13, in the main lobby of city hall.

Des électeurs-fantômes?

C'est quand même bizarre cette différence de 200,000 électeurs entre les listes électorales provinciales et municipales sur l'île de Montréal ! On vient de voter, il n'y a pas cinq mois, au provincial, et les listes montréalaises portaient les noms de 900,000 personnes. Le président des élections municipales fait refaire l'énumération et il n'y en a plus que 700,000. L'écart est surprenant.

L'explication selon laquelle les citoyens sont moins empressés de se faire inscrire pour une élection municipale est peut-être partiellement valable. Mais comment ne pas être frappé par la révélation qu'a faite l'adjoint du président des élections, qui déclare que beaucoup de Néo-Canadiens n'ayant pas le droit de vote parce qu'ils ne sont pas naturalisés ont téléphoné pour demander qu'on enlève leur nom des listes électorales. Il y a là quelque chose qui sonne drôle.

Si l'on rapproche cette constatation de l'action judiciaire réclamée par le Parti Québécois sur le vote irrégulier de nombreux étrangers dans divers comtés de la région métropolitaine, action qui semble bien devoir porter fruit dans la première circonscription épluchée, celle de Fabre, on en arrive à se demander ce qui s'est passé aux dernières élections législatives. Il y a, à Montréal, des dizaines de milliers de Néo-Canadiens qui ne sont pas encore citoyens et qui n'ont donc pas le droit de vote. Un vote massif de ces gens-là pour un parti suffirait donc à dénaturer les résultats du scrutin. Ne sautons pas trop vite aux conclusions. Mais si les contestations d'élections entreprises par les péquistes devaient révéler la généralisation de cette erreur, il faudrait se pencher très sérieusement sur le problème.

Paul GROS D'AILLON.

Le FRAP invite à la vigilance

(Par M. A.) — La candidate au siège No 2 dans le district électoral montréalais de Saint-Louis, Mme Adèle Williams, qui briguera les suffrages sous la bannière du Front d'action politique (FRAP), a tenté mais en vain hier d'obtenir une copie de la liste électorale de son district.

Mme Williams, qui était accompagnée de plusieurs représentants du FRAP, dont le président Paul Cliche, a essuyé un refus de la part de l'adjoint au président de l'élection, M. Léo Lemay, même si elle avait en main les \$200 requis pour l'obtention d'une copie d'une liste de district.

CHEZ L'IMPRIMEUR

M. Lemay a expliqué son refus en disant que la liste officielle n'avait été remise à l'imprimeur qu'au cours de la journée d'hier et qu'elle ne serait pas disponible avant plusieurs jours.

Le FRAP, semble-t-il, s'inquiétait de ce que seulement 700,000 votants aient été inscrits sur la liste électorale officielle, alors que l'on s'attendait que quelque 900,000 le soient.

Le président Cliche en a profité à nouveau pour inviter les Montréalais à être vigilants et à vérifier que leurs noms soient bien inscrits sur la liste électorale.

200,000 électeurs non inscrits ?

Le FRAP, sans copie de la liste, ne pourra faire sa propre révision

par PIERRE RICHARD

Le Front d'action politique des salariés de Montréal (FRAP) ne pourra pas obtenir une copie des listes électorales avant le 23 septembre, soit deux jours avant la fin de la période de révision.

Mme Adèle Williams, candidate du FRAP dans Saint-Louis, et M. Paul Cliche, président du FRAP, se sont présentés hier après-midi à l'hôtel de ville pour obtenir une copie de la liste électorale du district de Saint-Louis. Accompagnés d'une quinzaine de militants, ils se sont d'abord présentés au bureau des finances pour déposer les \$200, prévus par la loi, qu'un candidat doit verser pour obtenir une liste électorale de son district, somme qui lui est remboursée lorsque sa mise en candidature est faite officiellement. Leurs \$200 furent refusés et on les a référés au bureau du président des élections qui les renvoya au bureau de son adjoint, M. Léo Lemay, d'où ils sont sortis bredouilles.

Ce refus met le FRAP dans une position difficile car il comptait

sur ces listes pour faire lui-même une révision de celles-ci; selon les dirigeants du FRAP, près de 200,000 électeurs ne seraient pas inscrits sur la liste électorale, particulièrement dans les quartiers ouvriers. A la suite de sa rencontre avec M. Léo Lemay, à laquelle les journalistes furent empêchés d'assister, M. Cliche a déclaré que l'élection du 25 octobre s'annonce comme devant être un vol pire que celui de l'élection du 29 avril.

M. Léo Lemay, adjoint au président des élections, a expliqué que la période d'énumération s'est terminée mardi et que les listes sont présentement chez l'imprimeur; leur impression ne peut pas être terminée avant le 22 septembre. D'autre part, cinq autres copies des listes originales existent: une est affichée sur les poteaux, deux sont réservées pour les bureaux des vice-présidents d'élection dans les districts et deux sont au bureau du président des élections à l'hôtel de vil-

le. Le FRAP a demandé de photocopier à ses frais et sous surveillance, une de ces copies; M. Lemay a refusé cette demande, alléguant qu'il ne pouvait pas prendre le risque qu'une copie soit détériorée.

M. Lemay a admis que le temps prévu dans la loi pour l'énumération et pour la révision est trop court; il s'est déclaré favorable à une révision de cette loi qui, a-t-il souligné, a été faite très rapidement. D'autre part, il y a présentement 700,000 électeurs inscrits sur la première liste qui doit être révisée d'ici le 26 septembre. Il a expliqué la différence de 200,000 noms par rapport à la liste électorale provinciale du 29 avril qui comprenait 900,000 noms pour la ville de Montréal, par le fait qu'une personne, pour avoir droit de vote, doit être domiciliée à Montréal depuis le 1er octobre 1969 et que les énumérateurs ont reçu de sévères instructions pour éviter d'inscrire des néo-canadiens qui ne sont pas naturalisés.

Selon l'adjoint du président d'élection de Montréal, le FRAP se contredit...

par Rose-Anne GIROUX

Selon l'adjoint du président d'élection, M. Léo Lemay, l'élection municipale du 25 octobre serait "vraiment un gâchis", si l'on avait des listes électorales calquées sur celles du 29 avril, "si l'on avait les mêmes résultats".

C'est ce que M. Lemay a fait valoir à LA PRESSE en marge de l'escalade du Front d'action politique (FRAP) qui répète un peu partout que l'élection municipale ne doit pas devenir une répétition du "gâchis du 29 avril", tout en soutenant que près de 200,000 électeurs ne seraient pas inscrits sur la liste électorale.

"Nous avons nous-mêmes admis, a-t-il dit, qu'il y a 200,000 électeurs de moins que prévu, par rapport aux listes provinciales. Mais il faut distinguer: ce ne sont pas 200,000 noms qui manquent et qui devraient être sur la liste. Ici, l'énumération s'est faite selon des normes très sévères: ceux qui n'avaient pas le droit de vote n'ont pas été inscrits.

"Il y a quelque chose de contradictoire dans les propos du FRAP, a-t-il fait valoir: il se plaint qu'un grand nombre d'électeurs ont voté illégalement le 29 avril et il voudrait maintenant qu'on aboutisse au même nombre d'électeurs."

Est-ce dire que les listes provinciales étaient vraiment "détraquées"? "Je ne veux rien dire là-dessus", a répondu M. Lemay, qui n'a pourtant pas hésité, quelques secondes plus tard, à dire que ce serait un "gâchis, si"...

Le FRAP exige les listes

L'adjoint du président d'élection a tenu ces propos, suite au passage, à l'hôtel de ville, d'une délégation du FRAP qui a vainement tenté d'obtenir une copie de la liste électorale de Saint-Louis, moyennant les \$200 requis par la loi. La délégation était composée du président du FRAP, M. Paul Cliche, d'une candidate du parti dans Saint-Louis, Mme Adèle Williams, et d'une quinzaine de militants.

Le FRAP s'est encore une fois fait répondre qu'il ne pourrait avoir de listes avant le 23 septembre, ce qui ne lui laisse que 36 heures pour faire sa propre révision, la révision officielle se terminant le 26. Pourquoi ce délai? Selon M. Lemay, c'est que les listes ne seront pas revenues de chez l'imprimeur avant cette date.

"Loi mal faite"

Pourtant, la loi électorale prévoit que tous les candidats et conseillers ont droit aux listes sur demande et moyen-

nant \$200. "Encore faut-il les avoir", a rétorqué M. Lemay, en soulignant que c'est "quand même bien malheureux qu'il en soit ainsi". "La loi est bien mal faite, a-t-il dit, qui n'exige pas de meilleurs délais", ce à quoi le FRAP a rétorqué; lui, que le greffier de la Ville lui-même a participé à son élaboration.

Le FRAP s'est également vu refuser un accès aux listes qui permettrait de les photocopier. "On ne peut détacher celles qu'on a et prendre le risque qu'elles soient détériorées", a dit M. Lemay.

A son arrivée à l'hôtel de ville, la dé-

légation a dû "poireauter" un bon moment, le temps que d'autres "Frappistes" aillent trouver les \$200 de dépôt requis: "Ils ont eu de la misère à les trouver", a expliqué la candidate de Saint-Louis, Mme Williams. Puis, il y eut un p'tit pèlerinage du bureau des finances à celui du greffier, puis à celui de l'adjoint.

"On a eu une preuve que l'élection est une farce, a finalement fait valoir M. Paul Cliche. Il nous est impossible de faire la révision. Nous allons aviser quant au reste."



photo Antoine Désilets, LA PRESSE

La délégation du FRAP s'est présentée à l'hôtel de ville, mais la liste électorale n'était pas disponible. Alors...

! • Décidément, plusieurs
chômeurs préfèrent le
Bien-être social au travail.
En effet, nombre d'emplois
temporaires étaient dispo-
nibles pour la prépara-
tion des listes électorales
de la ville de Montréal et
on a eu toute la misère au
monde à dénicher du
personnel. Incroyable
comme certains chô-
meurs peuvent être pares-
seux.

Les élections du 25 octobre

695,413 électeurs sont inscrits

La première liste électorale telle qu'établie par le bureau du président des élections de Montréal compte exactement 695,413 électeurs, dont 681,957 résidents et 13,456 non-résidents qui, sans être domiciliés à Montréal, y ont droit de vote parce qu'ils sont inscrits au rôle d'évaluation ou au rôle des valeurs locatives de la ville. Cette catégorie des non-résidents comprend un bon nombre de compagnies ou de corporations qui peuvent voter par l'entremise d'un représentant.

Ces 695,413 électeurs sont répartis dans 18 districts électoraux et dans 3,124 sections de vote. Chacun des districts électoraux a droit à 3 conseillers municipaux, sauf Saraguay où il y en a un seul, Rivière-des-Prairies 2 et Saint-Michel 4, pour un total de 52 conseillers municipaux.

M. Marc Boyer, président des élections, a fait quelques précisions quant au nombre d'électeurs inscrits et non-inscrits. Il a nié la possibilité qu'il y ait 200,000 électeurs non-inscrits. M. Boyer

a dit avoir déjà mentionné le nombre de 900,000 électeurs, nombre qui avait été adopté comme chiffre de travail à partir de projections et pour garder une marge de sécurité. Il a aussi déclaré tenir du bureau du président des élections provinciales que le nombre d'électeurs inscrits dans la ville de Montréal à la dernière élection était de 766,899; 900,000 serait le nombre d'électeurs pour toute l'île de Montréal.

On peut noter des différences (sensibles) entre le nombre d'électeurs inscrits (dans les divers districts) ainsi, le district le plus peuplé, Mercier, compte 74,627 électeurs, tandis que Laval en compte 54,673, Côte-des-Neiges 34,851 et Saraguay, 279.

Les électeurs non-résidents pourraient influencer d'une façon décisive sur les résultats dans plusieurs districts, en particulier dans celui de Sainte-Anne où sur 24,528 électeurs inscrits, il y a 1,337 résidents; dans ce dernier cas, la forte proportion de non-résidents s'explique par la présence de nombreux siè-

ges sociaux de compagnies dans ce district qui inclut le quartier des affaires.

Voici la liste complète des districts avec le nombre total d'électeurs (T), celui des résidents (R) et celui des non-résidents (NR). Ahuntsic: T: 49,982, R: 49,341, NR: 641; Côte-des-Neiges: T: 34,851, R: 33,905, NR: 946; Laval: T: 54,673, R: 53,912, NR: 761; Maisonneuve: T: 47,473, R: 46,714, NR: 759; Mercier: T: 74,627, R: 73,757, NR: 870; Notre-Dame-de-Grâce: T: 40,522, R: 40,084, NR: 438; Papineau: T: 39,227, R: 38,525, NR: 702; Rivière-des-Prairies: T: 6,545, R: 5,624, NR: 921; Rosemont: T: 54,989, R: 54,180, NR: 809; Sainte-Anne: T: 24,528, R: 23,191, NR: 1,337; Saint-Edouard: T: 41,755, R: 40,957, NR: 798; Saint-Henri: T: 42,832, R: 41,955, NR: 877; Saint-Jacques: T: 38,089, R: 37,295, NR: 794; Saint-Louis: T: 32,866, R: 31,969, NR: 897; Saint-Michel: T: 33,353, R: 32,801, NR: 552; Saraguay: T: 279, R: 266, NR: 13; Snowdon: T: 39,827, R: 39,313, NR: 514; Villeray: T: 38,995, R: 38,168, NR: 827.

Voters' lists

Many irregularities have arisen in the enumeration for the Oct. 25 civic election. Too many eligible voters, about 200,000 of them, were intentionally or carelessly omitted by the enumerators. Among the 700,000 that were registered, many are ineligible to vote. If this situation is not quickly corrected, the election risks becoming little more than a farce.

Although city officials have followed the letter of the law in preparing and organizing the electoral list, they failed to give the extra effort needed to make the list as complete as it should be.

After all, it is the first time in the city's history when all residents of at least one year on Sept. 1, and 28 years of age and over, will be able to cast a ballot. Previously, only property owners and leaseholders 21 year of age and over could exercise this privilege.

The city administration should have used some of the election funds to publicize the new regulations in various ways so that all residents were aware of their rights. Fewer voters would have been hesitant to open their doors when the enumerators came around and more would have known that they were entitled to be registered.

The onus of correcting enumeration is on the voter. It would be available for the city administration, however, to give a helping hand wherever possible. Now is the time for it, before the revision of the electoral list is started.

Les listes électorales

La période de révision de la liste électorale de Montréal se terminera dans deux jours, et il est probable qu'elle comportera, au moment du vote, le 25 octobre, un certain nombre d'erreurs, soit par l'omission d'électeurs qui n'auront pas été recensés et qui auront omis de s'inscrire, ou soit par l'inscription de résidents qui n'ont pas droit de vote.

Il semble cependant qu'on ait exagéré le nombre de telles erreurs. On a prétendu la semaine dernière qu'il manquait 200,000 noms par comparaison à la liste électorale du scrutin provincial du 29 avril dernier, et un éditorial de la Gazette d'hier reprenait ce chiffre. Or, dans l'intervalle, le président des élections, M. Marc Boyer, a contesté cette affirmation.

Le nombre des électeurs inscrits dans la première énumération, avant la révision en cours, était de 695,413, dont 681,957 résidents, et 13,456 qui ne résident pas à Montréal mais qui ont droit de vote comme contribuables. Ceux qui ont affirmé qu'il manquait 200,000 noms invoquaient le fait que la liste provinciale comportait 900,000 noms; or il s'agissait du nombre des électeurs pour toute l'île de Montréal, alors que le vote du 25 octobre ne concerne évidemment que la ville de Montréal.

Il semble toutefois y avoir un écart appréciable puisque le nombre des électeurs inscrits pour l'élection provinciale dans la ville de Montréal était de 766,899. La différence est donc d'environ 70,000. On doit cependant tenir compte du fait que certains candidats défaits, notamment ceux du Parti québécois, ont prétendu qu'un grand nombre de résidents qui ne sont pas citoyens canadiens ont été inscrits sur les listes électorales provinciales alors qu'ils n'avaient pas le droit de voter. Si les énumérateurs ont mieux observé la loi cette fois-ci, et ont omis d'inscrire des gens qui ne sont pas citoyens canadiens, cela peut expliquer une partie de la différence dans le nombre des inscrits.

L'inscription permanente

Même en tenant compte de ce facteur, il est assez probable que plusieurs milliers d'électeurs n'ont pas été inscrits. Cela pose une fois de plus le problème de la confection des listes à chaque élection. Jusqu'ici, Montréal disposait d'une liste électorale permanente puisque seuls avaient droit de vote les contribuables inscrits aux rôles des diverses taxes municipales, soit comme propriétaires ou comme locataires.

La situation a changé avec l'avènement du suffrage universel à compter de l'âge de 18 ans pour les élections municipales. On doit donc établir la liste avant chaque scrutin. Comme c'était la première expérience à Montréal, la procédure adoptée a soulevé des critiques, notamment quant au choix des énumérateurs. Il serait opportun d'assurer, comme au plan provincial, une représentation de l'opposition au moment de l'énumération. Comme il n'y a pas actuellement d'opposition organisée au Conseil municipal, l'application d'une telle règle aurait été difficile; ce sera peut-être différent la prochaine fois.

L'on devrait peut-être songer à une réforme plus profonde et adopter le système de la liste électorale permanente. Maintenant que le suffrage universel est établi pour les élections fédérales, provinciales et municipales, ce ne serait peut-être pas trop onéreux de tenir à jour une liste permanente qui servirait pour toutes les élections. La question mérite examen.

Si toutefois on juge plus avantageux de maintenir le système de l'énumération avant chaque scrutin, il faudrait entourer cette formalité d'une plus grande publicité afin que les citoyens prennent les moyens de s'inscrire. Dans le cas présent, beaucoup de gens qui n'étaient pas chez eux au moment où les énumérateurs ont passé n'ont pas eu connaissance de l'inscription et auront été privés de leur droit de vote.

Aux élections municipales, le vote est souvent assez faible, ce qui ouvre la porte à des abus comme le vote par de faux électeurs ou la supposition de personne qu'on désigne aussi sous le nom de "télégraphe". Pour éviter ce danger, la loi devrait imposer l'identification des électeurs au moment du vote. Cela n'exige peut-être pas l'établissement d'une nouvelle carte d'identité, mais on pourrait employer des documents qui existent déjà comme la carte d'assurance sociale ou la carte d'assurance-maladie. Il importe d'assurer l'intégrité et la validité du vote. Ces problèmes devront être étudiés dans le cadre de la réforme de notre régime électoral provincial, et il faudra tenir compte des conclusions de ces travaux pour améliorer notre régime électoral municipal.

Paul SAURIOL

Vote reminder

Montrealers are reminded that they have until Saturday, Sept. 26, to have their names inscribed on electoral lists for the forthcoming municipal elections.

Citizens who neglect to have the situation corrected by Saturday will not be eligible to vote Oct. 25.

Non-registered voters should contact the deputy returning officers in their districts.

Élections municipales

2,000 électeurs ont demandé une révision

Les électeurs Montréalais ont jusqu'à samedi soir, 9 heures pour demander de se faire inscrire sur la liste électorale s'ils ne le sont pas en vue des élections municipales du 25 octobre, pour obtenir une correction ou pour se faire rayer de la liste.

Pour ce faire, on doit se présenter au bureau du vice-président des élections de son district, dont l'adresse apparaît sur les listes affichées sur les poteaux, ou encore à l'Hôtel de ville de Montréal.

Selon M. Léo Lemay, adjoint au président des élections, quelque 2,000 personnes ont demandé jusqu'à maintenant une révision; ce nombre est très en-dessous de ce que prévoyait le bureau du président des élections qui attendait près de 20,000 demandes.

Il ne faut pas croire qu'une demande de révision s'arrête à cette première démarche; en effet, les personnes qui ont rempli une formule, devront se présenter

en Cour municipale d'ici le 5 octobre et recevront une convocation à cet effet. Cette procédure très lourde est un héritage de l'ancienne loi électorale de Montréal; l'Assemblée nationale qui a adopté une nouvelle loi, cet été, accordant le droit de vote à toutes personnes âgées d'au moins 18 ans, n'a pas touché à cette partie de la loi.

Pour sa part, le FRAP dit avoir reçu quelques centaines de téléphones de personnes non inscrites et qui voulaient connaître la procédure pour le faire. Les dirigeants du FRAP demandent aux citoyens de vérifier s'ils sont bien inscrits et de faire les démarches nécessaires s'ils ne le sont pas.

D'autre part, seulement deux candidats à la mairie sont allés chercher leur bulletin de présentation jusqu'à maintenant: il s'agit de M. Jean-Guy Robillard, médecin et de M. Charles Lafontaine, ex-maire de la ville Saint-Michel. Pour ce qui est des candidats au titre de conseiller municipal, ils ont fait la demande d'un bulletin de présentation.

Et afin de chercher leur bulletin de présentation, les candidats doivent remettre \$100; cette somme leur est remise s'ils remettent leur bulletin et s'ils persistent dans leur intention de se présenter jusqu'à la date-limite de mise en candidature qui est le 13 octobre. Lorsqu'ils remettent leur bulletin de présentation, ils doivent alors déboursier \$200 qui leur sont remis s'ils sont élus ou s'ils obtiennent au moins 50% des voix obtenus par le candidat vainqueur.

Listes d'électeurs : il ne reste que quelques heures

par André BEAUVAIS

Aujourd'hui, vendredi 25 septembre les électeurs de Montréal ont encore quelques heures pour vérifier s'ils sont inscrits sur les listes d'électeurs.

En effet, les plaintes concernant les listes électorales seront acceptées jusqu'à demain, samedi, 9h. p.m., dans 31 différents bureaux, dans la ville. Voici la liste de ces bureaux:

- Hotel de ville de Montréal, bureau du vice-président d'élection, chambre 1,
- Ahuntsic: 9425 rue Saint-Hubert et 10,560 rue Saint-Hubert,
- Côte-des-Neiges: 6332 Côte-des-Neiges et 1212 rue Drummond,
- Laval: 11,455 rue Drouart et 20 ouest, rue Chabanel,
- Maisonneuve: 4120 est, rue Ontario et 3250 est, rue Sainte-Catherine,
- Mercier: 8615 rue Hochelaga et 2915 rue Monsabré,
- Notre-Dame-de-Grâce: 4635 Place Borden et 5311 Côte-Saint-Antoine,
- Papineau: 2101 rue Gilford et 1555 est boulevard Dorchester,
- Rivière-des-Prairies: 9229 boulevard Rivière-des-Prairies,

- Rosemont: 6100 de la 9e Avenue,
- Sainte-Anne: 1055 rue Hibernia et 181 ouest, rue Craig,
- Saint-Edouard: 6520 rue Saint-Vallier et 6701 rue de Lorimier,
- Saint-Henri: 5485 Chemin de la Côte Saint-Paul et 6040 boulevard Monk,
- Saint-Jacques: 1658 rue Amherst et 1115 est, rue Laurier,
- Saint-Louis: 305 est, avenue Mont-Royal,
- Saint-Michel: 7605, rue François-Perreault (boul. Octogonal),
- Saraguay: 18, rue du Ruisseau,
- Snowdon: 6332 Côte-des-Neiges,
- Villeray: 190 rue de Castelnau et 7408 rue Bloomfield.

C'est demain, également, que débutera, en Cour municipale, la révision des quelque 2,000 plaintes qui ont été faites à date.

Les juges de la Cour municipale siégeront de 11h. le matin à 9h. le soir, et ce jusqu'au lundi 5 octobre, à l'exception des dimanches 27 septembre et 4 octobre.

Les personnes qui ont logé des plaintes doivent attendre l'avis de convocation qui leur parvient par la poste et qui leur indique la date de leur audition.

Il est à noter que le plaignant doit être présent à l'audition de sa plainte, sinon le tout sera laissé à la discrétion du juge.

Evidemment, aucune pénalité n'est imposée à la personne qui ne se présente pas à l'audition de sa plainte.

Par ailleurs, une personne qui aurait formulé une plainte pour faire radier des noms de personnes inscrites sur les listes mais qui ne seraient pas habilitées à voter, cette personne-là devra obligatoirement se présenter devant le juge pour que cette plainte soit étudiée.

Mais dans tous les cas de convocation pour plaintes, le président d'élection rappelle et appuie sur le fait qu'il n'est pas question d'amendes, contrairement à ce que croient de nombreuses personnes qui ont communiqué à l'hôtel de ville.

Qui a droit de voter?

Qui a droit de voter aux élections municipales de Montréal?

Le suffrage universel signifie que toutes les personnes qui ont atteint l'âge de 18 ans (jusqu'au 24 octobre).

Les restrictions sont les suivantes:

Il faut être un résidant de Montréal depuis le 1er septembre 1969 et chaque personne qui déposera un bulletin de vote, le 25, dans la boîte de scrutin, devra être reconnue officiellement citoyen canadien (résider au Canada depuis cinq ans).

Dans le cas des propriétaires qui possèdent des biens immobiliers à Montréal, mais qui demeurent en dehors de Montréal, ils ont, eux aussi, droit de vote.

Chacun d'eux recevra, par la poste, les indications nécessaires.

Donc, l'important qu'il faut retenir, c'est que demain, samedi, sera la dernière journée pour signaler aux autorités que son nom n'apparaît pas sur la liste des électeurs.

La liste électorale municipale

Au moins 2,000 cas de révision

(Par M.A.) — Le président de l'élection municipale générale du 25 octobre à Montréal, Me Marc Boyer, a déclaré hier que quelque 2,000 cas de révision de la liste électorale officielle avaient déjà été enregistrés, la plupart pour des omissions de noms sur les listes de districts.

Me Boyer, greffier de la

ville de Montréal, a rappelé que les personnes désireuses d'obtenir une révision de la liste électorale ont jusqu'à 21 heures, demain soir, pour en aviser les vice-présidents de districts. La révision proprement dite débutera demain également, à la Cour municipale de Montréal, rue Bonsecours.

SEPT JOURS

La révision durera sept jours et les cours de justice utilisées à cette fin seront ouvertes de 11 heures à 21 heures, du lundi au vendredi.

Dans tous les cas concernant des inscriptions personnelles, les intéressés pourront se présenter à la Cour municipale, ou s'y faire re-

présenter, après avoir reçu un avis de convocation stipulant la date et l'heure de la convocation.

Dans les cas concernant l'addition ou le retrait de noms d'autres personnes, les réviseurs exigeront que les dénonciateurs et les personnes visées par les dénonciateurs se présentent en personne.

Dans les cas personnels, si les intéressés refusent de se présenter devant les réviseurs, leur appel sera rejeté.

Rappelons que la liste électorale montréalaise compte quelque 700,000 noms pour le scrutin général du 25 octobre.

On avait perdu près de 200,000 électeurs

Les élections, qu'elles soient fédérales, provinciales ou municipales, soulèvent toujours des problèmes: énumération incomplète comme lors des dernières élections provinciales, enregistrement de Néo-Canadiens qui n'ont pas le droit de vote, etc. Lors de l'énumération pour les élections

municipales, on s'est aperçu avec stupeur qu'il manquait près de 200,000 électeurs.

Les hypothèses les plus saugrenues venaient à l'esprit. On ne perd tout de même pas 200,000 électeurs comme ça!

Cet écart de 200,000, n'avait aucune raison d'être. Puisque tous les Montréalais vont pouvoir élire leur maire, il devrait y avoir dans la métropole autant de vo-

tants qu'aux élections provinciales. Montréal n'a tout de même pas perdu 200,000 âmes depuis le 29 avril. Nous n'avons eu aucun cataclysme depuis cette date historique. Quant aux salons funéraires ils n'ont signalé aucune vague de mortalité vertigineuse; les hôpitaux pas encore d'épidémie de choléra.

Alors, où sont ces 200,000 électeurs qui manquent? Aurait-on voté en double, en triple ou en

quadruple lors du 29 avril? Aurait-on fait voter en masse les Néo-Canadiens non encore naturalisés?

Des responsables avaient bien dit qu'ils n'avaient pu pénétrer dans certains immeubles d'appartements, mais pour loger 200,000 votants non inscrits, ça en prend, des immeubles d'appartements!

Tout de suite, on accusa les énumérateurs de ne pas avoir fait

sérieusement leur devoir, on accusa le Parti civique de truquer les listes. Puis, tout à coup, la lumière se fit: on avait tout simplement comparé le nombre des électeurs de la ville de Montréal à celui des électeurs du grand Montréal. En fait, ce n'était plus de 900,000 électeurs qu'il s'agissait, mais de 766,899. Il en manque quand même encore 70,000; mais cette différence s'explique aisément, paraît-il. Mieux, tout de même que 200,000!

Il est intéressant de voir cette année combien de personnes sur la liste des électeurs aux élections municipales de Montréal s'enregistrent comme "chômeur". Dans le seul poll No 50 du district ST-EDOUARD, on note pas moins de 10 électeurs qui donnent officiellement comme profession celle de "SANS-TRAVAIL"...

Les élections municipales de Montréal

La révision des listes de scrutin commencée depuis hier

Les énumérateurs qui ont préparé les listes électorales pour le prochain scrutin municipal, qui aura lieu le 25 octobre, méritent des félicitations. La raison: sur quelque 695,000 électeurs inscrits, seulement environ 4,000 ont fait une requête afin que leur nom soit inscrit sur la liste, ou ont demandé qu'on modifie certaines des données qui y apparaissent.

Les auditions sur ces requêtes ont commencé samedi après-midi, à la Cour municipale de Montréal, où six cours étaient ouvertes pour entendre environ 225 requêtes.

Environ 80 pour cent de celles-ci sont faites par des gens qui désirent faire ajouter leurs noms à la liste. Il s'agit de personnes qui n'étaient pas présentes à leurs demeures aux deux occasions où les énumérateurs s'y sont rendus.

Pour d'autres, il s'agit de faire radier un nom parce qu'ils sont inscrits ailleurs, sont déménagés, etc.

Enfin, certaines personnes plus méticuleuses ont cru bon de se déranger, par un beau samedi après-midi d'automne, pour aller faire changer l'âge inscrit sur la liste par les énumérateurs, pour faire rectifier une lettre ou un accent d'un prénom, pour faire changer la mention "locataire" en celle de "propriétaire", etc.

M. Michel Bissonnette, du bureau du greffier municipal, nous a déclaré que les auditions des requêtes auront lieu chaque jour, à partir de lundi, et ce, jusqu'au samedi 3 octobre.

Les personnes qui ont fait une requête recevront un avis de convocation qui leur dira à quelle date et à quelle heure aura lieu l'audition de leur cause, ainsi que la cour où elle sera entendue.

La date limite pour présenter une requête était samedi le 26 septembre, à 21 h.



Ces personnes désiraient faire ajouter leur nom sur la liste électorale.

Le Dr Jean-Guy Robillard, premier candidat officiel à la mairie

Par Maurice ARCHAMBAULT

Le Dr Jean-Guy Robillard, un médecin domicilié au 6839 boulevard Pie-IX, est devenu le premier candidat éventuel à la mairie montréalaise à retourner son bulletin de présentation dûment rempli et signé au président de l'élection, en prévision des élections municipales générales du 25 octobre à Montréal.

Le Dr. Robillard a retourné son bulletin de présentation mercredi, moyennant le traditionnel dépôt de \$200. Au cours de la même journée, Mlle Manon Léger, une organisatrice domiciliée au 226 est, rue Sainte-Catherine, a obtenu un bulletin de présentation à la mairie, devenant ainsi le cinquième aspirant à ufauteuil du maire Jean Drapeau.

Les trois autres candidats, qui n'ont pas encore retourné leurs bulletins de présentation, sont M. Charles Lafontaine, un administrateur domicilié au 5601 avenue des Epinettes; M. Joseph Abraham, un économiste domicilié au 3777 rue Saint-Urbain; et M. André Desmarais, un notaire domicilié au 1206 boulevard Saint-Joseph.

A L'ECHEVINAGE

Trois candidats à l'échevinage ont retourné hier leurs bulletins de présentation et cinq autres ont fait de même mercredi, ce qui porte officiellement à onze le nombre des candidats qui brigueront officiellement les suffrages le 25 octobre.

Les candidats suivants ont remis leurs bulletins hier: M. Emile Boudreau, syndicaliste, du 9175 rue Saint-Denis candidat au siège no 3 dans Ahuntsic; M. Roger Sigouin, courtier d'assurance, du 10090 rue Saint-Denis, candi-

dat au siège no 1 dans Laval; et M. Lawrence Hanigan, gérant, du 2360 rue Charles-Gill, candidat au siège No 2 dans Laval.

Les cinq candidats qui ont retourné leurs bulletins de présentation mercredi sont: M. Gérard Raymond, avocat, du 3065, rue Lacombe, candidat au siège No 3 dans Côte-des-Neiges; M. Zotique Duchaine, marchand, du 2890 rue Joseph-Nolin, candidat au siège No 2 dans Mercier; M. Henri Gagnon, électricien, du 3405 est, rue Ste-Catherine, candidat au siège No 2 dans Papineau; M. Guy Dupuis, secrétaire exécutif, du 2126, rue Dorion, candidat au siège No 3 dans Pa-

pineau, et M. Samuel Walsh, journaliste, du 5160, boul. St-Michel, candidat au siège No 3 dans Saint-Louis.

NOUVEAUX BULLETINS

Enfin, le bureau du président de l'élection a émis treize nouveaux bulletins de présentation, hier et 27 mercredi, ce qui porte à 47 le nombre des bulletins à l'échevinage émis mais non retournés depuis la première journée d'émission des bulletins de présentation, le 21 septembre.

L'on s'attend que pas moins de huit candidats briguent les suffrages à la mairie et entre 125 et 140 à l'échevinage le 25 octobre à Montréal.

Les listes électorales révisées indiquent qu'il y a 698,758 électeurs

M. Léo Lemay, vice-président des élections de Montréal, a remis à la presse hier, le bilan final des révisions des listes électorales.

Les points à retenir sont:

- Les listes révisées indiquent qu'il y a 698,758 électeurs à Montréal.
- On a ajouté au total 3,704 noms qui n'apparaissent pas sur les listes.
- Plus de 359 noms ont été radiés de ces listes.
- Deux quartiers du nord de la ville viennent en tête de liste pour les additions de noms: Laval: 567; Ahuntsic: 541.
- C'est dans le quartier Sainte-Anne qu'on a radié le plus de noms, soit 164.
- Le quartier où il y a le moins d'électeurs est Saraguay avec 279!
- Le quartier où on retrouve le plus d'électeurs est celui de Mercier: 75,012.
- Il y a eu au total 4,817 plaintes qui ont été étudiées par les réviseurs.

Voici les chiffres pour chacun des quartiers:

	Addition	Radiations	Listes corrigées
Ahuntsic:	541	26	50,497
Côte-des-Neiges:	313	15	35,149
Laval:	567	13	55,227

Maisonneuve:	91	6	47,558
Mercier:	386	1	75,012
N. D. G.:	164	3	40,683
Riv.-des-Prairies:	7	9	6,543
Rosemont:	264	21	55,232
Ste-Anne:	235	164	24,599
St-Edouard:	119	22	41,852
St-Henri:	74	42	42,864
St-Jacques:	139	10	38,218
St-Louis:	138	8	32,996
St-Michel:	240	3	33,590
Saraguay:	0	9	279
Snowdon:	222	7	40,042
Villeray:	110	4	39,101
TOTAUX:	3,704	359	698,758

Il y aura par contre 341 sections de vote dans le quartier Mercier contre 2 seulement dans Saraguay. Dans Ahuntsic, Côte-des-Neiges et Laval et y en aura respectivement 278, 162 et 293 contre 202, 206 et 153 pour Maisonneuve, N.D.G. et Papineau.

Dans les autres quartiers électoraux, on en compte: Rivière-des-Prairies 31, Rosemont 238, Ste-Anne 112, St-Edouard 233, St-Henri 170, St-Jacques 200, St-Louis 155, St-Michel 138, Snowdon 207 et Villeray 188, pour un grand total de 3,304 sections de vote dans tout Montréal. p

Les élections du 25 octobre à Montréal

698,758 électeurs pourront voter dans 3,309 bureaux de scrutin

par Maurice ARCHAMBAULT

Au total, 698,758 électeurs auront droit de vote dans les 3,309 bureaux de scrutin disséminés sur le territoire de la ville de Montréal, lors des élections municipales générales du 25 octobre, soit 318,691 de plus que lors du scrutin général d'octobre 1966.

A la suite de la révision officielle de la liste électorale entreprise par les juges de la Cour municipale de Montréal, 3,704 noms ont été ajoutés à la liste et 359 autres en ont été soustraits, a révélé hier le vice-président de l'élection, M. Léo Tremblay.

Au total, 4,817 demandes de révision avaient été déposées auprès du président de l'élection, alors que la première liste électorale dévoilait un nombre de 695,413 électeurs.

SUFFRAGE UNIVERSEL

Rappelons que le suffrage universel a été institué pour les élections du 25 octobre à Montréal, ce qui explique l'accroissement du nombre des votants.

C'est dans le district de Laval que l'on trouve le plus grand nombre d'additions à la liste officielle, soit 567. C'est dans celui de Sainte-Anne que l'on trouve le plus grand nombre de radiations, soit 164.

Seul le district de Saraguay n'a pas été touché. Au total, 279 électeurs y auront droit de vote dans deux bureaux de scrutin, comparativement à 142 dans un seul bureau de scrutin en 1966.

Voici la liste officielle du nombre de votants dans chaque district électoral et du nombre des bureaux de scrutin que l'on y trouvera:

Ahuntsic: 50,493 votants dans 278 bureaux. Côte-des-Neiges: 35,149 votants dans 162 bureaux. Laval: 55,227 votants dans 293 bureaux. Maisonneuve: 47,558 votants dans 202 bureaux. Mercier: 75,012 votants dans 341 bureaux. Notre-Dame-de-Grâce: 40,683 votants dans 206 bureaux. Papineau: 39,316 votants dans 153 bureaux. Rivière-des-Prairies: 6,543 votants dans 31 bureaux. Rosemont: 55,232 votants dans 238 bureaux. Sainte-Anne: 24,599 votants dans 112 bureaux. Saint-Edouard: 41,852 votants dans 233 bureaux. Saint-

Henri: 42,864 votants dans 170 bureaux. Saint-Jacques: 38,218 votants dans 200 bureaux. Saint-Louis: 32,996 votants dans 155 bureaux. Saint-Michel: 33,590 votants dans 138 bureaux. Saraguay: 279 votants dans deux bureaux. Snowdon: 40,042 votants dans 207 bureaux. Villieray: 39,101 votants dans 188 bureaux.

LES ADDITIONS

Voici la liste du nombre des additions dans chaque district électoral: Ahuntsic (541), Côte-des-Neiges (313), Laval (567), Maisonneuve (91), Mercier (386), Notre-Dame-de-Grâce (164), Papineau (94), Rivière-des-Prairies (7), Rosemont (264), Sainte-Anne (235), Saint-Edouard (119), Saint-Henri (74), Saint-Jacques (139), Saint-Louis (138), Saint-Michel (240), Snowdon (222) et Villieray (110).

LES RADIATIONS

Voici la liste du nombre des radiations dans chaque district: Ahuntsic (26), Côte-des-Neiges (15), Laval (13), Maisonneuve (6), Mercier (1), Notre-Dame-de-Grâce (3), Papineau (5), Rivière-des-Prairies (9), Rosemont (21), Sainte-Anne (164), Saint-Edouard (22), Saint-Henri (42), Saint-Jacques (10), Saint-Louis (8), Saint-Michel (3), Snowdon (7) et Villieray (4).

Officiellement donc, 698,758 électeurs seront habilités à voter, le 25 octobre, pour élire un nouveau conseil municipal formé d'un maire et de 52 conseillers municipaux — on compte déjà six élus par acclamation — pour un mandat de quatre ans.

Il y aura élection à la mairie, où sept candidats se feront la lutte, et à 46 sièges échevinaux où 115 candidats brigueront les suffrages.

les élections du 25 octobre

M. Drapeau et le Parti civique se concentrent sur la TV

Suspendant temporairement les rencontres qu'il projetait de faire avec ses organisateurs dans chacun des districts et éliminant toute autre apparition dans des assemblées publiques, le chef du Parti civique enregistrera aujourd'hui et demain deux émissions de télévision qui seront présentées dimanche. Il s'agit de Week-end avec Pierre Nadeau et le Fond des choses à Télé-Métropole.

M. Drapeau a mis en veilleuse toutes ses autres activités électorales pour des raisons de sécurité et pour ne pas accroître la tâche de la police déjà surchargée, précise-t-on dans son entourage. Dès que la situation se sera "normalisée", le chef du PCM a l'intention de donner suite aux rencontres déjà prévues: il est possible qu'il participe, dimanche après-midi, à une rencontre organisée par The Unitarian Church of Montreal et qu'il prenne la parole, mardi soir, devant les membres du Club de rencontre et d'information de Saint-Henri.

4,817 demandes de révision

Le bureau du président des élections et la Cour municipale ont accepté 4,817 demandes de révision, ce qui porte le nombre total d'électeurs montréalais pour les élections du 25 octobre à 698,758. Les demandes de révision se répartissent comme suit: 3,704 additons de noms, 359 radiations et 754 corrections. C'est dans le district de Laval qu'il y a eu le plus d'additions, soit 567, et c'est dans le district de Sainte-Anne qu'on enregistre le plus de radiations. (164).

La date des élections ne sera pas changée.

En réponse à un télégramme du Parti de Montréal qui avait demandé au gouvernement du Québec de retarder de 4 semaines la date du scrutin à Montréal, en raison de la grande place que prennent dans l'opinion publique les agissements du FLQ, le ministre des affaires municipales, M. Maurice Tessier, précise que, pour retarder la tenue de l'élection, il faudrait une loi spéciale: en conséquence, il déclare que le gouvernement ne peut pas accéder à la demande du Parti de Montréal.

Clubs de chasse et de pêche et campagne électorale

M. Marcel Boily, président du Mouvement pour l'abolition des clubs privés de chasse et de pêche sur les territoires de la couronne, a invité le président du FRAP et le chef du Parti civique à rencontrer les membres de son mouvement pour préciser la pensée de leurs partis sur ce problème qui touche de nombreux Montréalais. Le président du FRAP, M. Paul Cléche,

a accepté l'invitation et expliquera un point du programme du FRAP qui préconise l'abolition de ces clubs privés. M. Pierre Lorange, coordonnateur de la campagne du Parti civique, a déclaré que ni M. Drapeau, ni un représentant du parti ne se rendrait à cette rencontre, en raison de l'agenda chargé des membres du parti.

Pas d'assemblées contradictoires pour les candidats du Parti civique:

Le coordonnateur de la campagne électorale de M. Jean Drapeau et du Parti civique, M. Pierre Lorange, a déclaré hier au Devoir que les candidats du Parti civique "ont des choses plus importantes à faire que de participer à des assemblées de confrontation avec les candidats du FRAP". On sait que les candidats du FRAP dans Saint-Edouard ont invité leurs trois adversaires du Parti civique à venir discuter des programmes des deux partis, lundi prochain, au cours d'une assemblée: le FRAP s'apprête à lancer la même invitation dans d'autres districts.

"Halte à la répression!"

C'est l'appel que lance Mlle Manon Léger, candidate à la mairie et représentante de la Ligue socialiste ouvrière et de la Ligue des jeunes socialistes, devant les multiples perquisitions et fouilles effectuées par les forces policières, en rapport avec les enlèvements de MM. Cross et Laporte. Selon elle, ce qui a concouru aux actes de terrorisme du FLQ, ce sont l'impatience, la frustration et le désespoir provoqués par les agissements des "Drapeau et Cie". Mlle Léger a aussi exprimé son entière solidarité avec les grévistes de la GM à Sainte-Thérèse et a déclaré qu'elle favorise l'unilinguisme français dans un Québec indépendant et socialiste.

Le candidat Robillard veut un mandat "puissant et fort"

M. Guy Robillard, candidat à la mairie, réclame un mandat "puissant et fort". Il déclare: "Le point de concentration de ma campagne est l'annexion des villes de banlieue. Il faut faire disparaître ces sangsues qui prennent Montréal pour leur mère nourricière. En effet, nous leur fournissons l'eau et de plus ils désirent la station de métro jusque dans leurs villes". Il se veut aussi le candidat qui permettra à la jeunesse de s'exprimer librement

Au gré du temps

Quelle n'a été la surprise de M. Louis-Martin Tard, collaborateur au Devoir, de retrouver un de ses billets, écrit pour ce quotidien, sur un feuillet de propagande du candidat indépendant Gérard Raymond dans Côte-des-Neiges. Le billet de M. Tard s'intitulait "Les embarras de Montréal".

**Provincial and municipal elections
proved the need of electoral roll reform**

Sir, — First there was the farce of the provincial election. Montreal's civic elections followed the same path. I refer to the anomalies in making up an electoral roll. It is a cumbersome, expensive and unnecessary operation.

I see no reason why there should not be a permanent electoral roll. Just as one forwards a change of address card to the post office when one moves, one could just as simply forward a similar card to the electoral officer informing him of the new address. To get on the list one would simply register on his 18th birthday.

The cost of making a new list each time there is an election would be all but eliminated. There would still be a minimal amount of money required to make an updated list. But that's all. And this should be done by an independent board — not members of the parties.

It is often that the householder is not home when enumerators call to register the voter. The voter must then go to extra measures of trouble to get on the list, if at all. And to be sure that

one can vote, one must find the ubiquitous "tree" which has the list attached.

The system badly needs an overhaul.

**Iain Messer,
Montreal.**

Selon le président des élections

Une liste électorale permanente coûterait \$3.5 millions par an

par Gilles Lesage

QUEBEC — Le président-général des élections au Québec est en faveur de l'établissement d'une liste électorale permanente, qui pourrait servir également aux élections provinciales et municipales.

Le système le moins coûteux et le plus adéquat, a expliqué M. François Drouin, consisterait à faire une énumération tous les ans, au début de mai, immédiatement après les déménagements, quitte à faire une révision dès l'annonce d'une élection.

Après avoir de nouveau entendu le président-général, hier, la commission parlementaire chargée de l'étude de la réforme électorale a convenu de former un comité directeur, formé d'un représentant de chacun des quatre partis, qui se réunira à huis clos mercredi prochain pour établir le calendrier de travail et les priorités de la commission. Le porte-parole du gouvernement, M. Denis Hardy, de Terrebonne, a dit que l'on veut procéder avec célérité.

M. Drouin estime qu'il en coûterait un dollar l'an par électeur pour dresser une liste permanente, soit quelque \$3.5 millions par année à l'heure actuelle. L'an dernier, pour le scrutin général, l'énumération des électeurs a coûté quelque \$1.4 million.

Le président note également que la tenue d'élections générales à une date fixe faciliterait grandement les choses.

L'avantage de ces deux suggestions, dit-il, c'est que le rendement est meilleur à tous les points de vue lorsque les préparatifs nécessaires à une élection se font hors du brouhaha d'une campagne et sans précipitation.

Les membres de la commission manifestant un intérêt marqué pour cette idée, l'on a suggéré à M. Drouin d'en faire une étude détaillée qui sera soumise ultérieurement aux parlementaires.

Par contre, M. Drouin ne montre pas beaucoup d'enthousiasme pour le système de machines à voter ou celui des jetons. Il ne croit pas que ce soient des armes efficaces contre les "télégraphes" traditionnels.

Le président des élections a, d'autre part, fait des recommandations intéressantes concernant le contrôle et la limitation des dépenses électorales. Ainsi, selon M. Drouin:

- il serait important de clarifier les

dispositions de la loi électorale qui reconnaissent à tous les partis reconnus des droits égaux;

- toute publicité, sauf celle concernant la tenue de "conventions", ne devrait pas être permise avant le trentième jour qui précède le scrutin, ce qui limiterait les dépenses des partis reconnus et les placerait sur un pied d'égalité;

- le temps alloué à la télévision et à la radio, de même que le nombre de colonnes et de lignes permises dans les quotidiens devraient être limités pour

les partis, leurs chefs et les candidats: si un parti dispose de \$500,000 pour fins publicitaires et qu'un autre ne dispose que de \$200,000 a expliqué M. Drouin, mais que la publicité soit limitée à \$150,000, ces deux partis seront sur un pied d'égalité;

- les postes de radio et de télévision devraient être autorisés à mettre gratuitement à la disposition de partis reconnus des émissions, à la condition qu'ils accordent les mêmes avantages à tous les partis reconnus; le temps de ces émissions gratuites devrait être déduit du temps normalement accordé par la loi aux partis reconnus;

- la loi devrait prévoir, lors d'élections générales, le remboursement partiel des dépenses électorales d'un parti reconnu, et le président des élections devrait pouvoir contrôler efficacement ces dépenses.

- Dans chaque district électoral, les deux énumérateurs urbains devraient être recommandés, l'un par le parti dont le candidat a été élu à l'élection générale précédente, l'autre par le parti dont le candidat a obtenu le plus grand nombre de votes après le premier, et non pas nécessairement par l'opposition "officielle";

- Les réviseurs urbains et ruraux devraient être nommés de la même façon.

Le président général des élections a d'autre part fait savoir que les dépenses électorales permises par les candidats à la dernière élection générale, en avril dernier, étaient de \$7.4 millions, que les candidats ont dépensé en fait \$4.4 millions, et que \$2.4 millions ont été remboursés par le gouvernement.

Quant aux dépenses des cinq partis reconnus à cette élection, elles furent d'un peu moins de deux millions, selon les chiffres remis à M. Drouin, alors que les dépenses permises étaient de \$3.4 millions. Mais le président a des moyens très limités de vérifier ces dépenses, dont aucune tranche n'est actuellement remboursée par l'Etat. Si c'était le cas, le contrôle serait plus facile.

Détail intéressant, le président a révélé qu'il y a eu un total de 312 élections partielles au Québec depuis 1887, que le parti au pouvoir en a remporté 261, soit 83.6 pour cent, et l'opposition seulement 51.

La liste électorale de Montréal

Des erreurs d'impression dans les copies aux électeurs

Les Montréalais recevront ces jours-ci une copie de la liste électorale pour leur bureau de votation. Le

président-adjoint des élections, M. Léo Lemay, les prévient de ne pas se laisser aller à la panique s'ils découvrent qu'il y a erreur dans la façon d'écrire leur nom, ou que la liste indique qu'ils sont inscrits dans un district bien éloigné de celui où ils vivent.

En effet, M. Lemay a rendu publiques les listes électorales hier, comme il

l'avait promis, après avoir exigé des corrections des imprimeurs sur les premières listes qui lui avaient été expédiées. Mais il reste encore des erreurs qui, faute de temps, n'ont pas été corrigées.

M. Lemay souligne toutefois que sur la liste électorale originale, ces erreurs n'apparaissent pas. Avant de

se déplacer vers les bureaux de vice-présidents de district pour faire corriger les erreurs qui apparaissent sur la copie expédiée aux électeurs, ceux-ci feraient mieux de téléphoner au bureau pour vérifier s'il ne s'agit pas seulement d'erreurs d'imprimerie.

Répondant de nouveau aux attaques dont le bureau du président des élec-

tions a été l'objet, M. Lemay affirme qu'il est absolument impossible que 200.000 personnes aient été oubliées par les énumérateurs. Il souligne que la liste actuelle compte près de 700.000 inscriptions. Si on y ajoutait 200.000 noms, cela en ferait 900.000 sur une population totale de 1.2 millions. Or seulement les moins de 18 ans représentent 34% de la population de Montréal, dit-il, et il faut ajouter à leur nombre tous ceux qui n'ont pas droit de vote pour des raisons diverses (résidence, citoyenneté, etc.).

Montréal cherche des énumérateurs

Le président des élections de Montréal, M. Marc Boyer, annonce qu'il a un pressant besoin d'énumérateurs pour la confection des listes électorales dans les secteurs NDG, Côte-des-Neiges, Snowdon, Rosemont, centre-nord, sud, est, ouest, Saint-Jacques, Papineau, Saint-Louis et Sainte-Anne. Ironie du sort, peut-être, la majorité de ces secteurs est représentée à l'hôtel de ville par des conseillers du RCM, du GAM ou des indépendants.

Les citoyens de ces quartiers qui veulent donner un coup de main et qui veulent se faire quelques dollars durant leur temps libre sont invités à donner leur nom au bureau des élections de Montréal, à 872-2550. La période de travail s'étendra du 4 au 15 septembre.

Montréal a un urgent besoin d'énumérateurs

Pour que la démocratie puisse s'exercer lors de l'élection municipale du 12 novembre, à Montréal, il faut que tous les Montréalais habilités à voter soient inscrits sur la liste électorale.

Mais pour que ces derniers soient inscrits, il faut que leurs noms soient recueillis par des énumérateurs. Or, la ville éprouve actuellement des difficultés à recruter des personnes qui pourront s'occuper de l'énumération dans leur secteur.

Aussi, le bureau du président d'élection de la métropole lance-t-il un appel à l'esprit civique de citoyens des quartiers Notre-Dame-de-Grâce, Côte-des-Neiges, Centre-Nord, sud, est, ouest, Saint-Jacques, Papineau, Saint-Louis et Sainte-Anne pour qu'ils offrent leurs services.

La période d'énumération ira du 4 au 15 septembre et ce sera là une excellente occasion de faire des dollars supplémentaires. Des informations supplémentaires vous seront fournies en composant 872-2550.

Le 12 novembre sera également jour d'élection à Longueuil. De ce côté, le recrutement d'énumérateurs ne pose pas de problèmes puisque le président d'élection nous informe qu'à compter du 28 août, 150 énumérateurs se partageront le territoire de la municipalité afin d'y recueillir les noms des citoyens habilités à voter. L'opération durera une semaine. La liste sera ensuite confectionnée et les citoyens qui voudront en vérifier le contenu pourront le faire en s'adressant au bureau du président d'élection situé au 300 ouest, rue Saint-Charles.

M. Jacques Filion, président de l'Association d'action récréative et culturelle (AMARC) annonce la

nomination de Me Gilles Chatel au poste de directeur général de cet organisme.

L'AMARC est la société à laquelle la ville de Montréal a confié la gestion, l'exploitation et le développement de l'ensemble de Terre des Hommes.

Me Chatel avait précédemment occupé divers postes de direction au ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec dans les domaines du développement industriel, des relations internationales et des communications. Il est secondé dans ses fonctions de M. André-Luc Fragano, directeur général adjoint.